UNION WALLONNE
DES ENTREPRISES ASBL

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

Thème 2017 :

«Croissance des Entreprises»

uwe

08/2017

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

CROISSANCE DES ENTREPRISES

Table des matières

CROISSANCE DES ENTREPRISES EN WALLONIE

Synthèse 9

Focus macro-économique | Le poids du secteur privé dans l'économie wallonne 13

Étude 1 | La croissance des entreprises en Wallonie 23

Étude 2 | Les déterminants de la croissance des entreprises 63

Étude 3 | Quelles politiques en faveur de la croissance des entreprises ? 75

MONOGRAPHIES SECTORIELLES

Les secteurs de l'industrie technologique 95

Le commerce 101

La construction 105

Le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie 113

Le secteur du ciment 117

Les ressources humaines 119

L'industrie du bois, de l'ameublement et du textile 123

L'économie circulaire 131

L'industrie alimentaire 135

Sustainable Goods 139

- L'industrie papetière 139
- La fabrication et la transformation de papier et de carton 141
- L'industrie du verre 143

Le secteur sidérurgique 147

PARTIE 1

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

CROISSANCE DES ENTREPRISES

» CROISSANCE DES ENTREPRISES

● SYNTHÈSE

» Focus macro-économique

» Étude 1 | La croissance des entreprises en Wallonie

» Étude 2 | Les déterminants de la croissance des entreprises

» étude 3 | Quelles politiques en faveur de la croissance des entreprises ?

» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

Depuis que les recherches ont mis en lumière leur importante contribution à la croissance globale de la valeur et de l'emploi, sans commune mesure avec leur nombre, les entreprises en forte croissance (EFC) font l'objet de beaucoup d'attention, tant de la communauté scientifique que des organisations internationales ou des décideurs politiques.

L'étude 1 de l'édition 2017 des «Etudes sur l'entreprise» s'attache à tracer les portraits des entreprises en forte croissance (EFC) en Wallonie.

Les EFC établies en Wallonie présentent les mêmes caractéristiques que leurs consœurs dans d'autres pays ou régions :

1. ***Les EFC sont en nombre très limité mais génératrices d'une part importante de la croissance de la valeur ajoutée globale et de l'emploi.*** *Sur les 74.000 sociétés analysées (qui constituent 75% du total de la valeur ajoutée des sociétés non financières), on dénombre 394 entreprises en forte croissance (soit 0,4%) selon la définition de l'OCDE, c'est-à-dire des entreprises de 10 personnes ou plus qui ont affiché une croissance annuelle moyenne de 20% ou plus [soit en termes de valeur ajoutée (336 entreprises), soit en termes d'emploi (171 entreprises)] pendant 3 ans, de 2012 à 2015. Les EFC en termes de valeur ajoutée représentent 59% de la croissance de la valeur ajoutée globale et les EFC en termes d'emploi 87% de la croissance de l'emploi durant cette période.*
2. ***Les EFC sont plus jeunes que l'ensemble des entreprises.*** *Mais elles ne sont pas jeunes en soi puisque leur moyenne d'âge est de 18 ans pour les EFC «valeur ajoutée» et de 14 ans pour les EFC «emploi», contre 24 pour l'ensemble des sociétés de plus de 10 employés.*
3. ***La structure par taille d'entreprises (PE, ME, GE) est à peu près similaire chez les EFC que pour l'ensemble des entreprises.*** *La taille ne semble donc pas un critère discriminant.*
4. ***Les EFC se retrouvent dans l'ensemble des secteurs de l'économie****, et donc ne situent pas uniquement dans les secteurs innovants de haute technologie. Au contraire, on en trouve un très grand nombre dans les services marchands et, pour l'emploi, dans les services aux personnes.*
5. ***Les périodes de forte croissance sont brèves.*** *Rares sont les entreprises qui croissent à un rythme annuel de 20% au-delà de 4 ou 5 ans.*
6. ***Seul un tiers des EFC sont à la fois EFC en termes de valeur ajoutée et d'emploi.*** *20% des EFC en termes de valeur ajoutée connaissent une réduction de leur emploi.*

Fort de cette importance des EFC dans le tissu économique, il est tentant de conclure que, en concentrant les efforts des interventions publiques sur un petit nombre d'entreprises, on peut accélérer significativement la croissance de toute une économie. Il n'en a pas fallu plus pour que l'OCDE et la Commission Européenne ne recommandent de mettre en place des politiques spécifiques pour ces entreprises en forte croissance.

Mais l'histoire était trop belle. C'est ce que détaille l'étude 2. En même temps que le monde académique singularisait les extraordinaires performances des EFC, il mettait aussi en garde les responsables politiques : la croissance des EFC est une croissance brève et fragile, elle relève sans doute de circonstances particulières (et donc statistiquement du hasard), tandis que, si la liste des déterminants de la croissance des entreprises est longue, la capacité explicative de ces derniers est très limitée. Bref, à en croire certains scientifiques, à chaque entreprise sa propre trajectoire de croissance, sans trop d'espoir de pouvoir en tirer une généralisation.

Même s'il est sans doute difficile de prédire pourquoi et quand une entreprise va connaître un épisode de croissance forte, il n'en reste pas moins que ces entreprises ont besoin de pouvoir mobiliser des ressources suffisantes (financières, humaines, technologiques) si l'occasion de croître se présente. C'est à tout le moins le rôle des pouvoirs publics que d'assurer, dans la mesure de ses possibilités, que ces ressources soient disponibles et accessibles aux entreprises. En outre, le cadre institutionnel dans lequel les entreprises évoluent, peut aussi grandement influencer leur capacité de croître.

Les pouvoirs publics peuvent-ils faire plus que d'assurer les conditions générales du développement des entreprises ? La tentation est grande de tout de même tenter d'accompagner des entreprises à fort potentiel pour en accélérer la croissance, en dépit des réserves émises par certains travaux académiques. La question centrale reste comment sélectionner ces futurs champions ? Les derniers développements de la recherche sur la croissance des entreprises peuvent apporter des éléments de réponse. Inspirés par les travaux dans le domaine de la psychologie, les chercheurs ont pu mettre en évidence que les entrepreneurs tournés vers la croissance témoignaient de capacités cognitives différentes des autres entrepreneurs.
Les recherches ont aussi montré que la motivation de croître est un élément déterminant dans la croissance effective d'une entreprise. En résumé, les dernières avancées dans la recherche sur les entreprises en croissance insistent plus sur les critères subjectifs/psychologiques pour expliquer la croissance d'une entreprise que sur les critères objectifs (disponibilité des ressources, organisation...)

L'étude 3, quant à elle, analyse quelles politiques économiques, à la lumière des conclusions des travaux académiques, peuvent être mises en place pour soutenir les entreprises à fort potentiel de croissance et quel est l'état de ces politiques en Wallonie.

Comme il vient d'être indiqué, le premier rôle des autorités publiques est d'entretenir un environnement propice à la croissance des entreprises. Deux volets sont à considérer : la disponibilité des ressources nécessaires à la croissance des entreprises (capital, main-d'œuvre qualifiée, ressources technologiques) et le cadre institutionnel.

En Wallonie, les entreprises qui souhaitent croître trouveront un environnement plutôt «généreux» dans l'offre de capital financier et l'offre technologique. Par contre, elles pourraient être freinées dans leur développement par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Pour ce qui concerne l'environnement institutionnel, il dépend pour une grande part du niveau fédéral : fiscalité, coûts du travail, législation du travail. Le «tax shift» mis en œuvre par le Gouvernement Michel a certainement aidé les entreprises dans leur croissance, ainsi que d'autres mesures visant à réduire le coût du travail. Mais d'autres dispositions en matière d'impôt des sociétés ou de flexibilité du travail sont toujours attendues.

Si on se tourne vers les politiques plus spécifiques en faveur des entreprises en croissance, des programmes de soutien ciblés ont été mis en œuvre dans différents pays européens (notamment au Danemark, en Ecosse ou aux Pays-Bas) et en Flandre. Les entreprises sont sélectionnées non seulement sur leur capacité à croître mais aussi sur les motivations de l'entrepreneur à faire croître son entreprise.
Peu d'évaluations ont été faites de l'efficacité de ces politiques, mais celle qui a été menée pour le Danemark semble s'être avérée positive.

En Wallonie, un certain nombre d'organismes publics ou parapublics locaux (Intercommunales de développement, Centres d'entreprises et d'innovation...) proposent des services de soutien mais en ordre quelque peu dispersé.

Cependant, l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation (AEI) va lancer prochainement un programme de soutien («scale up») ciblé sur les entreprises à potentiel de croissance. Les entreprises seront sélectionnées sur base de critères mixtes de performance de l'entreprise et de motivation de l'entrepreneur.
Ce programme offrira à une trentaine d'entreprises sélectionnées un accès privilégié à un panel de services ou de ressources qui aideront l'entreprise à concrétiser son potentiel de croissance. Etant donné la difficulté à sélectionner les entreprises qui effectivement témoigneront une période de forte croissance, ce programme reste un pari. Il mérite néanmoins d'être tenté, ne fut-ce que pour s'enlever tout regret. Mais alors, il faut aussi adjoindre à ce programme un processus de suivi et d'évaluation très rigoureux.

En synthèse, quelles priorités pourraient-être celles des autorités publiques wallonnes pour le futur ?

- *L'effort numéro un doit porter sur la formation et le fonctionnement du marché du travail : réduire de manière significative les difficultés des entreprises à trouver des collaborateurs formés et motivés.*
- *Le Gouvernement wallon doit aussi veiller à rendre encore plus motivant le cadre administratif et fiscal régional.*
- *Le programme «scale up» ne doit pas prendre de retard dans sa mise en œuvre prévue pour la fin de 2017. Il doit en outre se doter d'indicateurs de suivi, de résultats et d'impact.*
- *Les différentes initiatives locales doivent être mieux coordonnées, synchronisées, en tenant compte de l'arrivée du programme «scale up». Elles doivent aussi être évaluées.* ●

FOCUS
MACRO-
ÉCONOMIQUE

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

LE POIDS DU SECTEUR PRIVÉ DANS L'ÉCONOMIE WALLONNE

» **CROISSANCE DES ENTREPRISES**

» Synthèse

● **FOCUS MACRO-ÉCONOMIQUE**

» Étude 1 | La croissance des entreprises en Wallonie

» Étude 2 | Les déterminants de la croissance des entreprises

» Étude 3 | Quelles politiques en faveur de la croissance des entreprises ?

» **MONOGRAPHIES SECTORIELLES**

FOCUS MACRO-ÉCONOMIQUE

Le poids du secteur privé dans l'économie wallonne

Le secteur des entreprises est la clé de voûte d'une économie car il produit la majorité de la valeur ajoutée. Sans entreprises, pas de biens et de services en suffisance à des prix concurrentiels, pas d'emplois, pas d'exportations, peu de progrès technologiques accessibles à tous et pas de financement pour les services publics.

Il est donc essentiel pour la vitalité d'un pays ou d'une région, de pouvoir compter sur un secteur privé important, dynamique et qui désire se développer.

C'est pour cette raison que ce focus macro-économique s'attardera sur la croissance et la répartition de la valeur ajoutée et de l'emploi entre les grands secteurs macro-économiques (entreprises, indépendants et administrations publiques), ainsi que sur la comparaison de leur évolution depuis la crise de 2008.

LA VALEUR AJOUTÉE ?

La valeur ajoutée est la mesure de la valeur créée par un agent économique, par exemple une entreprise. Plus précisément, Il s'agit du supplément de valeur donné par un agent économique, de par son activité, à la valeur des biens et services consommés. La valeur ajoutée est donc égale à la différence entre, d'une part, la valeur des biens et services produits et, d'autre part, la valeur des biens et services consommés dans le processus de production.

VALEUR AJOUTÉE

Croissance de la valeur ajoutée : l'économie wallonne un peu en-dessous

Les chiffres de la croissance nominale(1) de la valeur ajoutée totale indiquent l'image d'une Wallonie en retard sur les deux autres régions du pays. La Wallonie affiche un taux de croissance annuel moyen entre 2007 et 2015 de 2% contre 2,1% pour Bruxelles et 2,4% pour la Flandre.

Tableau 01	**VALEUR AJOUTÉE** (à prix courants) **Taux de croissance annuel moyen entre 2007 et 2015** (%)		
	Flandre	**Bruxelles**	**Wallonie**
Economie totale	2,1%	2,4%	2,0%
Entreprises	1,6%	2,5%	2,2%
Administrations publiques	3,6%	3,0%	3,0%
Indépendants (+ autres)	2,2%	1,2%	0,5%

Sources : Comptes régionaux (ICN) – Calculs : UWE ; autres= Instituts sans but lucratifs

(1) Il n'existe pas de séries en valeur réelle pour la décomposition en secteurs institutionnels. Le fait que soient analysées les séries en valeur nominale limite la pertinence de l'analyse temporelle, mais, puisque le taux d'inflation est pratiquement le même dans les régions belges, la comparaison de l'évolution des séries nominales régionales reste pertinente.

L'analyse intra-période du secteur wallon des entreprises conduit à des conclusions assez mitigées (Figure 01). Sur les huit dernières années, les entreprises wallonnes ont mieux performé à 3 reprises par rapport à celles situées en Flandre. Néanmoins, les entreprises wallonnes semblent moins solides lors des périodes de crise (2009, 2012 et 2013). Au final sur l'ensemble de la période considérée (2007-2015), le secteur wallon des entreprises a cru en moyenne de 2,2%, contre 2,5% en Flandre.

On peut aussi constater à la lecture du tableau 01 la faible croissance du secteur des indépendants en Wallonie entre 2007-2015.

Figure 01

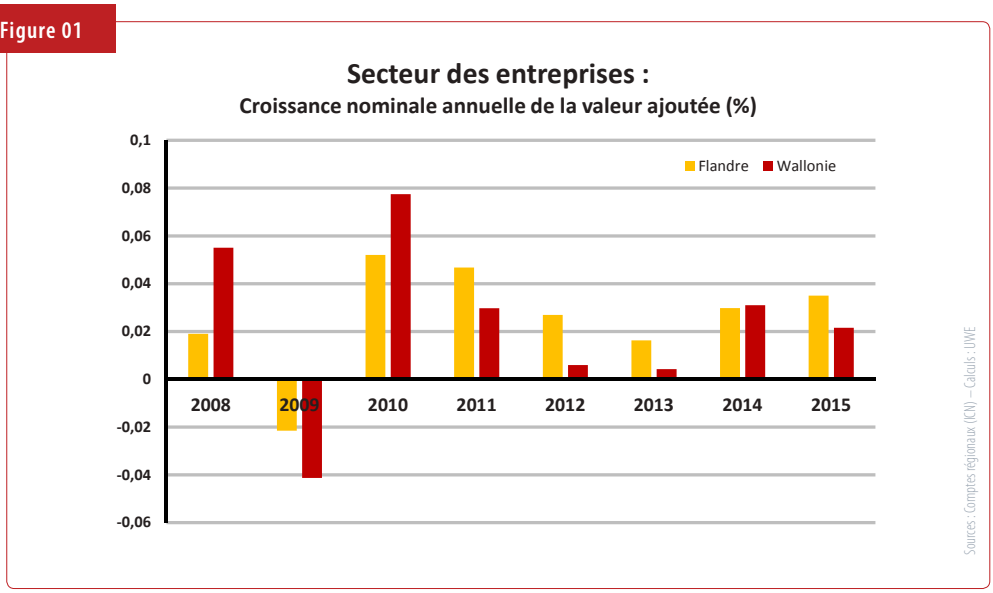

Sur la figure 02, nous observons la contribution à la croissance des différents secteurs institutionnels. Pour les trois régions, c'est le secteur des entreprises qui contribuent logiquement le plus à la croissance pour la période de 2007 à 2015. Cependant, lorsque que l'on compare la contribution du secteur des administrations publiques entre la Flandre et la Wallonie, on constate que celui-ci contribue à 30% de la croissance de la valeur ajoutée en Wallonie, contre à peine 15% en Flandre.

Figure 02

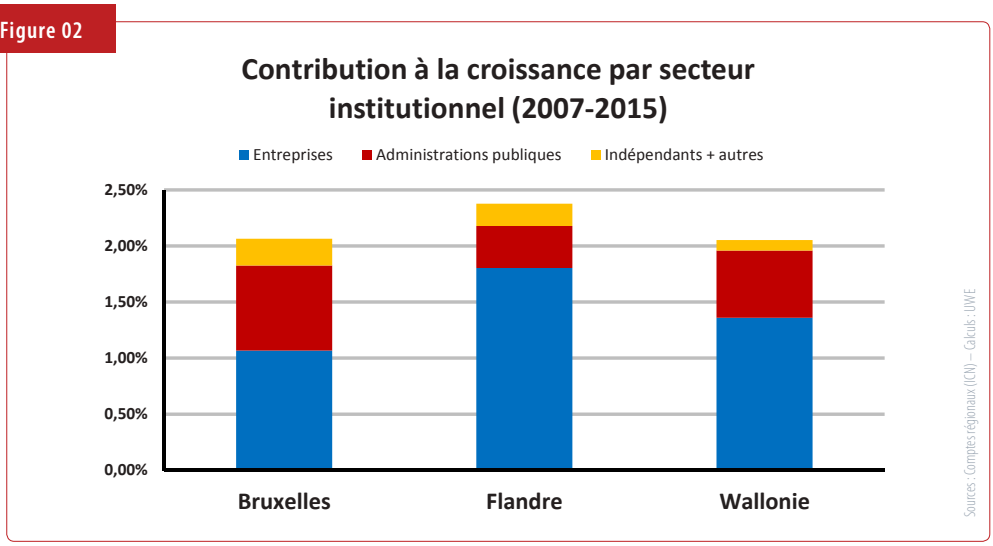

Il faut cependant interpréter ces contributions avec une certaine prudence. En effet, la part de l'administration dans l'économie flamande est quelque peu sous-estimée car une partie de la fonction publique flamande se situe à Bruxelles.

En raison de sa faible croissance absolue (cfr. tableau 01), la contribution du secteur des indépendants est aussi minime.

Répartition de la valeur ajoutée : un secteur des entreprises encore trop peu développé en Wallonie

Dans cette section, nous étudions la répartition de la valeur ajoutée par secteur institutionnel, ainsi que l'évolution de cette répartition entre 2007 et 2015.

La situation en 2015

Comme on peut l'observer sur la figure 03, la part des entreprises dans la valeur ajoutée s'élève en Wallonie seulement à 60% tandis que celle-ci atteint 72% en Flandre et 66% à Bruxelles. En ce qui concerne la part du secteur indépendant wallon, elle atteignait 18% en 2015, c'est-à-dire 3 points de pourcentage en plus que celle de la Flandre et 9 points de pourcentage en plus de la part des indépendants bruxellois.

Par ailleurs, la part de l'administration publique est de 21% en Wallonie contre seulement 12% en Flandre. De cette répartition de la valeur ajoutée par secteur institutionnel, il ressort que le secteur des entreprises est trop peu développé en Wallonie ainsi que le secteur privé (entreprises + indépendants). En effet, le secteur privé wallon a produit 78% de la valeur ajoutée tandis que le secteur privé représente 87% de la valeur ajoutée totale en Flandre.

Figure 03

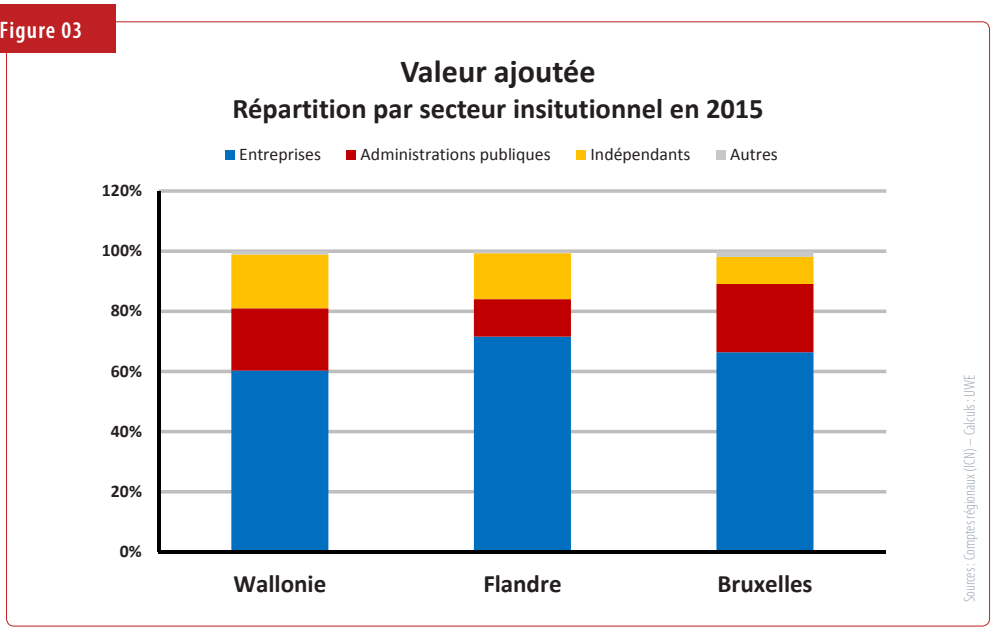

L'évolution entre 2007 et 2015

La situation du secteur des entreprises s'est très légèrement améliorée en Wallonie pendant la période 2007-2015. En effet, la part des entreprises est passée de 59% à 60% entre 2007 et 2015. Cependant, la part des indépendants dans la valeur ajoutée a diminué de 3 points de pourcentage pendant cette période, passant de 21% en 2007 à 18% en 2015. En contrepartie, la part de l'administration dans la valeur ajoutée a augmenté de près de 2 points de pourcentage.

Tableau 02 — **RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE par secteur institutionnel et leur part relative**

	2007	2012	2015
Secteur privé Part relative (%)	57.761,5 (80%)	63.452,6 (78%)	66.432,1 (78%)
Entreprises *Part relative (%)*	*42.883,6* *(59%)*	*48.414,8* *(60%)*	*51.204,9* *(60%)*
Indépendants *Part relative (%)*	*14.877,9* *(21%)*	*15.037,8* *(19%)*	*15.227,2* *(18%)*
Administrations publiques Part relative (%)	13.890,2 (19%)	16.857,6 (21%)	17.578,4 (21%)
Autres Part relative (%)	675,2 (1%)	839,7 (1%)	903,3 (1%)
Valeur ajoutée totale	**72.327**	**81.150**	**84.914**

Sources : Comptes régionaux (ICN) – Calculs : UWE

Au total donc, la part du secteur privé a diminué dans l'économie wallonne entre 2007 et 2015, ce qui est une constatation très préoccupante. Le redressement de la Wallonie ne se fera que par un dynamisme accru de son secteur privé, ce qui ne semble pas avoir été le cas sur les dix dernières années.

Part dans la valeur ajoutée : comparaisons européennes

Lorsque l'on compare la valeur ajoutée par secteur institutionnel entre différents pays européens sur la figure 04, nous remarquons que la part des entreprises wallonnes dans la valeur ajoutée est inférieure aux trois pays frontaliers (Allemagne, France et Pays-Bas) et à la Zone Euro.

Quant à la part des administrations publiques, celle de la Wallonie se situent au-dessus de la Zone Euro. De plus, la part wallonne est de 10 points de pourcentage supérieure à la part des administrations publiques en Allemagne.

Or, la comparaison avec d'autres pays du poids du secteur public est biaisée en faveur de la Wallonie. Dans les statistiques au niveau d'un pays, toute l'administration est prise en compte, tandis que la Wallonie bénéficie des «services» d'une partie de l'administration centrale qui est située à Bruxelles mais qui n'est pas reprise dans les statistiques régionales.

Figure 04

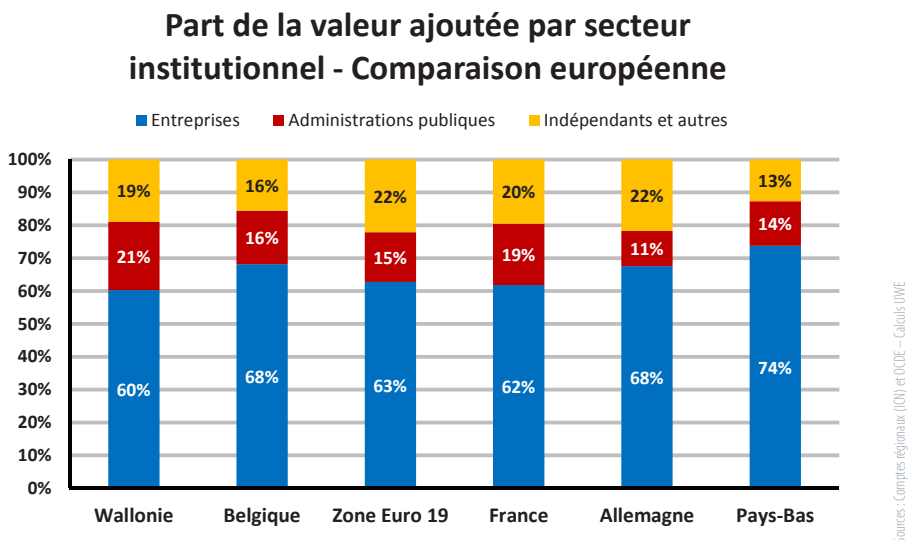

RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS INSTITUTIONNELS

La situation en 2015

Comme on peut l'observer sur la figure 05, la part des entreprises dans l'emploi s'élève en Wallonie seulement à 56% tandis que celle-ci atteint 64% en Flandre et 57% à Bruxelles. En ce qui concerne la part du secteur indépendant wallon, elle atteignait 21% en 2015, c'est-à-dire 1 point de pourcentage en plus que celle de la Flandre et 8 points de pourcentage en plus de la part de l'emploi des indépendants bruxellois.

Figure 05

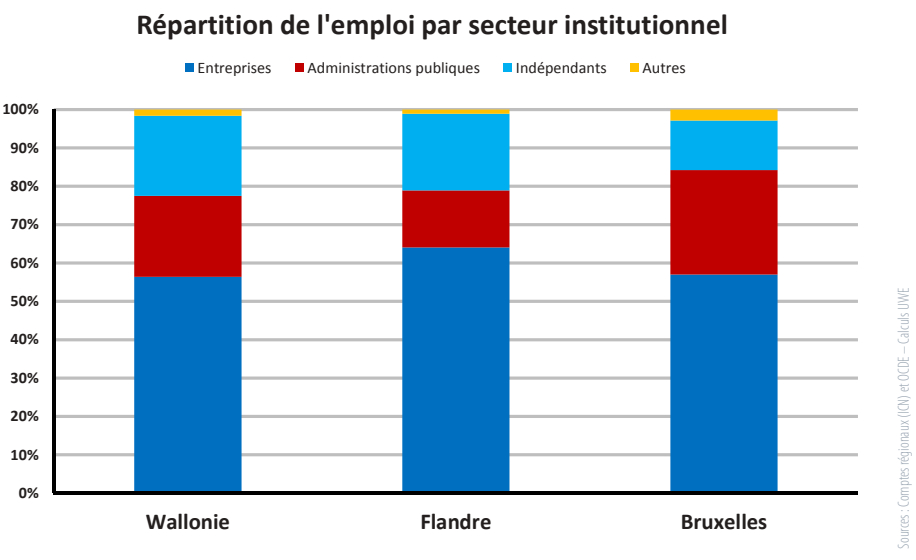

Par ailleurs, la part dans l'emploi de l'administration publique est de 21% en Wallonie contre seulement 15% en Flandre. Néanmoins, comme cela a déjà été noté dans la section précédente, il faut quelque peu nuancer cette différence car une partie de l'administration flamande est localisée à Bruxelles, ce qui réduit artificiellement le poids du secteur administratif flamand dans les chiffres régionaux mais gonfle le poids du secteur administratif bruxellois (27%).

En comparant la figure 05 et la figure 03, il ressort que le secteur des entreprises est plus productif dans les trois régions que les autres secteurs. En effet, le secteur des entreprises wallonnes a produit 60% de la valeur ajoutée totale alors qu'il ne représente que 56% de l'emploi total wallon.

L'évolution entre 2007 et 2015

Le secteur des entreprises a créé 50.074 emplois nets entre 2007 et 2015 en Wallonie. Cela représente une croissance annuelle de 0,9%. Cependant, cette période est touchée par la crise financière de 2008 et ensuite la crise de la dette souveraine dans la Zone Euro. Ces deux crises ont largement impacté l'évolution de la contribution du secteur privé en termes d'emploi.

Entre 2007 et 2015, la croissance de l'emploi dans l'administration wallonne n'a été que 0,3%, le tiers de celle des entreprises. L'emploi des indépendants a lui augmenté de 0,8 en moyenne par an.

Sur la période de 2007 à 2015, le taux de croissance de l'emploi dans l'économie totale a été très légèrement supérieur en Flandre (0,7%) qu'en Wallonie (0,6%).

La bonne surprise est que le taux de croissance de l'emploi dans les entreprises en Wallonie a été légèrement supérieur à celui de la Flandre, 0,9% contre 0,8%. Sur la figure 06, on aperçoit que le taux de croissance de l'emploi wallon a été supérieur à 5 reprises à celui de la Flandre. Il existe un certain dynamisme grandissant dans le secteur des entreprises en ce qui concerne l'emploi.

Quant au taux de croissance de l'emploi dans le secteur public, il s'affiche à 0,3 point de pourcentage en deçà à celui de la Flandre. L'emploi indépendant a évolué un peu plus rapidement en Flandre avec un taux de croissance de 0,9% contre 0,8% en Wallonie.

Tableau 03 — **L'EMPLOI EN WALLONIE en chiffres et en part relative**

	2007	2012	2015
Economie totale	**1.169.072**	**1.221.862**	**1.226.364**
Secteur des entreprises Part relative (%)	641.660 (55%)	686.619 (56%)	691.734 (56%)
Administrations publiques Part relative (%)	252.382 (22%)	261.044 (21%)	258.698 (21%)
Indépendants Part relative (%)	208.140 (18%)	216.685 (18%)	222.505 (18%)

Sources : Comptes régionaux (ICN) – Calculs : UWE

Tableau 04 — **TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DE L'EMPLOI entre 2007 et 2015**

	BRUXELLES	FLANDRE	WALLONIE	BELGIQUE
Economie totale	0,5%	0,7%	0,6%	0,6%
Entreprises	0,1%	0,8%	0,9%	0,7%
Administrations publiques	1,0%	0,6%	0,3%	0,6%
Indépendants	2,7%	0,9%	0,8%	1,0%

Sources : Comptes régionaux (ICN) – Calculs : UWE

ENTREPRISES ET SALARIÉS

En Wallonie, on compte plus de 74.451 entreprises[2] du secteur privé en activité pour l'année 2015 soit :

- 20,7 entreprises pour 1.000 habitants ;
- 29% du total des entreprises belges.

Les entreprises du secteur privé fournissent 681.475 postes de travail[3]. En moyenne, une entreprise wallonne emploie 9,2 personnes, ce qui place cette entreprise-type dans la catégorie des TPE. Par ailleurs, 83,6% des entreprises wallonnes relèvent de cette catégorie.

Tableau 05 — **VUE D'ENSEMBLE DE L'EMPLOI SALARIÉ EN 2015**

	WALLONIE	FLANDRE	BRUXELLES	BELGIQUE
Nombre d'entreprises	74.451	148.025	32.139	254.615
Nombre de salariés	681.475	1.722.868	389.416	2.743.888
Entreprises par 1.000 habitants	20,7	22,9	27,1	22,6
Taille moyenne des entreprises	9,2	11,7	12,2	11,0

Sources : ONSS (données décentralisées) et BNB - Calculs : UWE

Au vu des chiffres du tableau 06, il semble évident que ce sont les PME qui constituent l'essentiel du tissu économique régional. Les PME emploient plus de 78% des salariés du secteur privé en Wallonie, soit plus de 532.000 salariés.

Toutefois, en employant plus d'un salarié sur cinq du secteur privé (soit un peu moins de 150.000 emplois directs), sans compter les emplois indirects dans les PME qui gravitent autour d'elles, les grandes entreprises jouent un rôle structurant pour l'économie wallonne, notamment avec un rôle moteur dans la recherche et les exportations.

(2) Source : ONSS. L'entreprise est définie ici comme une unité de production, qui n'a pas nécessairement un statut juridique de société. Par exemple, une entreprise peut avoir son siège social à Bruxelles mais un siège d'exploitation en Wallonie. Ce siège d'exploitation sera comptabilisé comme unité de production en Wallonie dans les chiffres ONSS.

(3) Les chiffres de l'emploi de l'ONSS et de la BNB différent à cause de différences méthodologiques dans la distinction entre le secteur public et le secteur privé.

Tableau 06

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ PAR TAILLE EN 2015 - Wallonie

	UNITÉS LOCALES		EFFECTIFS SALARIÉS	
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
TPE	62.226	83,6%	170.002	24,9%
PE	10.120	13,6%	202.510	29,7%
ME	1.768	2,4%	159.568	23,4%
GE	337	0,5%	149.395	21,9%
Total	**74.451**	**100%**	**681.475**	**100%**

Note : TPE = Très Petite Entreprise (1 à 9 salariés) - PE = Petite Entreprise (10 à 49 salariés), ME = Moyenne Entreprise (50 à 199 salariés) - GE = Grande Entreprise (plus de 200 salariés)

Source : ONSS (données décentralisées) - Calculs : UWE

CONCLUSIONS

En raison de la diminution de la part des indépendants et du quasi statu quo de la part des entreprises, le poids du secteur privé dans le total de l'économie wallonne (en termes de valeur ajoutée), qui était déjà faible, a encore diminué entre 2007 et 2015. C'est un constat préoccupant, un autre signe que le redressement global de l'économie wallonne n'a pas encore vraiment débuté, même si sur le front de l'emploi, les nouvelles sont un peu meilleures puisque les taux de croissance observés dans le secteur privé sont légèrement plus favorables que ceux observés dans le reste du pays.

Comme les précédentes éditions des «Études sur la Situation de l'Entreprise» l'ont déjà montré, la Wallonie a besoin de plus d'entreprises et des entreprises plus grandes. Mais pour cela, il faut que ces entreprises connaissent une croissance solide, voire une forte croissance, et que les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques pour provoquer et accélérer cette croissance. Ce sont ces problématiques que les trois études suivantes vont aborder.

ÉTUDE 1

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

La croissance des entreprises en Wallonie

» **CROISSANCE DES ENTREPRISES**

» Synthèse

» Focus macro-économique

● **ÉTUDE 1 | LA CROISSANCE DES ENTREPRISES EN WALLONIE**

» Étude 2 | Les déterminants de la croissance des entreprises

» Étude 3 | Quelles politiques en faveur de la croissance des entreprises ?

» **MONOGRAPHIES SECTORIELLES**

ÉTUDE 1

La croissance des entreprises en Wallonie

1. INTRODUCTION

La croissance des entreprises focalise l'attention des responsables économiques et politiques depuis de nombreuses années. Les entreprises en croissance, par définition, sont capitales pour la prospérité économique d'un pays ou d'une région. Elles créent de l'emploi et de la valeur. Outre la création directe d'emplois, l'OCDE énumère d'autres bénéfices générés par les entreprises en forte croissance. Par exemple, elles stimulent la demande de produits et de services de pointe qui profitent à toute l'économie locale, elles diffusent des connaissances dont peuvent bénéficier d'autres entreprises, naissantes ou existantes et elles renforcent la culture entrepreneuriale locale en servant d'exemple aux entrepreneurs futurs ou débutants[1].

Pour l'économie wallonne, dont le niveau de création de valeur est insuffisant et le chômage élevé, la croissance de ses entreprises revêt une importance stratégique. C'est donc une question essentielle pour les décideurs politiques : quelle politique adopter, générale et/ou ciblée, pour inciter les entreprises de la région à croître ?

Cette première étude a pour objet d'offrir un état des lieux de la croissance des entreprises wallonnes dans l'économie non-financière wallonne, afin de mieux cerner les tenants et les aboutissants de la croissance des entreprises.

Dans un premier temps, nous nous intéressons à la croissance en termes de valeur ajoutée et en termes de création d'emplois. Nous réalisons ensuite un focus sur les entreprises dites en forte croissance (EFC). En effet, de nombreuses études confirment l'importance économique et sociale des entreprises à forte croissance. Pour l'OCDE (2002), ce sont des entreprises qui jouent un rôle clé dans la création d'emplois et dans la croissance économique. Elles représentent une part des gains de valeur et d'emploi sans commune mesure avec leur nombre. Dans une troisième partie, nous comparons les EFC en termes de valeur ajoutée et les EFC en termes d'emploi.

2. LA DÉFINITION UTILISÉE POUR LES ENTREPRISES EN FORTE CROISSANCE

Pour déterminer les entreprises en forte croissance, nous utilisons la définition de l'OCDE : «*Les entreprises en forte croissance, mesurées d'après leur effectif ou chiffre d'affaires, sont des entreprises qui affichent une augmentation annuelle moyenne du nombre de salariés ou du chiffre d'affaires de plus de 20% sur une période de trois ans, et qui compte au moins 10 salariés au début de la période d'observation*».

(1) OCDE (2014), « Stimuler les entreprises à forte croissance et les écosystèmes entrepreneuriaux locaux", OCDE Publishing, Paris..

Le seuil de 20% sur une période de trois ans retenu par l'OCDE, équivaut à une croissance de 72,8% du chiffre d'affaires ou de l'emploi de l'entreprise sur cette même période, ce qui correspond à une évolution significativement positive de l'entreprise. Notons que pour des raisons de disponibilité de données, nous utiliserons la valeur ajoutée plutôt que le chiffre d'affaires[2].

3. CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON STATISTIQUE

Notre analyse se concentre sur les entreprises non financières en Wallonie. Les statistiques publiées par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) sont reprises dans le tableau 01.

Tableau 01 — **Valeur ajoutée brute** (millions euros) **et emploi total des sociétés non financières en Wallonie** (ICN)

ICN	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
VA brute aux prix de base	40.960	43.350	41.162	43.979	45.329	45.713	45.905	46.949	47.927
Taux de croissance de la VA		5,8%	-5,0%	6,8%	3,1%	0,8%	0,4%	2,3%	2,1%
Emploi	624.429	643.818	640.938	651.777	666.744	669.308	666.658	665.226	673.714
Taux de croissance de l'emploi		3,1%	-0,4%	1,7%	2,3%	0,4%	-0,4%	-0,2%	1,3%

Source : ICN - Comptes régionaux – Calculs UWE

Idéalement, pour éviter tout biais, ces données auraient dû fournir la base statistique de l'étude. Cependant, les données de l'ICN ne proposent pas un niveau de détail nécessaire à notre étude. Nous utilisons donc la base de données Bel-First du Bureau Van Dijk. Celle-ci contient les informations économiques, financières et sociales de toutes les entreprises belges qui ont l'obligation de déposer leurs comptes à la centrale des bilans entre 2007 et 2015.

Le but premier du Bureau Van Dijk n'étant pas de permettre une analyse macro-économique de sa base de données, nous avons dû poser des hypothèses afin d'établir les agrégats, pour les entreprises non financières[3], qui se rapprochent le plus de la définition de ceux que l'on trouve dans les Comptes régionaux. Les résultats de cette approximation se retrouvent au tableau 02.

Tableau 02 — **Valeur ajoutée brute** (millions euros) **et emploi total des sociétés non financières en Wallonie** (Bel-First)

Bel-First	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
VA brute	30.268	32.370	32.114	34.797	35.812	37.005	37.709	38.766	40.043
Taux de croissance de la VA		6,9%	-0,8%	8,4%	2,9%	3,3%	1,9%	2,8%	3,3%
Emploi	427.936	449.128	447.795	455.085	473.089	484.064	481.003	479.277	481.577
Taux de croissance de l'emploi		5,0%	-0,3%	1,6%	4,0%	2,3%	-0,6%	-0,4%	0,5%

Source: Bel-First – Calculs UWE.

(2) La publication du chiffre d'affaires n'est pas une obligation pour les entreprises qui remettent les schémas abrégés des comptes annuels en Belgique.

(3) Voir Annexe 1. Les différences méthodologiques proviennent d'abord de la sélection des entreprises non financières dans Bel-First selon les codes NACE, ce qui n'établit pas une totale correspondance avec la classification de l'ICN. Ensuite, les comptes annuels repris par Bel-First tiennent uniquement compte des sièges sociaux et non des unités d'établissement. Cela signifie que l'activité en Wallonie d'entreprises qui n'ont pas leur siège social en Wallonie n'est pas reprise dans l'agrégat Bel-First.

Une comparaison entre le tableau 01 et le tableau 02 montre que, en raison des différences méthodologiques entre les deux bases de données, la valeur ajoutée totale des entreprises sur Bel-First représente entre 74% et 84% du même agrégat calculé par l'ICN. En ce qui concerne l'emploi, Bel-First reprend entre 69% et 72% de l'emploi calculé par l'ICN.

Une condition supplémentaire doit être introduite afin de garantir une comparabilité optimale et de ne pas biaiser notre analyse, à savoir que la comptabilité doit avoir été tenue sur 12 mois au début et à la fin de la période analysée.

La période analysée couvre la période 2012-2015, pour couvrir trois années de croissance, en conformité avec la définition des entreprises en forte croissance (EFC) adoptée par l'OCDE (cfr. section précédente).

Pour cette étude, deux indicateurs sont retenus : la croissance de la valeur ajoutée (VA) et la croissance de l'emploi (aussi cfr. section précédente).

3.1. L'échantillon des entreprises pour la valeur ajoutée

Notre échantillon pour la croissance de la valeur ajoutée entre 2012 et 2015 est composé de 74.609 entreprises.

Tableau 03 **Répartition par taille de l'échantillon pour la croissance de la valeur ajoutée**

	(1) **Nombre d'entreprises 2012-2015**	(2) **Valeur ajoutée 2015** (millions d'euros)	(3) **Croissance de la VA 2012-2015** (millions d'euros)
n.d.	43.336	3.144	302
TPE	24.178	4.937	186
PE	5.955	7.992	387
ME	946	7.749	1.006
GE	194	12.818	857
Total	**74.609**	**36.642**	**2.739**

Notes : (1) La taille est mesurée en 2012; Nous retrouvons dans « n.d. » (« non déterminées ») les entreprises qui n'ont pas complété leur bilan social, les entreprises qui ne sont pas soumises à l'obligation de le compléter ainsi que les indépendants. TPE (Toute petite entreprise : 1 à 9 salariés) ; PE (Petite entreprise : 10 à 49 salariés) ; ME (Moyenne entreprise : 50 à 249 salariés) ; GE (Grande entreprises : + de 250 salariés). (2) Cette colonne correspond à la production totale de valeur ajoutée de chaque catégorie d'entreprises. (3) Cette colonne correspond à la différence entre la valeur ajoutée de 2015 et celle de 2012 pour les différentes tailles des entreprises mesurées en 2012.

Si on considère, sur base de la définition de leur catégorie, que les entreprises classées «n.d». sont dans leur grande majorité des TPE ou PE, 98,5% de notre échantillon sont des entreprises de moins de 50 personnes, conformément à la répartition de l'ensemble des entreprises wallonnes. Par contre, elles ne représentent «que» 44% de la valeur ajoutée. Leurs poids dans la croissance de la valeur ajoutée, est encore moindre, puisqu'elles y contribuent à concurrence de 31%.

3.2. L'échantillon d'entreprises pour l'indicateur emploi

Notre échantillon pour la croissance de l'emploi entre 2012 et 2015 est composé de 27.301 entreprises. Ce chiffre est largement inférieur à celui de l'échantillon pour la valeur ajoutée car de nombreuses entreprises ne sont pas soumises à l'obligation de compléter le bilan social et donc à faire état du nombre d'emplois. Par contre en termes d'emploi, l'échantillon est représentatif, puisqu'il se monte à 70% de l'emploi des sociétés non financières établis par l'ICN (cfr. tableau 01 et tableau 02).

Tableau 04 Répartition par taille de l'échantillon pour la croissance de l'emploi

	Nombre d'entreprises 2012-2015	Emploi 2015	Croissance de l'emploi 2012-2015
TPE	20.341	72.286	5.130
PE	5.824	121.897	1.270
ME	943	100.629	5.178
GE	193	139.374	-3.297
Total	**27.301**	**434.186**	**8.281**

Note : La taille est mesurée en 2012.

La croissance de l'emploi a été minime durant la période 2012-2015, en raison de la récession durant les années 2012-2013. C'est au sein des moyennes entreprises que la croissance de l'emploi a été la plus forte, relativement à leur nombre. Inversement, les grandes entreprises présentent une perte d'emplois importante durant la période. La perte d'emplois dans les grandes entreprises est due essentiellement à la restructuration de 2012 chez Caterpillar et à la fermeture de trois établissements dans le secteur métallurgique (Carsid, NLMK Clabecq et Duferco).

4. ANALYSE DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES SOUS L'ANGLE DE LA VALEUR AJOUTÉE

4.1. La répartition des entreprises par niveau de croissance 2012-2015

Le tableau 05 résume les différents niveaux de taux de croissance annuel moyen des entreprises wallonnes actives entre 2012 et 2015. Nous séparons les entreprises qui ont connu une valeur ajoutée négative en début et/ou en fin de période.

Tableau 05 Répartition des entreprises entre les différents niveaux de taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée pour la période 2012-2015

Croissance annuelle moyenne	(1) Nombre (% du total)	(2) VA 2015 (millions d'euros)	(3) Croissance de la VA 2012-2015 (millions d'euros)	(4) Contribution à la croissance (%)
VA négative en 2012	3.848 (5,2%)	303	412	15%
VA négative en 2015	4.853 (6,5%)	-138	-662	-24%
VA négative en 2012 et 2015	3.678 (4,9%)	-115	98	4%
Croissance négative	29.131 (39,0%)	9.345	-3.167	-116%
0% ≤ X < 5%	9.211 (12,3%)	13.184	971	35%
5% ≤ X < 10%	6.433 (8,6%)	5.537	1.057	39%
10% ≤ X < 15%	4.380 (5,9%)	3.007	888	32%
15% ≤ X < 20%	2.913 (3,9%)	1.312	493	18,%
20% ≥ X	10.162 (13,6%)	4.207	2.650	97%
TOTAL	**74.609**	**36.641,8**	**2.739**	**100,0%**

Figure 01

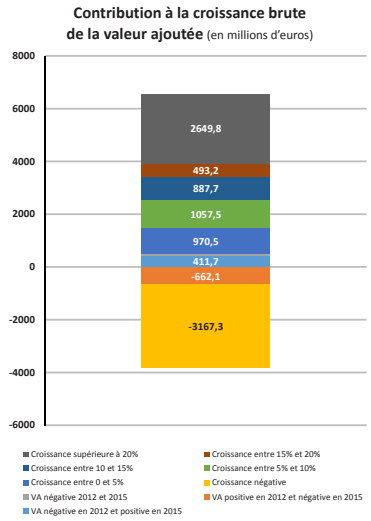

Figure 02

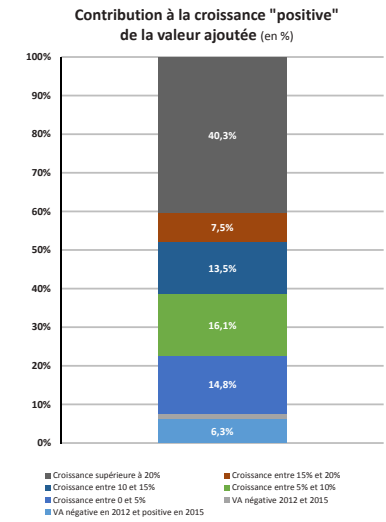

Figure 03

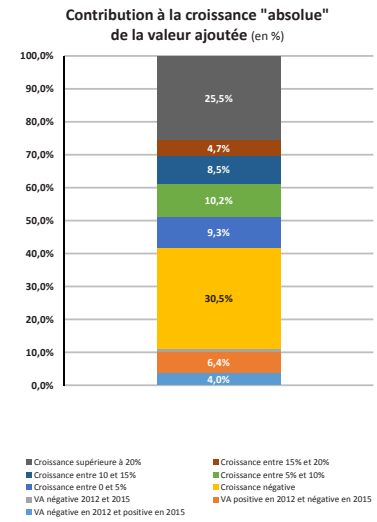

Nous constatons que la croissance est loin d'être une généralité pour les entreprises. Comme le montre le tableau 05, plus de la moitié des entreprises actives ont connu sur la période 2012-2015, soit une décroissance (39% des entreprises) ce qui signifie que la richesse produite par ces entreprises a diminué dans le temps, soit une valeur ajoutée négative pendant la période étudiée (11,4% des entreprises), ce qui signale que l'entreprise a fonctionné en perte à un moment donné.

Une entreprise sur deux a connu une croissance entre 2012 et 2015. Celles-ci se répartissent entre différents niveaux de croissance (cfr. tableau 05). De manière assez attendue, le nombre d'entreprises diminue au fur et à mesure que le taux de croissance augmente. Mais on retrouve encore presque 14% des entreprises qui affichent une croissance égale ou supérieure à 20%, qui est la catégorie retenue comme entreprises en forte croissance (EFC) par la définition de l'OCDE.

Si on se réfère à la colonne 4 du tableau 05 et à la figure 01, cette catégorie d'entreprise témoigne d'une forte contribution à la croissance de la valeur ajoutée globale de l'échantillon total. En effet, la croissance de la valeur ajoutée représente 97%[4] de la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'échantillon.

Il faut cependant ne pas se méprendre sur la signification de ce chiffre. En effet, la valeur ajoutée globale qui est ici prise en compte est la croissance de valeur ajoutée brute, qui tient compte des entreprises en décroissance. En d'autres termes, que la «contribution» (le terme n'est pas tout-à-fait adéquat) des entreprises en forte croissance soit de 97% ne veut pas dire que le reste des entreprises ne «contribue» qu'à 3% de la croissance. Par exemple, les entreprises avec une croissance annuelle moyenne entre 10% et 15% «contribuent» pour plus de 30% tandis que les entreprises en décroissance contribuent à -116%.

Pour donner une autre interprétation peut-être plus immédiate, les contributions à la croissance peuvent être mesurées par rapport à la croissance de la valeur ajoutée des entreprises qui montrent une croissance «positive» sur la période 2012-2015. Dans cette optique, la contribution des entreprises au taux de croissance annuel moyen supérieur à 20% constitue 40%[5] de la croissance de la valeur ajoutée des entreprises qui ont contribué positivement sur la période 2012-2015 (cf. figure 02).

(4) (2.650/2.739)*100 = 97%.

(5) (2.649,8/ (411,7+97,6+970,5+1.057,5+887,7+493,2+2.649,8))*100 =40,3%.

4.2. Focus sur les entreprises en forte croissance (EFC) en termes de valeur ajoutée selon la définition de l'OCDE

Nous appliquons la définition de l'OCDE afin d'identifier les entreprises en forte croissance (EFC) pour la période 2012-2015. Par rapport à la section précédente, nous retenons les entreprises d'au moins 10 employés qui ont connu un taux de croissance annuelle moyen de plus de 20% de 2012 à 2015.

Tableau 06 **Nombre d'EFC «valeur ajoutée» réparties par taille et leur contribution**

	Nombre	Part relative des EFC	Croissance de la VA 2012-2015 (millions d'euros)	Contribution à la croissance totale (%)
PE	277	4,7%	365,5	13%
ME	51	5,4%	713,6	26%
GE	8	4,1%	533,4	20%
TOTAL EFC	**336**	**4,7%**	**1612,5**	**59%**

Notes : La taille est mesurée en 2012; La part relative des EFC correspond au nombre d'entreprises à forte croissance en pourcentage de la population des entreprises d'au moins 10 salariés (définition OCDE).

Le tableau 06 résume le nombre absolu d'EFC et la part relative des EFC en termes de valeur ajoutée pour la période 2012-2015. Les EFC sont au nombre de 336[(6)] et représentent 4,7% des entreprises wallonnes d'au moins 10 employés et 0,5% de l'échantillon global des entreprises non financières actives entre 2012 et 2015. Ces EFC pèsent pour 59% dans la croissance brute de la valeur ajoutée.

Malgré le nombre très restreint d'EFC présentes dans l'économie non-financière wallonne, celles-ci sont responsables d'une part importante dans la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises.

Nous remarquons que la majorité des EFC sont des petites et moyennes entreprises. Seulement 2,3% sont des grandes entreprises mais celles-ci comptent néanmoins pour une part importante dans la contribution à la croissance brute totale (20%).

CONSTAT N°1 POUR LES ECF «VALEUR AJOUTÉE» :
Un très petit nombre d'entreprises «contribue» pour une part importante à la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises.

4.3. Démographie des EFC en termes de valeur ajoutée

4.3.1 Analyse des EFC «valeur ajoutée» par âge et par taille

Sur l'âge des EFC, plusieurs conclusions peuvent être tirées des tableaux 07 et 08 :

- En moyenne, les EFC ne sont pas des «jeunes» entreprises puisque l'âge moyen est de 18 ans ;
- Mais elles sont plus jeunes que l'ensemble des entreprises non financières de plus de 10 salariés, dont l'âge moyen est de 24 ans ;
- La proportion d'entreprises EFC de 0 à 5 ans est nettement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises, et nettement inférieure dans la catégorie de 20 ans et plus.

(6) Pour les 9.826 autres entreprises qui ont connu une croissance annuelle de leur VA supérieure à 20%, il s'agit de 7.151 n.d qui ont contribué à la croissance à hauteur de 501 millions d'euros et de 2.675 petites entreprises qui ont contribué pour 536 millions d'euros à la croissance.

Sur la taille des EFC (tableaux 07 et 09) :

- Celles-ci sont en moyenne plus petites que l'ensemble des entreprises, mais la distribution entre les différentes tailles d'entreprise est la même que pour l'ensemble des entreprises (tableau 09).
- Les EFC en termes de valeur ajoutée montrent une remarquable croissance de l'emploi, puisque leur taille moyenne passe de 44 emplois en début de période (2012) à 64 en fin de période (2015), devenant alors plus grandes que la moyenne de l'ensemble des entreprises.

Tableau 07 — **Taille moyenne et âge moyen des EFC «valeur ajoutée»**

	EFC (2012-2015)	Entreprises non financières (2012-2015) (≥ 10 salariés)
Effectif moyen en 2012	44,0	51,1
Effectif moyen en 2015	63,8	52,00
Age en 2012	18,3	24,0

Tableau 08 — **Distribution par tranche d'âge**

	EFC VA	Firmes + de 10 employés
0 à 5 ans	21%	9%
6 à 10 ans	16%	12%
11 à 15 ans	15%	13%
16 à 20 ans	13%	14%
20 ans et +	35%	52%

Tableau 09 — **Distribution par taille**

	EFC VA	Firmes + de 10 employés
PE	83%	84%
ME	15%	13%
GE	2%	3%

CONSTAT N°2 POUR LES EFC «VALEUR AJOUTÉE» :
Les entreprises à forte croissance en termes de valeur ajoutée sont plus jeunes que l'ensemble des entreprises de 10 salariés et plus.

CONSTAT N°3 POUR LES EFC «VALEUR AJOUTÉE» :
Les EFC «valeur ajoutée» sont en moyenne plus petites que l'ensemble des entreprises de 10 salariés et plus, mais la comparaison de la distribution par taille d'entreprises laisse penser qu'il n'y a pas de différence de taille significative entre les EFC et l'ensemble des entreprises.

CONSTAT N°4 POUR LES EFC «VALEUR AJOUTÉE» :
Les entreprises à forte croissance en termes de valeur ajoutée sont aussi une source importante de créations d'emplois.

4.3.2. Analyse des EFC «valeur ajoutée» par secteur d'activité

Comme l'indiquent le tableau 10 et la figure 04, c'est dans le secteur des services marchands que les EFC sont les plus présentes, puis dans l'industrie manufacturière suivi du secteur public et éducation.

Au sein de l'industrie, l'industrie alimentaire et l'industrie spécialisée dans la fabrication de produits métalliques sont les industries dans lesquelles on retrouve le plus d'EFC «valeur ajoutée».

En ce qui concerne les services marchands, nous retrouvons la majorité des EFC «valeur ajoutée» dans le commerce et les services relatifs aux bâtiments.

Pour ce qui concerne les services publics et éducation, ce sont essentiellement les secteurs liés à l'activité sociale sans hébergement et les activités médico-sociales avec hébergement qui comptabilisent le plus d'EFC «valeur ajoutée».

L'annexe 2 décompose plus précisément les secteurs où les EFC sont les plus représentées. Dans l'annexe 4, vous retrouvez la liste de toutes les EFC avec leur code NACE-BEL 2008 ainsi que leur localisation.

Tableau 10 **Répartition par grand secteur d'activité pour les EFC «valeur ajoutée»**

Secteur d'activité	Nombre	Part
Secteur primaire	6	1,8%
Industrie manufacturière	64	19,0%
Industrie alimentaire	17	5,1%
Fabrication de produits métalliques	12	3,6%
...		
Energie	6	1,8%
Construction	29	8,6%
Services marchands	189	56,3%
Commerce de détail	37	11,0%
Commerce de gros	31	9,2%
Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	16	4,8%
...		
Secteur public et éducation	42	12,5%
Activités médico-sociales avec hébergement	16	4,8%
Action sociale sans hébergement	20	6,0%
...		
TOTAL	**336**	**100%**

Figure 04

Répartition sectorielles des EFC «valeur ajoutée» (2012-2015)

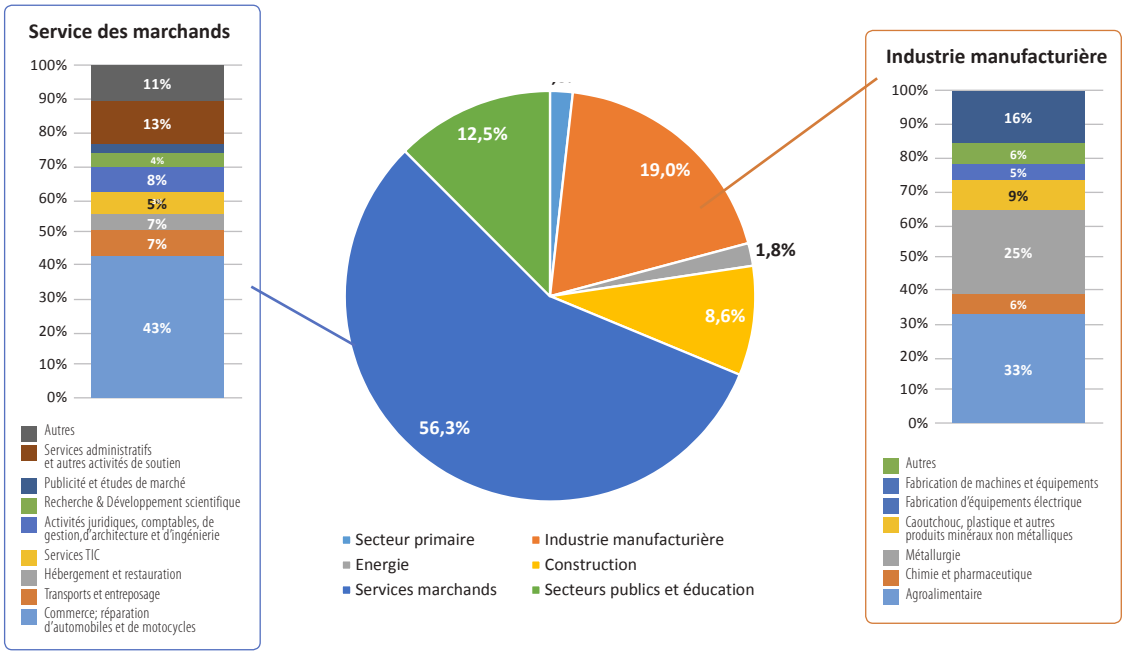

En termes de part relative, comme l'indique le tableau 11 (page suivante), les EFC sont surreprésentées[7] dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la gestion des déchets et dépollution, l'information et communication, les activités de services administratifs et de soutien ou encore l'industrie manufacturière. Il ressort logiquement que les EFC sont surreprésentées dans les activités économiques associées à un haut degré d'expertise ou de spécialisation ou à caractère innovant qui ont connu une forte croissance au cours de la dernière décennie comme les TIC ou les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

En synthèse, contrairement à certaines idées reçues, les EFC ne se concentrent pas uniquement dans les secteurs technologiques innovants. Au contraire, on en trouve beaucoup dans le secteur des services sur le marché domestique, notamment dans les services aux personnes.

CONSTAT N°5 POUR LES EFC «VALEUR AJOUTÉE» :
les entreprises à forte croissance sont présentes dans tous les secteurs, et en majorité dans les secteurs marchands. Néanmoins, elles sont surreprésentées dans les secteurs comme «information et communication» ou «activités scientifiques et techniques».

(7) Quand la part relative des EFC est supérieure à la part relative des firmes de plus de 10 employés dans un secteur d'activité, il y a une surreprésentation des EFC dans ce secteur.

Tableau 11 **RÉPARTITION DES EFC «VALEUR AJOUTÉE» PAR SECTION D'ACTIVITÉ**

Secteur d'activité	Nombre d'EFC	Nombre d'entreprises (≥10 emp.)	Part relative des entreprises (≥10 emp.) dans le secteur	Part relative des EFC dans le secteur
A - Agriculture, sylviculture et pêche	3	53	0,75 *=(53/7095)x100*	0,89 *=(3/336)x100*
B - Industries extractives	3	44	0,62	0,89
C - Industrie manufacturière	64	1.135	16,00	19,05
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	14	0,20	0,00
E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6	64	0,90	1,79
F - Construction	29	1.100	15,50	8,63
G - Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	81	1.775	25,02	24,11
H - Transports et entreposage	14	358	5,05	4,17
I - Hébergement et restauration	9	269	3,79	2,68
J - Information et communication	14	171	2,41	4,17
K - Activités financières et d'assurance	2	48	0,68	0,60
L - Activités immobilières	2	79	1,11	0,60
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	27	340	4,79	8,04
N - Activités de services administratifs et de soutien	31	381	5,37	9,23
O - Administration publique	0	7	0,10	0,00
P - Enseignement	3	84	1,18	0,89
Q - Santé humaine et action sociale	39	896	12,63	11,61
R - Arts, spectacles et activités récréatives	6	126	1,78	1,79
S - Autres activités de services	3	149	2,10	0,89
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	2	0,03	0,00
TOTAL	**336**	**7.095**	**100,00**	**100,00**

Surreprésentation des EFC. Sous-représentation des EFC.

4.3.3. Analyse des EFC «valeur ajoutée» par localisation géographique

Le tableau 12 donne un aperçu de la répartition des entreprises en forte croissance en termes de valeur ajoutée entre les cinq provinces wallonnes. En nombre absolu, la province de Liège a le plus grand nombre d'EFC suivi de la province du Hainaut. En part relative, nous constatons que le Brabant wallon et dans une moindre mesure Namur ont une surreprésentation d'EFC sur leur territoire.

Tableau 12 **Répartition des EFC «valeur ajoutée» par province**

Province	Nombre d'EFC	Nombre d'entreprises (≥10 emp.)	Part relative des entreprises (≥10 emp.) dans le secteur	Part relative des EFC dans le secteur
Brabant wallon	73	1011	*14,25*	*21,73*
Hainaut	94	2379	33,53	27,98
Liège	108	2308	32,53	32,14
Luxembourg	18	503	7,09	5,36
Namur	43	894	12,60	12,80
TOTAL	**336**	**7095**	**100,00**	**100,00**

Surreprésentation des EFC. Sous-représentation des EFC.

Sur la figure 05, nous avons calculé la proportion d'EFC par arrondissement. Les entreprises en forte croissance sont présentes dans tous les arrondissements mais leur proportion varie entre chaque arrondissement. La répartition géographique inégale des EFC tient compte de l'implantation de certains secteurs plus propices à la forte croissance au niveau local.

L'arrondissement de Mouscron et de Nivelles connaissent la plus importante proportion d'entreprises en forte croissance (respectivement 7,5% et 7,2%). Les EFC situées dans l'arrondissement de Mouscron sont principalement actives dans le secteur alimentaire et le secteur du commerce. Quant aux EFC de l'arrondissement de Nivelles, elles sont principalement issues du secteur «programmation, conseil et autres activités informatiques», du secteur «santé humaine et action sociale», du secteur «commerce» et quelques-unes de l'industrie manufacturière (pharmaceutique, fabrication produits informatiques ou fabrication de machines et équipements).

D'un autre côté, les arrondissements d'Arlon et de Dinant ont une proportion faible d'EFC sur leur territoire respectif (respectivement 1,4% et 1,6%).

La forte croissance dépend également de l'environnement dans lequel s'installe l'entreprise. Les grandes villes sont des viviers d'entreprises à forte croissance, en particulier dans le secteur des services, alors que les arrondissements de tradition industrielle constituent un terrain fertile pour les EFC du secteur manufacturier.

Figure 05

Proportion d'EFC par arrondissement

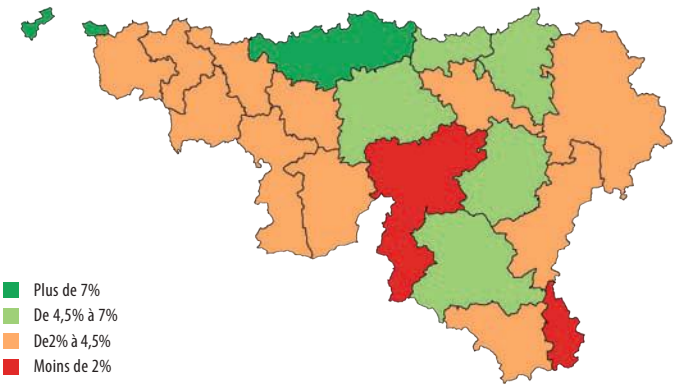

CONSTAT N°6 POUR LES EFC «VALEUR AJOUTÉE» :
Les entreprises en forte croissance sont inégalement distribuées géographiquement et ont tendance à se situer dans certains lieux stratégiques (cluster, effet d'agglomération).

4.5. L'évolution dans le temps des EFC «valeur ajoutée»

Jusqu'à présent, l'analyse des EFC s'est concentrée uniquement sur une période de forte croissance de trois ans allant de 2012 à 2015. Cette analyse a notamment montré que, malgré le faible nombre d'EFC, celles-ci sont grandement génératrices de valeur ajoutée dans l'économie wallonne pendant cette brève période. Dans cette section, les EFC seront analysées dans une perspective de plus long terme.

Le tableau 13 et le tableau 14 montrent que la part relative des EFC dans le nombre total d'entreprises de plus de 10 personnes, est relativement constante dans le temps, représentant entre 5% et 6% des firmes de plus de 10 employés pour la période allant de 2007 à 2015. De plus, malgré le petit nombre d'EFC dans l'économie non financière wallonne, celles-ci sont responsables d'une part importante dans la croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises wallonnes non financières. Cette contribution se situe entre 50% et 60%, sauf pour deux périodes où elle atteint 89%. La recherche des causes possibles de ces exceptions mériterait d'être approfondie mais n'a pu être menée dans le cadre de cette étude.

Tableau 13 — **Evolution du nombre d'EFC en termes de valeur ajoutée**

	2007-2010	2008-2011	2009-2012	2010-2013	2011-2014	2012-2015
Nombre total d'entreprises (≥ 10 salariés)	6.686	6.841	6.961	6.991	7.097	7.095
Nombre d'entreprises en forte croissance (V.A.)	346	368	428	382	343	336
Part relative des entreprises en forte croissance	5,17%	5,38%	6,15%	5,46%	4,83%	4,74%

Tableau 14 — **Croissance brute de la valeur ajoutée des entreprises actives non financières et des EFC et leur contribution**

	ENTREPRISES ACTIVES NON FINANCIÈRES		EFC «VALEUR AJOUTÉE»		
	#	Croissance brute de la VA (en millions d'euros)	#	Croissance brute de la VA (en millions d'euros)	Contribution à la croissance brute totale (en %)
2007-2010	65.928	3.021	346	2.679	88,7%
2008-2011	68.411	2.450	368	1.188	48,5%
2009-2012	70.834	3.238	428	1.592	49,2%
2010-2013	72.052	1.993	382	1.764	88,5%
2011-2014	73.358	2.865	343	1.679	58,6%
2012-2015	74.609	2.739	336	1.613	58,9%

Le tableau 15 et la figure 06 montrent l'évolution des EFC au-delà des 3 premières années, autrement dit, combien de EFC présentes dans une période initiale de 3 ans se retrouvent aussi dans le groupe des EFC d'une période suivante de 3 ans.

La première ligne du tableau 15 montre que 38% des entreprises identifiées comme en forte croissance entre 2007 et 2010, sont également identifiées comme telles entre 2008 et 2011. Le chiffre tombe à 14% pour la période suivante. En poursuivant sur cette ligne, nous constatons qu'1%, c'est-à-dire trois entreprises[8], ont connu un taux de croissance annuel moyen supérieur à 20% de 2007 à 2015.

Il faut noter l'extrême régularité de ces pourcentages pour chaque nouvelle période, entre 35% et 38% des EFC se retrouvent dans la période 2 et entre 12% et 15% dans la période 3. Cette régularité a-t-elle une signification ? La question reste posée.

Tableau 15 **Pourcentage d'EFC «valeur ajoutée» communes à plusieurs groupes successifs**

	EFC toujours présente en 1	EFC toujours présente en 2	EFC toujours présente en 3	EFC toujours présente en 4	EFC toujours présente en 5	EFC toujours présente en 6
EFC 1 (2007-2010)	100%	38%	14%	4%	2%	1%
EFC 2 (2008-2011)		100%	38%	15%	5%	2%
EFC 3 (2009-2012)			100%	35%	12%	4%
EFC 4 (2010 -2013)				100%	35%	13%
EFC 5 (2011-2014)					100%	38%
EFC 6 (2012-2015)						100%

En faisant la moyenne des pourcentages des cellules correspondant au même décalage temporel, nous obtenons la figure 06. Celle-ci, d'allure exponentielle décroissante, montre que, en moyenne, 36,6% des entreprises faisant partie d'un groupe d'EFC restent identifiées comme telles dans la période consécutive. Ensuite, en moyenne, 13,3% des EFC font partie de trois groupes consécutifs, etc. Enfin, seulement 0,9% des EFC parviennent à faire partie de tous les groupes d'EFC.

Figure 06

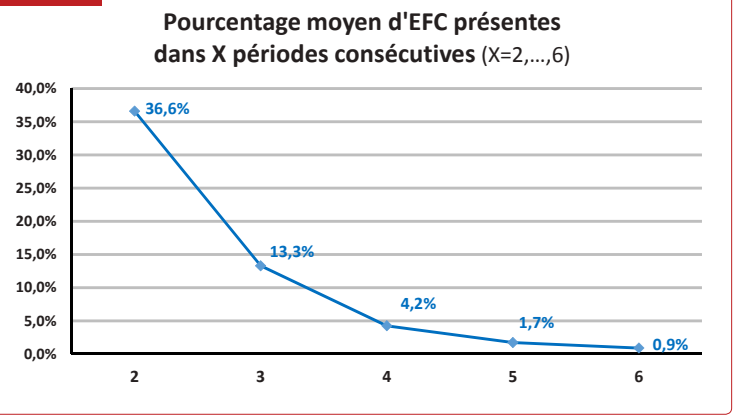

CONSTAT N°7 : la forte croissance est un phénomène temporaire, la majorité des EFC ne connait qu'une seule période de 3 ans de forte croissance et une très petite minorité une forte croissance au-delà de 4 ou 5 ans.

(8) Clixxs Wallonie (secteur des titres-services), Diagenode (bio-technologie) et F.A.C.T. Security (société de gardiennage). On peut noter que sur ces trois entreprises, deux se situent dans le secteur des services sur le marché domestique.

5. ANALYSE DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES SOUS L'ANGLE DE L'EMPLOI

5.1. Répartition des entreprises par niveau de croissance 2012-2015

Le tableau 16 résume les différents niveaux de croissance en termes d'emploi des entreprises wallonnes actives entre 2012 et 2015 et qui ont rendu un bilan social au début et à la fin de la période étudiée.

Tableau 16 — **Répartition des entreprises entre les différents niveaux de taux de croissance annuel moyen de l'emploi pour la période 2012-2015**

	Nombre (% du total)	Emploi 2015	Croissance de l'emploi 2012-2015	Contribution à la croissance brute (en %)
Croissance négative	8.161 (29,9%)	151.479	-35.462	-428,2%
Croissance nulle	10.114 (37,0%)	40.202	0	0,0%
0% < X < 5%	1.963 (7,2%)	136.835	9.034	109,1%
5% ≤ X < 10%	1.838 (6,7%)	46.806	8.801	106,3%
10% ≤ X < 15%	2.150 (7,9%)	23.333	6.836	82,6%
15% ≤ X < 20%	482 (1,8%)	10.147	3.916	47,3%
20% ≥ X	2.593 (9,5%)	25.384	15.156	183,0%
TOTAL	**27.301**	**434.186**	**8.281**	**100,0%**

Ces chiffres montrent que, comme pour la valeur ajoutée, la croissance de l'emploi n'est pas un phénomène général dans les entreprises. 30% de celles-ci voient leur emploi décroître, et 37% inchangé. Seul un tiers des entreprises ont connu une croissance de l'emploi positive entre 2012 et 2015. Celles-ci se répartissent entre différents niveaux de croissance.

Malgré la minorité d'entreprises créatrices d'emplois, plus de 8.000 emplois[9] ont été créés sur la période 2012-2015 par les entreprises actives entre 2012 et 2015. La majorité des emplois créés sont issus des entreprises à forte croissance en termes d'emploi (plus de 20% de taux de croissance annuel moyen). Leur contribution représente 183%[10] de la création d'emplois. Ce chiffre un peu intrigant est dû au fait que la croissance de l'emploi doit d'abord compenser la perte d'emplois qui survient dans un grand nombre d'entreprises. Si on s'en tient aux entreprises qui créent de l'emploi, 34,6%[11] de cette croissance est le fait d'entreprises dont la croissance est supérieure à 20%.

(9) Il faut prendre ce chiffre avec précaution car il ne comprend que les entreprises qui ont été actives entre 2012 et 2015 et qui ont rendu une comptabilité calculée sur 12 mois.
(10) (15.1568/8.281)*100 = 183%
(11) (15.156/ (9.034+8.801+6.836+3.916+15.156))*100 =34,6%

Figure 07

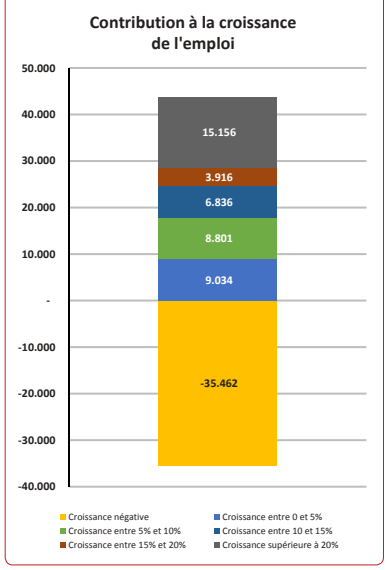

Figure 08

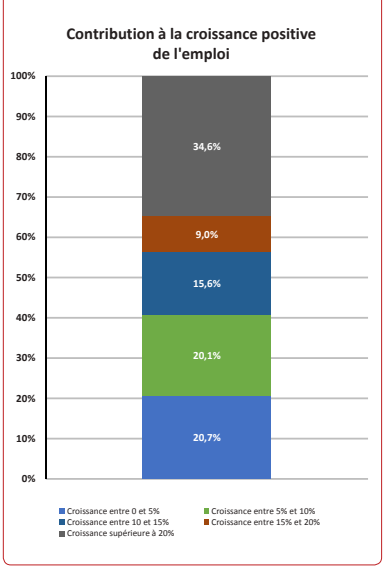

Figure 09

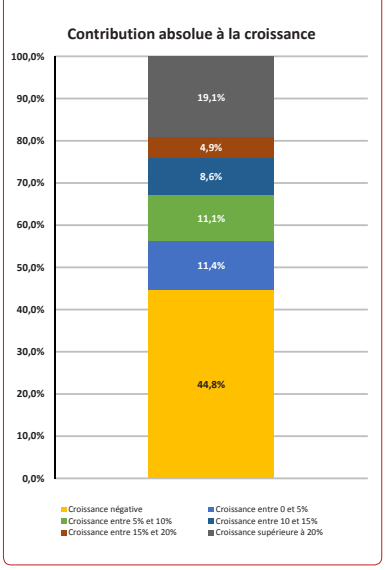

5.2. Focus sur les entreprises en forte croissance en termes d'emploi («EFC emploi» selon la définition de l'OCDE)

Nous appliquons la définition de l'OCDE afin d'identifier les entreprises en forte croissance (EFC) «emploi» pour la période 2012-2015. Ne sont donc retenues, parmi les entreprises qui montrent une croissance annuelle moyenne de l'emploi égale ou supérieure à 20% sur trois ans, que les entreprises d'au moins 10 personnes.

On peut au préalable noter que les EFC au sens large (sans restriction de taille) sont principalement des TPE. En effet, sur les 2.593 entreprises en forte croissance en termes d'emploi, 2.422 sont des TPE. Ce qui s'explique en partie par le fait qu'il suffit qu'une entreprise d'une personne engage un deuxième salarié pour figurer dans la catégorie des EFC.

Tableau 17 — **Nombre d'EFC «emploi» selon la définition de l'OCDE réparties par taille et leur contribution**

	Nombre	Part relative EFC sur taille de référence	Croissance de l'emploi 2012-2015 (millions d'euros)	Poids dans la croissance de l'emploi (en %)
PE	145	2,5%	3.289	39%
ME	25	2,7%	3.701	45%
GE	1	0,5%	243	3%
TOTAL EFC	**171**	**2,5%**	**7.233**	**87%**
Total de l'échantillon	**27.301**		**8.281**	

Notes : La taille est mesurée en 2012; La part relative des EFC correspond au nombre d'entreprises à forte croissance en pourcentage de la population des entreprises d'au moins 10 salariés (définition OCDE).

Le tableau 17 résume le nombre absolu d'EFC selon la définition de l'OCDE et la part relative

des EFC en termes d'emploi pour la période 2012-2015. Les EFC sont au nombre de 171 et représentent 2,5% des entreprises wallonnes d'au moins 10 employés et seulement 0,2% de l'échantillon total tel que défini à la section 4.1. Elles pèsent 87% dans la croissance de la création d'emplois. Encore une fois ce pourcentage est trompeur, car il ne signifie pas que le reste des entreprises ne crée que 13% de l'emploi, puisque, on le répète, on tient compte aussi des entreprises qui ont supprimé ou n'ont pas créé de l'emploi. Pour donner un autre indicateur qui relativise le premier, la croissance de l'emploi dans les EFC représente 9,1% de la croissance des entreprises créatrices d'emplois.

CONSTAT N°1 POUR LES EFC «EMPLOI» :
Un très petit nombre d'entreprises génère une part importante d'emplois.

5.3. Démographie des EFC en termes d'emploi

5.3.1. Analyse des EFC «emploi» par âge et par taille

Sur l'âge des EFC, les conclusions qui peuvent être tirées des tableaux 18, 19 et 20 sont similaires à celles énoncées dans l'analyse en termes de valeur ajoutée :

- En moyenne, les EFC ne sont pas des «jeunes» entreprises puisque l'âge moyen est de 14 ans.
- Mais elles sont plus jeunes que l'ensemble des entreprises non financières de plus de 10 salariés, dont l'âge moyen est de 24 ans.
- La proportion d'entreprises EFC de 0 à 5 ans est nettement supérieure à l'ensemble des entreprises, et nettement inférieure dans la catégorie de 20 ans et plus.

Sur la taille des EFC :

- Celles-ci sont en moyenne plus petites que l'ensemble des entreprises mais cela est dû au faible nombre de grandes entreprises. Si on regarde la distribution par taille des EFC, elle est assez similaire à celle de l'ensemble des entreprises de plus de 10 personnes.
- Fort logiquement, les EFC «emploi» montrent une remarquable croissance en termes d'emplois, puisque leur taille moyenne passe de 32 emplois en début de période (2012) à 74 en fin de période (2015), devenant alors nettement plus grandes que la moyenne de l'ensemble des entreprises.

Tableau 18 Taille moyenne et âge moyen des EFC «emploi» (2012-2015)

	EFC	Entreprises non financières (≥ 10 salariés)
Effectif moyen en 2012	32,4	51,1
Effectif moyen en 2015	74,7	52,00
Age en 2012	14,04	23,98

Tableau 19 Distribution par tranche d'âge

	EFC Emploi	Firmes + de 10 employés
0 à 5 ans	32%	9%
6 à 10 ans	22%	12%
11 à 15 ans	10%	13%
16 à 20 ans	11%	14%
20 ans et +	25%	52%

Tableau 20 Distribution par taille

	EFC Emploi	Firmes + de 10 employés
PE	84,8%	84%
ME	14,6%	13%
GE	0,6%	3%

CONSTAT N°2 POUR LES EFC «EMPLOI» :
Les entreprises à forte croissance en termes d'emploi sont plus jeunes que l'ensemble des entreprises.

CONSTAT N°3 POUR LES EFC «EMPLOI» :
Bien que en moyenne plus petites, les EFC montrent la même distribution par taille d'entreprises que l'ensemble des entreprises.

CONSTAT N°4 POUR LES EFC «EMPLOI» :
Les entreprises à forte croissance en termes d'emploi sont généralement plus jeunes et plus petites que les EFC «valeur ajoutée».

5.3.2. Analyse des EFC «emploi» par secteur d'activité

En dépit du fait que, comme on le verra dans la section 6, il y ait peu d'entreprises qui soient en forte croissance à la fois en termes de valeur ajoutée et en termes d'emploi, la répartition des EFC «emplois» est assez similaire à celle des EFC «valeur ajoutée».

Comme l'indiquent le tableau 21 et la figure 10, c'est dans le secteur des services marchands que les EFC sont les plus présentes, puis dans l'industrie manufacturière suivi du secteur public et éducation. En comparaison avec les EFC «valeur ajoutée», la proportion d'entreprises manufacturières est moindre tandis qu'elle est plus importante dans le secteur non-marchand.

Au sein de l'industrie, l'industrie alimentaire et l'industrie spécialisée dans la fabrication de produits métalliques sont les industries dans lesquelles on retrouve le plus d'EFC «emploi».

En ce qui concerne les services marchands, nous retrouvons la majorité des EFC «emploi» dans le commerce et les services relatifs aux bâtiments.

Pour ce qui concerne les services publics et éducation, ce sont essentiellement les secteurs liés à l'activité sociale sans hébergement et les activités médico-sociales avec hébergement qui comptabilisent le plus d'EFC «emploi».

L'annexe 3 décompose plus précisément les secteurs où les EFC «emploi» sont les plus représentées. Dans l'annexe 4, vous retrouvez la liste de toutes les EFC avec leur code NACE-BEL 2008 ainsi que leur localisation.

En termes de part relative, les EFC sont surreprésentées dans certains secteurs tertiaires comme la santé humaine et action sociale, les activités de services administratifs et de soutien ou encore le secteur des transports et entreposage. Il ressort que les EFC «emploi» sont surreprésentées dans les activités associées au vieillissement de la population (maison de repos, soins résidentiels, etc.) ou encore des activités liées aux titres services. On observe ici des différences nettes avec les EFC «valeur ajoutée» qui étaient surreprésentées dans des secteurs plus scientifiques et techniques.

Tableau 21 **Répartition par grand secteur d'activité pour les EFC «Emploi»**

Secteur d'activité	Nombre	Part
Secteur primaire	1	0,6%
Industrie manufacturière	20	11,7%
Industrie alimentaire	5	2,9%
Fabrication de produits métalliques	5	2,9%
...		
Energie	3	1,8%
Construction	14	8,2%
Services marchands	99	57,9%
Commerce de détail	14	8,2%
Commerce de gros	12	7,0%
Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	16	9,4%
...		
Secteur public et éducation	34	19,9%
Activités médico-sociales avec hébergement	18	10,5%
Action sociale sans hébergement	14	8,2%
...		
TOTAL	**171**	**100%**

Figure 10

Répartition sectorielles des EFC «emploi» (2012-2015)

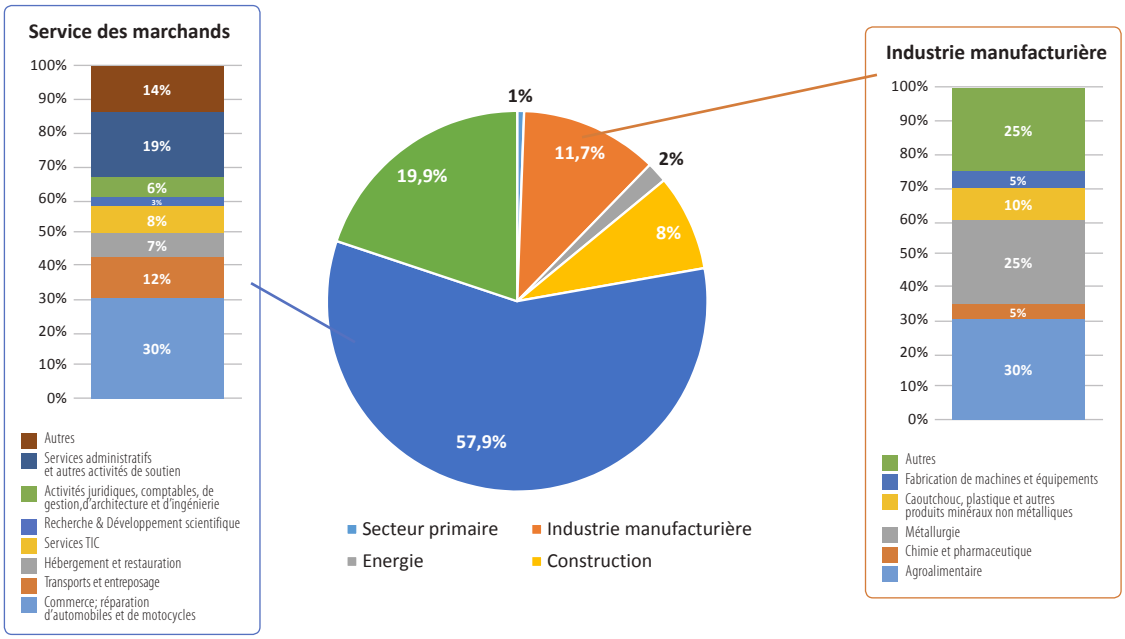

CONSTAT N°5 : Les EFC «emploi» sont présentes dans tous les secteurs mais sont néanmoins surreprésentées dans les secteurs liés aux services des personnes.

CONSTAT N°6 : Les EFC «emploi» sont plus représentées dans le secteur des services tandis que les EFC «valeur ajoutée» se situent davantage dans les activités économiques associées à haut degré d'expertise ou de spécialisation ou à caractère innovant (comme dans l'industrie).

Tableau 22

RÉPARTITION DES EFC «EMPLOI» PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Nombre d'EFC	Nombre d'entreprises (≥10 emp.)	Part relative des entreprises (≥10 emp.) dans le secteur	Part relative des EFC dans le secteur
A - Agriculture, sylviculture et pêche	1	53	*0,75*	*0,58*
B - Industries extractives	0	44	0,62	0,00
C - Industrie manufacturière	20	1.135	16,00	11,70
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	14	0,20	0,00
E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3	64	0,90	1,75
F - Construction	14	1.100	15,50	8,19
G - Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	30	1.775	25,02	17,54
H - Transports et entreposage	12	358	5,05	7,02
I - Hébergement et restauration	7	269	3,79	4,09
J - Information et communication	8	171	2,41	4,68
K - Activités financières et d'assurance	1	48	0,68	0,58
L - Activités immobilières	1	79	1,11	0,58
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10	340	4,79	5,85
N - Activités de services administratifs et de soutien	25	381	5,37	14,62
O - Administration publique	0	7	0,10	0,00
P - Enseignement	1	84	1,18	0,58
Q - Santé humaine et action sociale	33	896	12,63	19,30
R - Arts, spectacles et activités récréatives	5	126	1,78	2,92
S - Autres activités de services	0	149	2,10	0,00
T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0	2	0,03	0,00
TOTAL	**171**	**7.095**	**100,00**	**100,00**

Surreprésentation des EFC. Sous-représentation des EFC.

5.3.3. Analyse des EFC par localisation géographique

Le tableau 23 donne un aperçu de la répartition des entreprises en forte croissance en termes d'emploi entre les cinq provinces wallonnes. En nombre absolu, la province de Liège a le plus grand nombre d'EFC suivi de la province du Hainaut. En part relative, nous constatons que le Brabant wallon et dans une moindre mesure Namur ont une surreprésentation d'EFC sur leur territoire, comme pour les EFC «valeur ajoutée». Le cas du Brabant wallon illustre encore la proposition d'un lien fort entre les EFC et la croissance globale d'une région ou province.

Tableau 23 **Répartition des EFC «emploi» par province**

Province	Nombre d'EFC	Nombre d'entreprises (≥10 emp.)	Part relative des entreprises (≥10 emp.) dans le secteur	Part relative des EFC dans le secteur
Brabant wallon	39	1011	*14,25*	*22,81*
Hainaut	50	2379	33,53	29,24
Liège	51	2308	32,53	29,82
Luxembourg	9	503	7,09	5,26
Namur	22	894	12,60	12,87
TOTAL	**171**	**7095**	**100,00**	**100,00**

Surreprésentation des EFC. Sous-représentation des EFC.

5.4. L'évolution dans le temps des EFC «emploi»

Dans cette section, nous analysons les EFC «emploi» dans une perspective de plus long terme. Dans le tableau 24 et le tableau 25, nous constatons que la part relative des EFC représente autour de 3% (avec l'exception de la dernière période) des firmes de plus de 10 employés pour la période allant de 2007 à 2015. Comme pour les EFC «valeur ajoutée» cette part est relativement stable dans le temps.

Il n'en est pas de même pour le «poids» de la création d'emplois par les EFC dans la création totale d'emplois. Même si cette part est toujours importante, elle varie entre 40% et 80%. Il n'a pas été possible dans le cadre de cette étude d'examiner les possibles causes de ces variations, mais ce serait certainement un sujet intéressant pour de futures recherches.

Tableau 24 **Evolution du nombre d'EFC en termes d'emploi**

	2007-2010	2008-2011	2009-2012	2010-2013	2011-2014	2012-2015
Nombre total d'entreprises (≥ 10 salariés)	6.686	6.841	6.961	6.991	7.097	7.095
Nombre d'entreprises en forte croissance (emploi)	196	181	209	203	195	171
Part relative des entreprises en forte croissance	2,93%	2,65%	3,00%	2,90%	2,75%	2,41%

Tableau 25 Croissance brute de l'emploi des entreprises actives non financières et des EFC et leur contribution

	ENTREPRISES ACTIVES NON FINANCIÈRES		EFC «VALEUR AJOUTÉE»		
	#	Création d'emploi	#	Création d'emploi	Contribution à la création d'emploi (en %)
2007-2010	26.312	14.524	196	9.240	63,6%
2008-2011	26.801	20.018	181	11.589	57,9%
2009-2012	27.346	26.723	209	10.888	40,7%
2010-2013	27.324	21.912	203	10.569	48,2%
2011-2014	27.349	10.623	195	9.211	86,7%
2012-2015	27.301	8.281	171	7.233	87,3%

Ensuite, nous analysons la proportion d'EFC «emploi» appartenant à plusieurs groupes d'EFC successifs.

Le tableau 26 et la figure 11 montrent l'évolution des EFC au-delà des 3 premières années. Autrement dit, combien de EFC présentes dans une période initiale de 3 ans se retrouvent aussi dans le groupe des EFC d'une période suivante de 3 ans.

La première ligne du tableau 26 montre que 38% des entreprises identifiées comme en forte croissance entre 2007 et 2010, sont également identifiées comme telles entre 2008 et 2011. Le chiffre tombe à 15% pour la période suivante. Pour la période 2007-2015, seule l'entreprise Clixxs Wallonie, active dans les titres services, a connu un taux de croissance annuel moyen de plus de 20%.

Tableau 26 Pourcentage d'EFC «emploi» communes à plusieurs groupes successifs

	EFC toujours présente en 1	EFC toujours présente en 2	EFC toujours présente en 3	EFC toujours présente en 4	EFC toujours présente en 5	EFC toujours présente en 6
EFC 1 (2007-2010)	100%	38%	15%	5%	2%	1%
EFC 2 (2008-2011)		100%	45%	20%	4%	2%
EFC 3 (2009-2012)			100%	44%	19%	5%
EFC 4 (2010 -2013)				100%	46%	18%
EFC 5 (2011-2014)					100%	42%
EFC 6 (2012-2015)						100%

Tout comme pour les EFC «valeur ajoutée», il faut noter la régularité de ces pourcentages pour chaque nouvelle période : entre 38% et 46% des EFC se retrouvent dans la période 2 et entre 15% et 20% dans la période 3. Cette régularité a-t-elle une signification ? La question reste posée.

En faisant la moyenne des pourcentages des cellules correspondant au même décalage temporel, nous obtenons la figure 11. Celle-ci, d'allure exponentielle décroissante, montre que, en moyenne, 43,2% des entreprises faisant partie d'un groupe d'EFC restent identifiées comme telles dans la période consécutive. Ensuite, en moyenne, 18% des EFC font partie de trois groupes consécutifs, etc. Enfin, seulement 0,5% des EFC parviennent à faire partie de tous les groupes d'EFC.

Figure 11

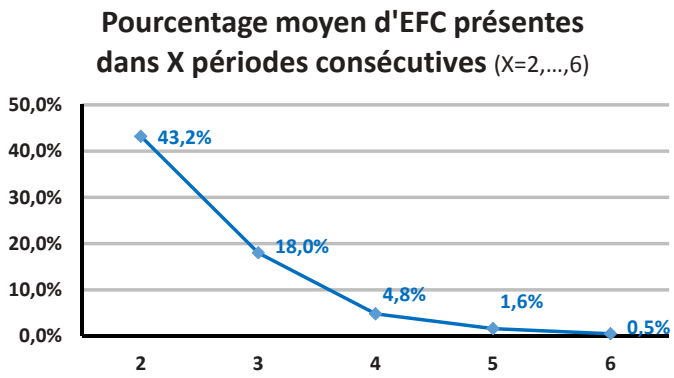

CONSTAT N°8 POUR LES EFC «EMPLOI» :
Comme pour les EFC «valeur ajoutée», la forte croissance est un phénomène temporaire, la majorité des EFC ne connaisse qu'une seule période de 3 ans de forte croissance et une très petite minorité une forte croissance au-delà de 4 ou 5 ans.

CONSTAT N°9 : La forte croissance mesurée en termes d'emploi a tendance à perdurer légèrement plus que celle mesurée en termes de valeur ajoutée. Nous retrouvons donc une part plus importante d'EFC «emploi» dans plusieurs périodes consécutives par rapport à celle des EFC «valeur ajoutée» dans plusieurs groupes consécutifs (cfr. figure 06 et figure 11).

6. EFC COMMUNES EN TERMES DE VA ET D'EMPLOI

Pour la période 2012-2015, 396 entreprises sont considérées comme en forte croissance selon la définition de l'OCDE, soit en termes de valeur ajoutée, soit en termes d'emploi. Parmi ces 396 EFC, 111 entreprises (moins d'un tiers) ont connu une forte croissance en termes de valeur ajoutée et en termes d'emploi.

Est-ce à dire que les trajectoires des EFC «valeur ajoutée» et des EFC «emploi» sont différentes ? On a pu constater tout au long de cette étude que les caractéristiques des deux types d'EFC étaient similaires mais le fait à noter est que plus de 20% des EFC «valeur ajoutée» affichent un recul de leur emploi et 5% un statu quo (tableau 28). Cela s'explique notamment par les investissements productifs réalisés par certaines entreprises pour augmenter leur productivité, parfois au détriment de l'emploi, ou par le recours à la sous-traitance ou l'outsourcing.

Tableau 27 Décomposition des EFC

	2012-2015
EFC VA et Emploi	111
EFC uniquement VA	225
EFC uniquement Emploi	60
Total EFC	**396**
Nombre d'entreprises (≥ 10 emp.)	7.095
Part relative des EFC	**5,6%**

Tableau 28 Décomposition du taux de croissance annuel moyen de l'emploi pour les EFC uniquement VA

	Nombre	Part
Croissance négative	48	21,3%
Croissance nulle	12	5,3%
0 < X < 5%	36	16,0%
5% ≤ X < 10%	35	15,6%
10% ≤ X < 15%	47	20,9%
15% ≤ X < 20%	47	20,9%
TOTAL	225	100,0%

Janssen (2005)[12] a montré empiriquement que la croissance mesurée en termes de ventes et en termes d'emploi ne peuvent pas être considérées comme des conceptualisations interchangeables d'un même phénomène. Ces deux mesures de croissances sont déterminées par des facteurs largement distincts. Dès lors, dans le cadre d'éventuelles politiques économiques destinées à stimuler la croissance, le décideur politique devrait tenir compte de cette hétérogénéité.

7. CONCLUSIONS

L'analyse des entreprises en forte croissance (EFC) (= une croissance annuelle moyenne d'au moins 20% sur 3 ans) de l'économie wallonne a dégagé certains constats, qui sont communs aux EFC en termes de valeur ajoutée et à celles en termes d'emploi :

1. La croissance est l'affaire d'une minorité d'entreprises.
2. Les EFC sont en nombre très limité mais génératrices d'une part importante de la croissance de la valeur ajoutée globale et de l'emploi.
3. Les EFC sont plus jeunes que l'ensemble des entreprises.
4. La structure par taille d'entreprises (PE, ME, GE) est à peu près similaire chez les EFC que pour l'ensemble des entreprises.
5. Les EFC se retrouvent dans l'ensemble des secteurs de l'économie.
6. Les périodes de forte croissance sont brèves. Rares sont les entreprises qui croissent à un rythme annuel de 20% au-delà de 4 ou 5 ans.
7. Seul un tiers des EFC sont à la fois EFC en termes de valeur ajoutée et d'emploi. 20% des EFC «valeur ajoutée» connaissent une réduction de leur emploi.

La différence entre les EFC «valeur ajoutée» et les EFC «emploi» tient en leur nombre, les EFC «valeur ajoutée» sont plus nombreuses. En outre, les EFC «valeur ajoutée» sont plus présentes dans les secteurs industriels au sens large tandis que les EFC «emploi» se retrouvent plus dans des secteurs aux personnes.

(12) Janssen, F. (2005), « L'interchangeabilité des critères de conceptualisation de la croissance : étude empirique », Louvain-la-Neuve.

Quelles leçons peut-on tirer de ces conclusions en termes de politique économique ?

Le nombre d'entreprises à fort potentiel de croissance est limité. Il serait dès lors tentant pour des décideurs politiques, de s'évertuer à les repérer et de les «aider» à pousser leur croissance au maximum et le plus longtemps possible. Cependant, la brièveté des périodes de forte croissance incite à la prudence. Cette brièveté peut en effet signifier que la forte croissance n'est peut-être pas le résultat de déterminants structurels ou du moins pas seulement, mais qu'elle peut résulter de circonstances factuelles (par exemple un accroissement temporaire de la demande, la fermeture d'un concurrent, le gain d'une grosse commande ou d'un marché public, etc.) dont les effets peuvent s'amenuiser avec le temps. Autrement dit, ces périodes de croissance pourraient être de l'ordre de l'aléatoire et ne pas nécessairement signifier que ces entreprises sont les entreprises structurantes d'un tissu économique donné (le point est développé dans l'étude 2).

Dès lors, les politiques de soutien à la croissance des entreprises ne doivent-elles pas se concentrer à augmenter la croissance des entreprises structurantes dont le potentiel de croissance à moyen terme est important, plutôt que de s'efforcer à prolonger la croissance des entreprises en forte croissance dont l'origine de la croissance ne tient pas toujours aux seules qualités structurelles de l'entreprise ?

Reste néanmoins à repérer ces entreprises qui ont un potentiel de croissance sur le moyen terme. Est-ce possible, de quelle manière ? Bien que cette première étude donne quelques éléments de réponse, l'étude 2 tentera de réponde à cette question plus en profondeur. ●

Annexes

ANNEXE 1 - La sélection des entreprises non financières dans Bel-First

La base de données utilisée dans cette étude est extraite du logiciel «Bel-First». Celui-ci est géré par le «Bureau Van Dijk» et rassemble l'ensemble des données comptables disponibles à la Banque Nationale de Belgique des entreprises dont le siège social est situé en Belgique et au Luxembourg.

Nous décidons de concentrer notre analyse sur les entreprises non financières dont le siège social se situe en Wallonie. Les données couvrent la période 2007 à 2015.

Pour ce faire, les entreprises non financières sont sélectionnées à partir de leur code NACE 2008 principal. Les codes que nous avons exclus sont les suivants :

- 64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
- 65 : Assurance, réassurance et caisse de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires
- 66 : Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
- 84 : Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- 85 : Enseignement (sauf «855 : Autres activités d'enseignements» et «856 : Activités de soutien à l'enseignement» qui sont inclus).

En excluant les codes NACE ci-dessus, nous tentons de nous rapprocher le plus possible de la définition des sociétés non financières (S.11) qu'utilise la BNB pour calculer ses agrégats.

Celle-ci est la suivante :

S.11 Sociétés non financières

«Le secteur des sociétés non financières regroupe les unités institutionnelles dont les opérations de répartition et les opérations financières sont distinctes de celles de leurs propriétaires et qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers. Le secteur des sociétés non financières couvre également les quasi-sociétés non financières».

(source : BNB - www.nbb.be/doc/dq/cis/f/info.htm)

Un respect rigoureux de cette définition n'est pas possible en discriminant uniquement sur le code NACE car ce dernier ne tient pas compte du caractère marchand ou non-marchand de l'activité de l'entreprise, mais plutôt de son secteur. Néanmoins, le tri effectué va dans le sens de cette définition.

Annexes

ANNEXE 2 - Décomposition des secteurs d'activités des EFC «valeur ajoutée»

SECTION	CODE NACE-BEL 2008	NOMBRE D'EFC
INDUSTRIE	**10 Industries alimentaires**	**17**
	10.8 Fabrication d'autres produits alimentaires	5
	10.7 Fabrication de produits de boulangerie pâtisserie et de pâtes alimentaires	4
	(...)	
	25 Fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	**12**
	25.1 Fabrication d'éléments en métal pour la construction	5
	(...)	
CONSTRUCTION	**43 Travaux de construction spécialisés**	**20**
	43.2 Travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation	9
	43.3 Travaux de finition	4
	43.9 Autres travaux de construction spécialisés	4
	(...)	
SERVICES MARCHANDS	**45 Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et motocycles**	**13**
	45.113 Commerce de détail de voitures et de véhicules automobiles légers (≤ 3,5 tonnes)	6
	(...)	
	46 Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et motocycles	**31**
	46.3 Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	7
	46.4 Commerce de gros d'autres biens domestiques	7
	46.6 Commerce de gros d'autres équipements industriels	7
	46.7 Autres commerces de gros spécialisés	6
	(...)	
	47 Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et motocycles	**37**
	47.1 Commerce de détail en magasin non spécialisé	12
	47.5 Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé	9
	(...)	
	71 Activités d'architecture, d'ingénierie: activités de contrôle et analyses techniques	**8**
	71.121 Activités d'ingénierie et de conseils techniques	5
	(...)	
	72 Recherche-développement scientifique	**7**
	72.190 Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	6
	(...)	
	81 Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	**16**
	81.210 Nettoyage courant des bâtiments	12
	(...)	
SECTEURS PUBLICS ET ÉDUCATION	**87 Activités médico-sociales et sociales avec hébergement**	**16**
	87.301 Activités des maisons de repos pour personnes âgées (M.R.P.A.)	9
	(...)	
	88 Action sociale sans hébergement	**20**
	88.101 Activités des aides familiales à domicile, sauf soins à domicile	14
	(...)	

10.8 Fabrications d'autres produits alimentaires : Ce groupe comprend la production de sucre et de confiseries, de plats préparés, de café, thé, cacao et épices, ainsi que de spécialités alimentaires périssables.

46.4 Commerce de gros d'autres biens domestiques : Textiles, habillement, chaussures, appareils électroménagers, produits de beauté, etc.

46.6 Commerce de gros d'autres équipements industriels : Ce groupe comprend le commerce de gros de machines spéciales, d'équipements et de fournitures pour tout type d'industrie et des machines d'usage général.

46.7 Autres commerces de gros spécialisés : Il comprend le commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles et non destinés, en général, à une utilisation domestique.

47.1 Commerce de détail en magasin non spécialisé : Ce groupe comprend le commerce de détail d'une large gamme de produits dans la même unité (en magasin non spécialisé), comme les supermarchés ou les grands magasins.

47.5 Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé : Ce groupe comprend le commerce de détail d'équipements ménagers, tels que textiles, quincaillerie, tapis, appareils électriques ou meubles, en magasins spécialisés.

71.121 Activités d'ingénierie de conseils techniques : L'application des lois physiques et principes d'ingénierie dans la conception de machines, matériaux, instruments, structures, processus et systèmes).

72.190 Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles : Cette sous-classe comprend la recherche et le développement expérimental en sciences naturelles et ingénierie autres qu'en biotechnologie.

ANNEXE 3 - Décomposition des secteurs d'activités des EFC «emploi»

SECTION	CODE NACE-BEL 2008	NOMBRE D'EFC
CONSTRUCTION	**43 Travaux de construction spécialisés**	**10**
	43.2 Travaux d'installation électrique, de	5
	plomberie et autres travaux d'installation	5
	43.3 Travaux de finition	2
	43.9 Autres travaux de construction spécialisés	2
	(...)	
SERVICES MARCHANDS	**46 Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et motocycles**	**12**
	46.3 Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac	3
	46.7 Autres commerces de gros spécialisés	5
	(...)	
	47 Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et motocycles	**14**
	47.7 Autres commerces de détail en magasin spécialisé	7
	(...)	
	49 Transports terrestres et transport par conduites	**11**
	49.410 transports routiers de fret, sauf service de déménagement	8
	(...)	
	81 Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysager	**16**
	81.210 Nettoyage courant des bâtiments	14
	(...)	
SECTEURS PUBLICS ET ÉDUCATION	**87 Activités médico-sociales et sociales avec hébergement**	**18**
	87.202 Activités de soins résidentiels pour adultes avec un handicap mental	5
	87.301 Activités des maisons de repos pour personnes âgées (M.R.P.A.)	9
	(...)	
	88 Action sociale sans hébergement	**14**
	88.101 Activités des aides familiales à domicile, sauf soins à domicile	10
	(...)	

Annexes

ANNEXE 4 - Liste des entreprises à forte croissance 2012-2015

NOM	CODE NACE-BEL 2008	PROVINCE	EFC "EMPLOI"	EFC "VALEUR AJOUTÉE"
A 2	42	Liège	X	X
A. LANDGRAF	17	Hainaut		X
A.C.N.	71	Namur		X
A.V.S.	81	Liège		X
ABATEX A	47	Liège	X	
ABBAYE NOTRE-DAME DE SAINT-REMY	11	Namur		X
ACEMAL	28	Brabant Wallon		X
ACOUSTIQUE MEDICALE DU HAINAUT	47	Hainaut		X
ADOM'SERVICES	81	Liège	X	
AEPODIA	72	Brabant Wallon		X
AGEMA SERVICES LILLOIS	81	Brabant Wallon	X	
AGENCE LOCALE D'INSERTION	81	Brabant Wallon	X	X
AIR CONSULT ENGINEERING	73	Hainaut		X
AKW INTERNATIONAL	82	Hainaut		X
ALFANO	26	Brabant Wallon		X
ALTRA-COLIN	49	Hainaut		X
ALUTRAILER	29	Hainaut		X
ALYSSE FOOD	10	Hainaut		X
AMD NET	81	Namur	X	
AMEVAN	47	Hainaut		X
ANDRE VERNIER ET FILS	13	Hainaut	X	X
ARCELORMITTAL TAILORED BLANKS LIEGE	24	Liège		X
ARCEO	24	Liège		X
ARDENNE MATERIAUX	46	Namur		X
ARDENNE VOLAILLE	46	Luxembourg	X	
ARGE	1	Liège	X	X
ARMASTEEL	24	Brabant Wallon		X
AROMAT	56	Brabant Wallon		X
ARTES TWT	41	Namur		X
ASCENSEURS RENSONNET	33	Liège		X
ATELIERS DE TERTRE	88	Hainaut		X
AU COIN DU FEU	43	Hainaut	X	
AU PRIVILEGE	87	Brabant Wallon	X	X
AUCHAN COORDINATION SERVICES	70	Hainaut		X
AUTO.IT	45	Hainaut	X	X
AUTOMOBILE VISETOISE	45	Liège		X
AUTOSECURITE- BUR. D'ETUDE & DE CONTROLE				
EN VUE DE LA SECURITE	71	Liège	X	X
AUXITRA	49	Hainaut		X
AV FACADE	43	Liège		X

AXEDIS	88	Brabant Wallon		X
B & C GROUP	49	Brabant Wallon	X	
B+M BAUSTOFF + METALL BELGIUM	46	Liège	X	X
BADEX	85	Namur	X	X
BATIFER	68	Luxembourg		X
BDC INTERNATIONAL	46	Brabant Wallon		X
BEBE BOULOT	88	Hainaut	X	X
BECOFLEX	43	Brabant Wallon	X	X
BELIMED	46	Brabant Wallon		X
BEMIS EUROPE HOLDINGS	64	Brabant Wallon	X	
BEN & CHOCOLATS	10	Liège		X
BERTRAND	10	Namur		X
BEST TECHNICAL COMPANY	43	Hainaut	X	X
BKS	25	Liège	X	
BRAND PARTNERS	78	Brabant Wallon	X	X
BRASSERIE DU GRAND ENCLOS	11	Luxembourg	X	X
BRASSERIE DUBUISSON FRERES	11	Hainaut		X
BRAUN	43	Liège		X
BRICO FRAMERIES	47	Namur		X
BTEAM BUILDING AND RESOURCES VILLAGE N° 1	88	Brabant Wallon	X	X
CAP SCIENCES ESPACE WALLONIE-BRUXELLES	94	Namur		X
CARRELAGES GILLET	47	Luxembourg		X
CARRIERES DE GRES REUNIES	8	Luxembourg		X
CARRIERES DE SPRIMONT ET DE CHANXHE	8	Liège		X
CARRY GERON	46	Liège		X
CASINO DE SPA	90	Liège		X
CDC - CDMAT	41	Hainaut		X
CELGENE	46	Brabant Wallon		X
CELYAD	72	Brabant Wallon	X	
CENTRAN	62	Brabant Wallon	X	X
CENTRE D'IMPREGNATION DES BOIS DE BELGIQUE	16	Luxembourg		X
CENTRE DE LANGUE A LOUVAIN LA NEUVE ET	43	Hainaut	X	
EN WOLUWE	85	Brabant Wallon		X
CENTRE REGIONAL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	88	Brabant Wallon		X
CEVO - SYSTEM	25	Liège	X	X
CH. BERHIN-MAGUIN	46	Namur		X
CHARLIER LOGISTICS	49	Luxembourg	X	
CHAUFFAGE - VENTILATION -	71	Liège	X	X
CLIMATISATION TECHNICS	43	Brabant Wallon		X
CHAUFFAGE ELAERTS ET CIE	43	Brabant Wallon		X
CHIFFONNETTE	81	Hainaut		X
CHRONOMOVE	49	Brabant Wallon	X	
CITADELLE MOSANE	87	Namur	X	
CL WARNETON	52	Hainaut		X
CLEANMANIA	81	Namur		X
CLEANROOM MANAGEMENT INTERNATIONAL	72	Brabant Wallon		X

Annexes

ANNEXE 4 - Liste des entreprises à forte croissance 2012-2015 (suite)

NOM	CODE NACE-BEL 2008	PROVINCE	EFC "EMPLOI"	EFC "VALEUR AJOUTÉE"
CLIMABEL	43	Brabant Wallon	X	X
CLIXXS WALLONIE	78	Liège	X	X
COBATIM	47	Hainaut		X
COCKERILL MAINTENANCE & INGENIERIE TRACTION	52	Brabant Wallon		X
COLLECTIONS ET PATRIMOINES	82	Liège	X	X
COLONA	10	Liège		X
COMET TRAITEMENTS	38	Hainaut	X	
CONFLUENCE INTERNATIONAL ANALYTICS	62	Brabant Wallon	X	
CONNECT & VOUS	46	Liège		X
CORBIO	47	Brabant Wallon		X
COYOTE SYSTEMS BENELUX	45	Brabant Wallon	X	
CRYSTAL COMPUTING	63	Hainaut	X	X
CULTURE-PAINS HOGNOUL	10	Liège		X
D'IETEREN SPORT	45	Brabant Wallon		X
DAHCOM	42	Namur		X
DALEMANS	26	Liège	X	X
DCINEX	26	Liège		X
DE POORTERE DECO	13	Hainaut	X	X
DEFIMA	56	Namur		X
DEHAEN PAUL	47	Hainaut	X	
DELBRASSINNE MOTORS	45	Liège		X
DELITRAITEUR	47	Brabant Wallon		X
DELMAR	23	Hainaut	X	X
DELMARENGO	47	Liège		X
DELTATEC	71	Liège		X
DERMEDIL	87	Luxembourg		X
DIABETICOM	46	Namur		X
DIAGENODE	72	Liège		X
DINANT EVASION	93	Namur	X	
DISTEC INTERNATIONAL (BELGIUM)	46	Brabant Wallon		X
DISTRINOX	43	Brabant Wallon	X	
E.B.A	70	Liège		X
EASI GROUP	70	Brabant Wallon		X
EKOSERVICES BELGIQUE	88	Hainaut	X	X
EKOSERVICES BRABANT WALLON	88	Brabant Wallon	X	X
EKOSERVICES REGION DU CENTRE	88	Hainaut	X	X
EKOSERVICES WALLONIE PICARDE	88	Hainaut	X	
ELEGIS - SD +, ASSOCIATION D'AVOCATS	69	Liège		X
ELIPS BELGIUM	62	Brabant Wallon		X
ENTRAIDE ET SERVICE DE DALHEM	88	Liège		X

ENTREPRISE D'ELECTRICITE - REGULATION -	88	Brabant Wallon		X
AUTOMATION	43	Liège		X
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION BOURLARD DIDIER	41	Hainaut		X
ENTREPRISES PAUL FRATEUR	42	Namur	X	X
ENTREPRISES THERET ET FILS	41	Namur		X
ENZYBEL INTERNATIONAL	23	Liège		X
EPCO	25	Hainaut		X
ESCAUX	70	Brabant Wallon	X	X
ETABLISSEMENTS JACQUES F. MAES	46	Brabant Wallon		X
ETABLISSEMENTS LAZZARI	46	Liège		X
ETILUX	46	Liège		X
ETS DURANT FRS	25	Hainaut		X
EURO MEAT GROUP	10	Hainaut	X	
EUROGARE	71	Liège		X
EUROPEAN CLEANING ET MAINTENANCE	81	Liège	X	
EUROPEAN MINING COMPANY	8	Namur		X
EUROQUARTZ	46	Liège	X	
EXOTIC CITY	46	Liège		X
EXPLOTECH	82	Luxembourg	X	
F.A.C.T. SECURITY	80	Brabant Wallon		X
FACILITEAM	81	Brabant Wallon	X	X
FAMILY SERVICES	81	Namur	X	X
FERO	41	Namur	X	X
FERRONNERIE D'ART DEJEOND-DELARGE	25	Liège		X
FOCKEDEY TRUCK	49	Hainaut	X	X
FOOD PARTNERS CO	10	Hainaut		X
FOOD&FUN FACTORY	56	Liège	X	X
FORGES DE ZEEBRUGGE	25	Liège		X
FORM' ACTION ANDRE RENARD	85	Liège		X
FRABEL DOORS	43	Hainaut		X
FRAIS SERVICES	47	Liège	X	X
G - TEC	71	Liège		X
GABRIEL	46	Liège		X
GALLOO WALLONIE	38	Hainaut	X	
GAMMA-WOPLA	22	Hainaut		X
GARAGE STEVENY	45	Liège	X	
GILLES CLERMONT	46	Namur		X
GLAMAR	87	Liège	X	X
GOLF AND BUSINESS CLUB HENRI-CHAPELLE	93	Liège	X	
GREEN LIGHT SECURITY	43	Brabant Wallon		X
GROUPE BASTIN	66	Luxembourg		X
GROUPE DE LABORATOIRES MEDICAUX	86	Namur	X	X
GROUPE LMP - PROSANIT - MASSART-	87	Namur	X	
DISTRIBUTION - LIMBU	43	Liège	X	X
H & L MULTISERVICES	81	Liège	X	
H.L.JEWELS	47	Hainaut	X	X

Annexes

ANNEXE 4 - Liste des entreprises à forte croissance 2012-2015 (suite)

NOM	CODE NACE-BEL 2008	PROVINCE	EFC "EMPLOI"	EFC "VALEUR AJOUTÉE"
HAINAUT CARAVANING CENTER	45	Hainaut		X
HALUTEC	46	Liège	X	X
HAMON & CIE (INTERNATIONAL)	28	Brabant Wallon		X
HAMON THERMAL EUROPE	43	Brabant Wallon		X
HD SYSTEMS	41	Liège	X	
HELPY SERVICES	88	Hainaut		X
HENCORP	55	Luxembourg		X
HENOGEN	72	Hainaut		X
HIGH SECURITY	80	Brabant Wallon	X	X
HOLZINDUSTRIE PAULS	46	Liège	X	X
HOME CLEAN SERVICES	81	Namur	X	X
HOTEL BUTGENBACHER HOF	55	Liège	X	
HYDROMECA - GROUP	25	Liège		X
I.D. GROUP	46	Hainaut	X	X
I.R.I.S. SOLUTIONS & EXPERTS	62	Brabant Wallon	X	
IBW	37	Brabant Wallon		X
IDWEAVER	62	Brabant Wallon	X	X
IKKS BELGIUM	47	Brabant Wallon		X
ILLICO	46	Luxembourg	X	X
IMMO - TECH	43	Hainaut		X
INDIGO	46	Liège		X
INSTITUT MEDICO PEDAGOGIQUE LE BAUCORY	87	Hainaut	X	X
INTER HOLDING SERVICES	82	Brabant Wallon	X	X
INTERCBLM	47	Hainaut		X
INTERJAM	47	Namur		X
INTERNATIONAL MODE DIFFUSION COM	47	Hainaut		X
INTERVENTUS	69	Liège		X
INTRACONTENEURS	39	Liège		X
IPL BUSINESS	47	Brabant Wallon		X
ITAL GARAGE	45	Brabant Wallon		X
J.M.B. FOOD	47	Brabant Wallon		X
JACOPS SUD	43	Hainaut	X	X
JARDIN SART-TILMAN ASBL OU ASBL	87	Liège	X	X
JARDIPARC	81	Liège		X
JR TITRES SERVICES - SOS MENAGE	88	Hainaut	X	X
JUNITRANS	49	Hainaut	X	X
KEYSER ET FILS	38	Hainaut		X
KITOZYME	20	Liège		X
L'AIR DU TEMPS	56	Namur		X
L'ARCHE NAMUR-BIERGES	87	Namur	X	X

L'ASCENSION	87	Hainaut	X	
L'ATELIER DE SERAPHINE	47	Brabant Wallon	X	X
L'ECOPAIN D'IGNACE	10	Hainaut	X	X
L'EPI D'OR	10	Hainaut	X	
L'ESPLANADE	56	Luxembourg		X
L'EVASION	87	Hainaut	X	X
L'UNIVERSELLE	45	Liège		X
L. LOUYET	45	Hainaut		X
LA BUANDERIE	88	Liège		X
LA FERME DU REPOSOIR	56	Hainaut	X	
LA MALTERIE DU CHATEAU	46	Hainaut		X
LA PERLE RARE P.B.	81	Liège	X	X
LA PETITE FEE DU LOGIS	81	Hainaut	X	X
LA PILERIE	87	Hainaut	X	
LA RESIDENCE DU PARC	87	Brabant Wallon	X	X
LA SAMBRIENNE	68	Hainaut	X	X
LAMBDA - X	72	Brabant Wallon	X	X
LANGE CHRISTIAN	28	Namur		X
LASER ENGINEERING APPLICATIONS	71	Liège	X	
LE 830	56	Namur	X	X
LE BONHEUR EST AU BORD DE L'EAU	56	Liège		X
LE BOUFFON DU ROI	56	Namur		X
LE PARC DE LA CENSE	87	Brabant Wallon	X	
LE PETIT BOULANGER	10	Hainaut		X
LE RUCHER	88	Hainaut	X	
LEONARD TRAVEL INTERNATIONAL	49	Liège	X	
LES BOULEAUX	87	Liège		X
LES DEPANNEURS REUNIS - LA RENAISSANCE	45	Liège	X	X
LES LACS DE L'EAU D'HEURE	71	Hainaut		X
LES VERGERS DU VIEUX TAUVES	10	Liège	X	X
LIBERTE EN PLUS	88	Hainaut	X	X
LIEGE ZONE 2IILE-SRI	81	Liège		X
LODECOM	47	Liège		X
LOGIDRIVE	73	Brabant Wallon		X
LOGISTIQUE RECOGNE	52	Luxembourg		X
LOUIS BECHOUX (SNACK)	10	Luxembourg		X
LUTOSA	10	Hainaut		X
M.P.F. EUROPE	33	Hainaut	X	X
MAGA BELGIUM	25	Luxembourg	X	X
MAISON DE REPOS DU XX AOUT	87	Liège		X
MAISON DE REPOS SAINT-CHRISTOPHE	87	Liège	X	
MAISON VENDSYSSEL	46	Hainaut		X
MAJORHOME TITRE-SERVICE	81	Brabant Wallon	X	X
MANEGE MONS-SCENE TRANSFRONTALIERE	43	Liège	X	X
DE CREATION ET DE DIFFUSION	90	Hainaut	X	X
MANOIR DE LA QUIETUDE	87	Namur		X

Annexes

ANNEXE 4 - Liste des entreprises à forte croissance 2012-2015 (suite)

NOM	CODE NACE-BEL 2008	PROVINCE	EFC "EMPLOI"	EFC "VALEUR AJOUTÉE"
MANUTENTION MECANIQUE JEAN BOUCHA	25	Liège	X	X
MARBAISE	47	Liège	X	X
MARC NUCHTERN CATERING SERVICE	56	Liège	X	
MARCHIM	47	Luxembourg		X
MARKET-IP	62	Namur		X
MARTINIC SERVICES	46	Namur	X	X
ME MANGER C'EST LES AIDER	46	Liège		X
MECANIQUE FERROVIAIRE DEVELOPPEMENT	25	Hainaut		X
MECASPRING	28	Liège	X	X
MENATAM	47	Namur	X	
MENUISERIE A. LONNEUX	43	Liège		X
MERTENS PLASTIQUE	22	Liège	X	
MEURENS NATURAL	10	Liège		X
MEUSINVEST	73	Liège		X
MFR MULTI SERVICES	81	Luxembourg	X	X
MICAMIK	47	Namur		X
MONDOTUBE	25	Hainaut	X	X
MOSAIC	52	Brabant Wallon	X	X
MSC SOFTWARE BELGIUM	62	Brabant Wallon	X	X
MT DOTTIGNIES	71	Hainaut	X	X
MULTICOM	77	Liège		X
MYDIBEL	47	Hainaut		X
MYECO SERVICES	88	Liège	X	X
N.S.	47	Namur		X
NAMOCLEAN	88	Namur	X	X
NAMUR TITRES SERVICES	88	Namur		X
NANUK	46	Hainaut	X	X
NATAGORA	72	Namur	X	X
NESTLE WATERS BENELUX	11	Luxembourg		X
NETHYS	73	Liège	X	X
NEUPRE NET SERVICES	88	Liège		X
NEW LACHAUSSEE	46	Liège		X
NEW VEPELI	10	Hainaut		X
NONNA	32	Namur	X	X
NUMFLO	58	Hainaut		X
ODOO	70	Brabant Wallon	X	
OKTOGONE	61	Hainaut	X	
ONIRYX	62	Brabant Wallon	X	X
OPENWAY EUROPE	62	Brabant Wallon		X
OPTEC	71	Hainaut		X

ORTHOBELLO	86	Brabant Wallon		X
P.C. LIEGE	45	Liège		X
PAIRI DAIZA	93	Hainaut		X
PALMBOOM GARDEN	82	Hainaut		X
PEUGEOT BELGIQUE LUXEMBOURG -	56	Luxembourg		X
PEUGEOT BELGIE LUXEMBURG	45	Brabant Wallon		X
PHARMACIES SERVAIS	47	Brabant Wallon	X	
PHYSIOL	21	Liège		X
PIP - MARGRAFF	55	Liège	X	
PIRON	52	Liège		X
PLUKON MOUSCRON	1	Hainaut		X
PLURICLEAN SERVICES	78	Brabant Wallon	X	X
PRIMARK	47	Liège	X	X
PROCOPLAST	22	Liège		X
PRODWARE BELGIUM	62	Brabant Wallon		X
PROPREMENT DIT	88	Hainaut	X	X
PROTECTION UNIT	80	Liège	X	X
PROXISERVICE	81	Hainaut		X
PUBLISIGN VP	43	Hainaut		X
QUICK & NET	81	Liège	X	X
REAL WIN	43	Namur	X	X
RENAULT MICHEL	41	Namur		X
RENAULT MOTORS	45	Brabant Wallon		X
RESIDENCE DES SOURCES	87	Namur		X
RESIDENCE FRANKI	87	Liège	X	X
RESIDENCE FRERE HUGO	87	Namur	X	
RESIDENCE L'EVEIL DES SENS	87	Namur	X	X
RESIDENCE LES PEUPLIERS	87	Hainaut	X	
RESIDENCE VIVALDI	87	Hainaut	X	X
RESSOURCERIE LE CARRE	47	Hainaut	X	X
RETRIVAL	38	Hainaut		X
ROBERT MAILLEUX FILS	47	Liège		X
ROGER GEHLEN	43	Liège	X	X
ROSSEL INTERACTIVE MEDIA	73	Hainaut		X
ROYAL EXCEL MOUSCRON	93	Hainaut	X	X
ROYAL FOOTBALL CLUB SERAING	93	Liège	X	
S.D.W.	43	Liège		X
SABIEX INTERNATIONAL	45	Hainaut		X
SACOTTE LOGISTICS	49	Namur	X	X
SAFRAN AERO BOOSTERS	30	Liège		X
SALAISONS DE LA SEMOIS	10	Luxembourg		X
SANIDEL NAMUR	46	Namur	X	
SAREX BELGIUM	20	Liège		X
SBDW	47	Brabant Wallon	X	X
SD DISTRIBUTION	47	Hainaut	X	X
SDIL	47	Brabant Wallon		X

Annexes

ANNEXE 4 - Liste des entreprises à forte croissance 2012-2015 (suite)

NOM	CODE NACE-BEL 2008	PROVINCE	EFC "EMPLOI"	EFC "VALEUR AJOUTÉE"
SECURITAS TRANSPORT AVIATION	25	Liège	X	X
SECURITY WALLONIA	80	Liège		X
SELLIGENT	63	Brabant Wallon		X
SENIOR - HOME	87	Hainaut	X	
SEQUOIA WATERLOO	47	Brabant Wallon		X
SERVIPLUS	81	Brabant Wallon	X	X
SIOEN FELT & FILTRATION	13	Liège		X
SIRMO GAMES	93	Liège		X
SMART FOOD SHOPPING	47	Namur		X
SMI	47	Liège		X
SOC. ROYALE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA	43	Liège		X
REGION DE LG HUY WAREMME	94	Liège		X
SOCIETE AGRICOLE BELGE	10	Luxembourg		X
SOCIETE BELGE DE MATERIAUX COMPOSITES	22	Liège		X
SOCIETE EUROPEENNE DES TECHNOLOGIES DU	81	Luxembourg	X	X
TITANE ET DES ALLIAGES SPECIAUX	24	Hainaut		X
SOCIETE ROYALE PROTECTRICE DES	25	Hainaut	X	X
ANIMAUX DE CHARLEROI	94	Hainaut		X
SODALIS CORPORATION	88	Hainaut	X	X
SOIGNIES BRICOLAGE	47	Hainaut		X
SOINS-PLUS	86	Liège		X
SOL&VAL	38	Hainaut		X
SOLINA BELGIUM	46	Liège	X	X
SOLINVEST	1	Liège		X
SPLIFAR	25	Hainaut		X
SPLIN	46	Liège		X
SPORTING DU PAYS DE CHARLEROI	93	Hainaut		X
SPORTSDIRECT.COM RETAIL (EUROPE)	46	Brabant Wallon		X
SSW1	56	Brabant Wallon	X	
STEPPES-SERVICES	88	Liège	X	X
STOCKHABO	10	Hainaut		X
SUPER SANI	47	Hainaut		X
SUPERMARCHE DE GLONS	47	Liège	X	
SYDEPROPRE	81	Namur	X	
TAKTIK	63	Brabant Wallon		X
TAXIS RAPID - TAX	49	Hainaut	X	
TEAM-ONE EMPLOYMENT SPECIALISTS	78	Liège		X
TEMENOS BELGIUM	62	Brabant Wallon		X
TF CO	10	Hainaut	X	X
THE CITY RENT	77	Liège		X

THE COTTON GROUP	46	Brabant Wallon		X
THEMA HYPER LIBRAIRIE	47	Liège	X	
THOMENTIM	47	Hainaut		X
TOITURES BERNARD	43	Brabant Wallon	X	X
TRANSAFLO	53	Brabant Wallon		X
TRANSIBUS LOCAL SERVICES	49	Hainaut	X	
TRANSPORT PARMENTIER	49	Liège		X
TRANSPORTS BODSON	49	Luxembourg	X	
TRANSPORTS COLIGNON NAMUR	49	Namur		X
UHODA	47	Liège		X
VALDAMI	87	Brabant Wallon		X
VANHEEDE PROPRETE	38	Liège	X	X
VDW TRANS	49	Hainaut	X	X
VEGEPACK	46	Luxembourg	X	
VILLERSEM	47	Liège		X
VIRIDAXIS	72	Hainaut		X
VP REC	22	Liège		X
WASABI	70	Liège	X	X
WAVENET	62	Hainaut		X
WELL PUMPS	25	Hainaut		X
WILINK INSURANCE	66	Brabant Wallon		X
ZOETIS BELGIUM	21	Brabant Wallon	X	X

ANNEXE 5 - Liste des sections et code NACE-BEL 2008 correspondant

Section	Intitulé	Division
A	Agriculture, sylviculture et pêche	01-03
B	Industries extractives	05-09
C	Industrie manufacturière	10-33
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	36-39
F	Construction	41-43
G	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	45-47
H	Transports et entreposage	49-53
I	Hébergement et restauration	55-56
J	Information et communication	58-63
K	Activités financières et d'assurance	64-66
L	Activités immobilières	68
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	69-75
N	Activités de services administratifs et de soutien	77-82
O	Administration publique	84
P	Enseignement	85
Q	Santé humaine et action sociale	86-88
R	Arts, spectacles et activités récréatives	90-93
S	Autres activités de services	94-96
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	97-98
U	Activités extra-terrotoriales	99

ÉTUDE 2

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

LES DÉTERMINANTS DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

» CROISSANCE DES ENTREPRISES
» Synthèse
» Focus macro-économique
» Étude 1 | La croissance des entreprises en Wallonie
● ÉTUDE 2 | LES DÉTERMINANTS DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES
» Étude 3 | Quelles politiques en faveur de la croissance des entreprises ?
» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

ÉTUDE 2

Les déterminants de la croissance des entreprises

1. LA QUÊTE DES CAUSALITÉS DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

Comme le soulignent nombre d'articles, une vaste littérature scientifique a été et est encore consacrée aux déterminants de la croissance des entreprises et à leur modélisation. Tous ces chercheurs sont à la recherche du graal : les facteurs qui permettraient d'expliquer pourquoi certaines entreprises croissent et d'autres pas.

Les implications de politique économique d'une telle découverte seraient évidemment considérables. Par l'analyse de ces facteurs au sein des entreprises, il serait possible de prévoir celles qui ont un fort potentiel de croissance et donc de les aider, par des mesures appropriées, à réaliser ce potentiel. Et même plus généralement, des politiques spécifiques pourraient être envisagées pour accélérer le développement des facteurs-clés dans toutes les entreprises.

Malheureusement, tous ces efforts académiques n'ont pas débouché sur des résultats très concluants. Comme le constatent Coad et Al (2013) : "*Although the search for the determinants of growth rates of firms has been intensive, progress has been slow*"(1). Wright et Al (2015) ne disent pas autre chose : "*Yet, despite the considerable academic attention focused on small businesses and their contribution to the economy over the last 30 years, our understanding of the drivers of business growth remains partial. This is reflected in the fact that almost all empirical models of growth typically have low explanatory and predictive power [...]. Much remains unexplained, undermining our ability to assist firms in prioritising strategic and managerial development, introducing uncertainties into the design of effective policy support for growing firms and weakening management education*"(2).

Wright et Stiggliani (2012) constatent : "*A comprehensive understanding of how entrepreneurs undertake decisions to grow or not grow their firms, and of which factors (internal-the person, and external-the environment) may influence this decision, is still missing*"(3).

Janssen (2011) donne une série de raisons qui pourraient expliquer cette difficulté à déterminer les facteurs de croissance d'une entreprise. Un des problèmes centraux serait l'absence de base théorique sur les déterminants de la croissance. L'autre problème est la difficulté de «modéliser» la théorie, notamment de mesurer la croissance des entreprises.

(1) Bien que la recherche des déterminants des taux de croissance des entreprises a été intensive, les progrès ont été lents.

(2) Pourtant, en dépit de l'attention académique considérable concentrée sur les PME et leur contribution à l'économie au cours des 30 dernières années, notre compréhension des moteurs de la croissance des entreprises reste partielle. Cela se reflète dans le fait que presque tous les modèles empiriques de croissance ont généralement un faible pouvoir explicatif et prédictif [...].Beaucoup restent inexpliqués, ce qui nuit à notre capacité à aider les entreprises à privilégier le développement stratégique et managérial, à introduire des incertitudes dans la conception d'un soutien politique efficace pour les entreprises en croissance et à affaiblir la formation à la gestion.

(3) Une compréhension globale de la façon dont les entrepreneurs prennent des décisions pour faire croître ou ne pas croître leurs entreprises, et une compréhension des facteurs (internes - la personne et externes - l'environnement) pouvant influencer cette décision, est encore manquante.

Janssen note par exemple l'absence de consensus sur la définition de la croissance pour laquelle sont utilisés des mesures financières, ou des critères d'emploi, ou encore des critères de chiffres d'affaires, ou même des données subjectives telles que les appréciations subjectives des entrepreneurs sur leur propre croissance. Les différents types de mesures utilisées (croissance absolue, croissance relative, etc.) ainsi que l'hétérogénéité des échantillons, les choix sectoriels, les périodes et les zones géographiques étudiées, jouent aussi leur rôle dans la grande variété des résultats obtenus et l'absence de constats solides et transversaux.

Ces difficultés à cerner les déterminants de la croissance des entreprises ont amené certains chercheurs à se poser la question suivante : la minceur de ces résultats est-elle due au manque de solidité du cadre théorique et/ou aux difficultés de modélisation, ou plus simplement les trajectoires de croissance des entreprises ne sont-elles pas prédictives parce qu'elles relèvent du simple concours de circonstances, c'est-à-dire du hasard ?

2. LES PÉRIODES DE FORTE CROISSANCE DES ENTREPRISES, LE RÉSULTAT DU HASARD ?

Coad et Al (2013) résument le débat par deux groupes de théorie qui essaient d'expliquer les performances soutenues de certaines entreprises. Le premier groupe de théorie est nommé par les auteurs «théorie de la ressource» dont la thèse centrale est que les performances d'une entreprise reflètent la disponibilité et l'utilisation de ressources (externes et internes) et de capacités présentes dans la firme. On peut citer le «background» et l'expérience de l'entrepreneur ou «l'orientation entrepreneuriale» de l'entreprise qui comprend sa capacité d'innovation, de proactivité et sa propension à prendre des risques.

Moreno et Coad (2015) précisent encore les contours de cette théorie explicative de la croissance des entreprises qui postule que les meilleures performances de croissance d'une firme sont le résultat des choix stratégiques dynamiques faits à l'intérieur de l'entreprise. Dit autrement, les résultats de l'entreprise reposent sur le comportement de l'entrepreneur, lui-même déterminé par ses connaissances, ses qualités et sa capacité à avoir accès aux ressources-clés. Les entreprises à forte croissance seraient donc des firmes compétentes («skilled») capable d'identifier des opportunités entrepreneuriales pour se créer un avantage comparatif.

Face à ces théories regroupées sous le label «théorie des ressources», s'est développée une autre théorie qui considère que la croissance des entreprises est basée sur un processus aléatoire. Coad et Al (2013) citent Cooper et al., (1994) : "*The twists and turns taken by organizations are to some degree shaped by the occurrence of unexpected, nonrecurring or, otherwise termed, random events*"(4).

Tout l'enjeu est évidemment contenu dans l'expression "*to some degree*" : si les périodes de croissance ne sont pas uniquement le fruit du hasard, alors la recherche de déterminants à la croissance garde tout son sens.

(4) Les retournements effectués par les organisations dépendent dans une certaine mesure de l'apparition d'événements inattendus, non récurrents ou autrement appelés des événements aléatoires.

C'est la conclusion à laquelle arrive Coat et al. (2013). "*Our results show that we need to understand that growth is largely random, whether we are trying to find the determinants of annual growth in any given years, or regularities in the longer-term growth path stretching over a number of years. [...] We argue that it is necessary to build theories of new business performance around explicitly recognising that performance is primarily but perhaps not exclusively, a game of chance. [...] The task is then to build theories, and to conduct testing, that acknowledges the dominant role of chance, while combining this with those independent variables with explanatory power*"(5).

Dans l'article de 2015, Moreno et Coad synthétisent le débat comme suit : "*Overall, both theoretical branches (Strategic Entrepreneurship and Random Walk models) complement each other and a combination of both should help to understand how High-growth Firms might come about and how they will or will not sustain their high growth. Growth rates are likely to be hard to predict, but firms may be able to spot growth opportunities and build on them where possible, resources therefore may play a role of high growth*"(6).

Les conclusions des différents efforts théoriques de modélisation de la croissance des entreprises viennent conforter les intuitions de notre première étude, à savoir que les épisodes de forte croissance que connaissent un petit nombre d'entreprises seraient moins dus à des caractéristiques structurelles de l'entreprise qu'à une conjonction des circonstances qui est due en partie au hasard. Mais d'un autre côté, pour bénéficier de ces circonstances, les entreprises, et surtout les entrepreneurs qui les dirigent, doivent faire montre de certaines qualités et bénéficier de certaines ressources.

Même si leurs capacités à prédire les périodes de forte croissance sont minces puisque interviennent d'autres éléments aléatoires, certains facteurs ont pu être singularisés par la littérature académique comme favorisant la croissance des entreprises. Ce sont ces facteurs que la section suivante va développer.

3. LES DÉTERMINANTS À LA CROISSANCE

Davidsson et Al (2010) distinguent fort classiquement les déterminants internes à la croissance de l'entreprise (par exemple les qualités de l'entrepreneur, les caractéristiques structurelles de l'entreprise et la stratégie d'innovation) et les déterminants externes (par exemple la demande adressée à l'entreprise, les concurrents, les facteurs spécifiques à son secteur, l'environnement des affaires, l'offre des facteurs de production). On retrouve tous ces facteurs dans la synthèse des déterminants à la croissance que présente Frank Janssen dans son livre «La croissance de l'entreprise, une obligation pour les PME ?».

(5) Nos résultats montrent que nous devons comprendre que la croissance est largement aléatoire, que nous essayons de trouver les déterminants de la croissance annuelle au cours d'une année donnée, ou des régularités dans la trajectoire de croissance à plus long terme s'étendant sur un certain nombre d'années. [...] Nous soutenons qu'il est nécessaire de construire des théories sur les nouvelles performances commerciales en reconnaissant explicitement que la performance est principalement, mais peut-être pas exclusivement, un jeu de hasard. [...] La tâche est alors de construire des théories et de mener des tests qui reconnaissent le rôle dominant du hasard tout en combinant cela avec des variables indépendantes au pouvoir explicatif.

(6) Dans l'ensemble, les deux branches théoriques (modèles théories des ressources et théorie de l'effet aléatoire) se complètent et une combinaison des deux devrait aider à comprendre comment la forte croissance pourrait se manifester dans les entreprises et comment celles-ci vont ou non soutenir leur forte croissance. Les taux de croissance sont susceptibles d'être difficiles à prévoir, mais les entreprises peuvent repérer les opportunités de croissance et les exploiter dans la mesure du possible, les ressources pouvant donc jouer un rôle dans la forte croissance.

3.1. Déterminants internes

3.1.1. Les facteurs reliés à l'entrepreneur

Janssen (2015) résume clairement les caractéristiques de l'entrepreneur que l'on peut relier à la croissance en six sous-catégories : les caractéristiques psychologiques («traits»), l'expertise, l'historique familial, les motivations, les caractéristiques démographiques et la présence d'une équipe de dirigeants. Cette section va en détailler quelques-unes.

Les caractéristiques psychologiques

Une multitude d'études a tenté de lier des traits de personnalité de l'entrepreneur (besoin d'accomplissement, propension à prendre des risques) à la croissance de l'entreprise mais sans parvenir à des conclusions solides.

Cependant, un nouveau champ d'exploration se développe depuis quelques années pour mieux comprendre pourquoi certains entrepreneurs choisissent de faire croître leur entreprise et d'autres pas. Ce nouveau champ se base sur les théories cognitives très en vogue dans le domaine de la psychologie. Le concept de cognition peut se résumer comme suit : "*Cognitive or knowledge structures are the basic mental models that people use to make sense of and organise information*"(7) (Wright & Stigliani, 2012). Les mêmes auteurs résument la manière dont ces théories cognitives sont appliquées au domaine de l'entrepreneuriat : «Research on entrepreneur cognitive structure rests on the assumption that entrepreneurs differ from non-entrepreneurs in the cognitive structures that they use, as well as in the way that they use them». Autrement dit, dans une situation donnée, les «entrepreneurs» ont tendance à percevoir plus d'opportunités que les «non-entrepreneurs» qui, eux, perçoivent la même situation comme étant plus coûteuse et comportant de plus grands risques. La capacité d'appréhender les éléments de la situation diffèrerait aussi entre les «entrepreneurs» et les «non-entrepreneurs». Par exemple, une pensée «non-linéaire» est plus favorable à la décision de faire croître son entreprise qu'une pensée analytique.

Un autre courant insiste sur l'importance du «Sense-making» dans la décision de faire croître son entreprise ["*«Sense making» is commonly understood as a process in which individuals or groups attempt to interpret novel and ambiguous situations when they face events or tasks that cannot be readily interpreted using available mental structures*"(8) (Wright and Stigliani, 2012)]. Face à la croissance de son entreprise, les entrepreneurs doivent de manière répétitive donner un sens à des informations changeantes et ambigües qui proviennent d'un environnement extérieur incertain. Ce «sense-making» serait plus développé chez les entrepreneurs tournés vers la croissance que chez les autres.

Knockaert et al. (2015) adoptent une autre grille et construisent le «cognitive style indicator» (CoSI) qui inclut trois types de style cognitif : "*creating, planning, and knowing*"et suggèrent que les entrepreneurs qui suivent un «creating et planning style» montreront une plus grande motivation pour la croissance, attirés par les hauts niveaux d'incertitude durant les phases de croissance et par les défis de trouver les solutions appropriées à ces situations, tandis que les entrepreneurs de la catégorie «knowing» seront plutôt découragés par le manque d'information ou le haut niveau de risque.

(7) Les structures cognitives ou de connaissances sont les modèles mentaux de base que les gens utilisent pour donner du sens et organiser l'information.

(8) «Sense making» est généralement compris comme un processus dans lequel des individus ou des groupes tentent d'interpréter des situations nouvelles et ambiguës lorsqu'ils font face à des événements ou à des tâches qui ne peuvent être facilement interprétées à l'aide des structures mentales disponibles.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes ces études sur les attitudes cognitives des entrepreneurs à l'égard de la croissance et qui en sont encore à leur début ("*Scholars still need to unpack the «black box» of entrepreneurial cognitive processes by exploring how entrepreneurs really make the decision to grow their firms or not*"[(9)]). L'intérêt de mentionner ces recherches est de montrer que l'attention se porte de manière marquée sur la psychologie de l'entrepreneur pour expliquer la croissance d'une entreprise, facteur qui prendrait le pas sur les autres déterminants de la croissance : "*Understanding how entrepreneurs think about growth, as well as how they develop their core beliefs about growth and what cognitive styles and knowledge structures they use to process information and make decisions about growing their ventures, is unavoidable to depict a thorough explanation of how, why and under what conditions firms grow*"[(10)]. (Wright& Stigliani, 2012)

Si cette extrême importance de la dimension psychologique de l'entrepreneur dans le processus de croissance d'une entreprise continue à se vérifier, elle devra être prise en compte dans la structuration des politiques de soutien à la croissance des entreprises. Cependant, on voit mal ces soutiens conditionnés à des tests psychologiques approfondis qui seraient imposés aux chefs d'entreprise, mais on peut néanmoins imaginer que l'attitude à l'égard de la croissance et les motivations de l'entrepreneur soient prises en compte dans l'octroi ou non de certains soutiens. Notons qu'il existe des initiatives qui développent l'esprit d'entreprendre (étudiants-entrepreneurs par exemple).

Se pose alors la question de l'«opérationnalisation» de cette motivation, c'est-à-dire quelles mesures concrètes peut-on proposer pour évaluer la motivation d'un entrepreneur. Hermans et al. (2015) font le constat qu'après plus de 10 ans d'études sur l'ambition dans l'entrepreneuriat, il n'existe toujours pas un cadre commun qui définisse comment conceptualiser et opérationnaliser cette ambition dans l'entrepreneuriat. Ils identifient dès lors 3 mesures qui pourraient servir à évaluer l'ambition d'un entrepreneur : les intentions de croissance, les aspirations de croissance et les attentes de croissance. Le tableau ci-dessous, repris de Hermans et al. (2015), synthétisent les définitions et les distinctions entre ces 3 concepts.

	Growth aspiration	Growth intention	Growth expectation
Concept	What the entrepreneur ideally wants to achieve	What the entrepreneur intends to achieve, combined with the efforts s/he intends to make	What the entrepreneur wants to achieve, combined with the opportunities and constraints s/he perceives
Typical question	Within 5 years, how many employees would you ideally employ in this firm?	Within 5 years, how many employees do you intend to employ in this firm?	Within 5 years, how many employees do you expect to employ in this firm?

(9) Les chercheurs doivent encore déballer la «boîte noire» des processus cognitifs entrepreneuriaux en explorant comment les entrepreneurs prennent vraiment la décision de faire croître leur entreprise ou non.

(10) Comprendre comment les entrepreneurs pensent à la croissance, ainsi que la façon dont ils développent leurs croyances de base sur la croissance et quels sont les styles cognitifs et les structures de connaissances qu'ils utilisent pour traiter l'information et prendre des décisions concernant la croissance de leurs entreprises, est inévitable pour avoir une explication complète du comment, du pourquoi et sous quelles conditions les entreprises grandissent.

Cependant, «l'intention de croître» est difficile à mesurer car les entrepreneurs font mal la distinction entre ce concept et les deux autres. Il sera donc abandonné dans les études empiriques. Par contre, les auteurs affirment que tant l'aspiration à la croissance que l'attente de croissance sont importantes pour l'étude de l'ambition des entrepreneurs. "*Ambitious entrepreneurs are entrepreneurs with high aspiration and high expectation : entrepreneurs who aim to create as much as value as possible and find ways to act upon it by exploiting opportunities and accessing the requested resources*"(11).

On pourrait dès lors très bien imaginer que ce type de questions concrètes soit posé aux entrepreneurs candidats à des soutiens publics spécifiques à la croissance des entreprises (soutiens financiers ou autres comme des services d'expertise) pour s'assurer que les motivations de croissance sont bien présentes.

Les autres caractéristiques de l'entrepreneur influençant la croissance de l'entreprise

La dimension psychologique de l'entrepreneur est de plus en plus considérée comme un facteur explicatif important de la croissance de l'entreprise. Mais d'autres facteurs liés à l'entrepreneur vont aussi influencer le rythme de croissance de l'entreprise.

Janssen (2011) donne une synthèse de ces différents facteurs dont les plus importants seront abordés dans cette section.

L'expertise est un premier facteur. Les études tendent à montrer que le niveau d'éducation du dirigeant a un impact positif sur la croissance de l'entreprise. L'expérience professionnelle passée de l'entrepreneur peut aussi avoir une influence. Par exemple, des expériences dans certains domaines comme le management ou le marketing peuvent avoir un effet positif. Ou encore une expérience dans une entreprise de grande taille peut aider à gérer une entreprise en croissance. Le fait que l'entrepreneur a déjà créé d'autres entreprises peut aussi avoir une influence positive, mais sans que cet effet ait été clairement déterminé. Fort logiquement, on peut s'attendre à ce qu'une expérience du chef d'entreprise dans le secteur où évolue l'entreprise peut aider à sa croissance. Cependant, comme le soulignent Davidson et al (2010), ces facteurs n'influenceront la croissance que si il y a la volonté de croître : "*Ability gained through experience and education does not deterministically force business founders to expand their firms. If they aspire to do so, however, education and experience seem instrumental in reaching that goal*"(12).

L'historique familial de l'entrepreneur pourrait constituer aussi un facteur d'influence. Certaines études ont observé un lien positif entre une origine familiale entrepreneuriale et la croissance de l'entreprise.

La taille de l'équipe managériale est aussi pointée comme un facteur pouvant influencer la croissance d'une entreprise. Une équipe permet de rassembler des compétences différentes. Mais "an understanding of how entrepreneurial teams collectivelly decide whether and how to grow remains absent"(13) (Wright & Stigliani 2012).

Une autre conclusion importante de différentes études est que le genre (masculin/féminin) de l'entrepreneur ne semble pas jouer un rôle dans la dynamique de croissance de l'entreprise.

(11) Les entrepreneurs ambitieux sont des entrepreneurs avec une aspiration élevée et des attentes élevées: les entrepreneurs qui visent à créer autant que possible de la valeur et à trouver des moyens d'agir en exploitant les opportunités et en accédant aux ressources demandées.

(12) La capacité acquise grâce à l'expérience et l'éducation n'impose pas de manière déterministe aux fondateurs de l'entreprise de développer leur entreprise. S'ils aspirent à le faire, cependant, l'éducation et l'expérience semblent contribuer à l'atteinte de cet objectif.

(13) Une compréhension de la façon dont les équipes entrepreneuriales décident collectivement si et comment se développer reste absente.

3.1.2. *Les facteurs liés aux caractéristiques structurels de la firme.*

Deux caractéristiques ont principalement été étudiées : l'âge et la taille de l'entreprise. La loi de Gibrat (1931) stipule que le taux de croissance d'une entreprise est indépendant de sa taille. Cependant, les études empiriques n'ont pas toujours confirmé cette loi, dans un sens comme dans l'autre. Les résultats de notre étude 1 tendent à confirmer que la taille ne semble pas être un discriminant important entre les entreprises en forte croissance et les autres.

Concernant l'âge, un certain nombre d'études empiriques montrent une relation négative entre la croissance d'une entreprise et son âge, suggérant que les jeunes entreprises seraient plus entreprenantes que les plus anciennes, en dépit de moins d'expérience ou de moyens. C'est ce que confirme aussi notre étude 1 sur les entreprises en croissance en Wallonie.

3.1.3. *Les facteurs liés à la stratégie de l'entreprise*

Les stratégies mises en place par l'entreprise peuvent aussi avoir un impact sur sa trajectoire de croissance. Davidson et al. (2010) notent, par exemple : "*Consistent positive effect was found for technological sophistication, market positioning and new product introduction*"[(14)]. Cette section va insister sur 3 domaines stratégiques qui reviennent régulièrement dans la littérature.

La stratégie d'innovation

Les travaux empiriques peinent à établir une relation générale entre innovation et croissance des entreprises. Cependant, plusieurs études montrent que l'innovation est d'une importance cruciale pour une minorité de firmes à forte croissance dans les quantiles supérieurs de la distribution des taux de croissance. Mais, bien que l'innovation importe pour les EFC, ces dernières ne sont pas plus nombreuses dans les secteurs innovants bien que parfois surreprésentées[(15)], comme le montre aussi la liste des entreprises en forte croissance établie dans l'étude 1 pour la Wallonie. Néanmoins, les EFC seraient plus innovantes dans leur secteur même si ce dernier est relativement low-tech.

Il n'est pas aisé de «capturer» le lien entre innovation et croissance, car quelles mesures choisir ? Activité R&D, brevets ? Le lien entre ces deux variables et l'innovation effective n'est en effet pas automatique. En outre, les investissements en innovation peuvent prendre longtemps avant de se traduire en une innovation à valeur économique (Moreno et Coad, 2015). Il faut aussi distinguer l'innovation de produits et l'innovation de process. On peut s'attendre à ce que l'innovation de produits favorise la croissance mais, par contre, l'innovation de process dans l'industrie peut conduire à une augmentation de la productivité et de la création de valeur mais aussi à une réduction de l'emploi (cfr. étude 1).

Bien que, comme dans beaucoup de domaines touchant à la croissance des entreprises, les conclusions des études sur la relation entre innovation et croissance sont fragiles et ambivalentes (pouvant par exemple dépendre aussi des secteurs), les auteurs s'accordent sur l'effet positif de l'innovation sur la croissance d'une entreprise, mais cette innovation ne doit pas être nécessairement technologique.

(14) Un effet positif constant a été trouvé pour la sophistication technologique, le positionnement sur le marché et l'introduction de nouveaux produits.

(15) Dans les sections «Activités spécialisées, scientifiques et techniques» ou «Information et communication».

La stratégie d'exportation

Les résultats empiriques montrent une relation positive entre exportations et croissance de l'entreprise. Ce qui, intuitivement, parait assez évident : si on exporte, c'est qu'on étend ses marchés, ce qui augmente les possibilités de croître.

Cependant, la liste des entreprises en forte croissance (EFC) de Wallonie montre que beaucoup sont orientées simplement sur le marché domestique, notamment pour ce qui concerne les EFC en termes d'emploi. Il faut donc être prudent sur l'affirmation d'une nécessité d'exporter pour assurer la croissance d'une entreprise à l'exception des entreprises dans le secteur manufacturier. Néanmoins, et on en revient à la conclusion de l'étude n°1, si les pouvoirs publics veulent assurer la croissance des entreprises «structurantes» pour l'économie wallonne (c'est-à-dire celles qui ont un effet indirect durable sur le reste de l'économie en termes de diffusion de la R&D, de sous-traitance, d'impact sur la balance commerciale, etc.) la dimension «exportation» est évidemment importante à prendre en compte.

Stratégie organisationnelle

Il faut aussi que l'entreprise témoigne d'une capacité organisationnelle suffisante pour pouvoir exploiter les opportunités de croissance qui se présentent à elle et pouvoir supporter le «choc» de la croissance.

3.1.4. Les ressources à la disposition de l'entreprise

Volonté de l'entrepreneur de croître, stratégies de l'entreprise en ligne avec cette volonté, encore faut-il disposer des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs. Comme le notait un auteur : "*Leaders need to be both willing and able to growth*"(16).

Trois grandes catégories de ressources sont nécessaires à l'entreprise :

- Les ressources en capital ;
- Les ressources humaines ;
- Les ressources techniques et technologiques.

Le rythme de croissance d'une entreprise dépendra de sa capacité à pouvoir mobiliser en temps et en heure une quantité suffisante de ces ressources. Se pose naturellement la question de l'accès à ces ressources, et donc de la qualité de l'environnement dans lequel l'entreprise évolue.

3.2. Les déterminants externes

Ce qui nous amène aux déterminants externes de la croissance des entreprises.

Le terme «générosité» est souvent employé dans la littérature pour caractériser un environnement propice aux entreprises en croissance. Généreux par exemple dans la disponibilité des ressources évoquées à la section précédente.

Les pouvoirs publics ont un rôle indiscutable à jouer dans la mise en place d'un tel environnement. Concernant le capital, il ne s'agit pas seulement de mettre à disposition des entreprises du capital via des fonds publics mais aussi de créer un climat attractif pour les fonds privés, par exemple via la participation dans des fonds d'investissement privé, ou par la promotion de la région, ou encore par une fiscalité qui ne soit pas dissuasive.

(16) Les dirigeants doivent être à la fois disposés et capables de croître.

La qualification de la main-d'œuvre est aussi une responsabilité des pouvoirs publics, par un système de formation et d'enseignement efficaces.

Le niveau technique et technologique de l'environnement demande des centres de recherche dynamiques, des universités à la pointe de la recherche et ouvertes sur les collaborations avec les entreprises, ainsi que des mécanismes de transferts technologiques efficaces.

La qualité des infrastructures est aussi très importante pour le développement des entreprises.

L'environnement institutionnel peut, lui aussi, être un incitant ou un frein à la croissance des entreprises. On songe à la fiscalité, aux mécanismes de fixation des salaires, à la législation du marché du travail, aux réglementations dans certains secteurs.

Plus généralement encore, Davidson et al. (2015) affirment qu'il est clairement démontré que des entreprises à croissance rapide se trouvent plus souvent dans des secteurs et régions qui sont plus dynamiques. Mais, il est sans doute bien difficile de discerner la cause de l'effet. Il n'empêche qu'un environnement économiquement porteur est certainement un stimulant pour les entreprises à envisager et à réaliser des objectifs plus ambitieux.

4. CONCLUSIONS

Deux phrases extraites de l'article de Davidson et al (2015) peuvent servir de conclusions à notre étude sur les déterminants de la croissance des entreprises :

"*Taken together, the sensible conclusion is that growth is to a considerable extent a matter of willingness and skill, but that fundamental facilitators and obstacles in the environment cannot be disregarded*"[17].

"*Many different internal and external factors could under some circumstances affect firm growth, and consequently a very long list of specific growth determinants has been suggested in literature*"[18].

Déterminer une liste précise et irréfutable des déterminants à la croissance d'une entreprise, valable pour toutes les entreprises, est donc tâche très complexe, voire impossible, tant ces déterminants sont au carrefour des motivations psychologiques et sociales, de l'influence de l'environnement économique, politique et social.

Dès lors, prévoir les périodes de croissance d'une entreprise semble aussi très difficile et conduit certains auteurs à penser que la conjonction des facteurs déclencheurs d'une période de forte croissance au sein d'une entreprise doit beaucoup au hasard.

De ces conclusions, que peut-on inférer pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de la croissance des entreprises ? C'est l'objet de l'étude n°3. ●

(17) Pris ensemble, la conclusion judicieuse est que la croissance est dans une large mesure une question de volonté et d'habileté, mais que les facilitateurs fondamentaux et les obstacles dans l'environnement ne peuvent être ignorés.

(18) De nombreux facteurs internes et externes différents pourraient, dans certaines circonstances, affecter la croissance de l'entreprise et, par conséquent, une très longue liste de déterminants spécifiques qui affectent la croissance a été suggérée dans la littérature.

Bibliographie

- Coad A., *Entreprises à forte croissance : résultats récents et implications politiques*, colloque, Université de Namur, mars 2016
- Coad A., Frankish J., Roberts R., Storey D., *Growth paths and survival chances : An application of Gambler's Ruin theory*, Journal of Business Venturing 28(2013) 615-632
- Cyron T., *Theoretical Perspectives on Growth Motivation : A Systématic Literature Review*, Working Paper, Jönköping International Business School.
- Davidsson P., Achtenhagen L., Naldi L., *Small Firm Growth, Foundations and Trends in Entrepreneurship*, Vol 6(2) 69-166, 2010
- Eesley C., *Institutional Barriers to Growth : Entrepreneurship, Human Capital and Institutional Change*, Organization Science, INFORMS, sep 2016
- Hermans J., Vanderstraeten J., van Witteloostuijn A., Dejardin M., Ramdani D., Stam E, *Ambitious Entrepreneurship : a review of growth aspirations, intentions, and expectations, Entrepreneurial Growth, Firm, and Region Advances in Entrepreneurship, Firm Emergence and Growth*, Volume 17, 127-160, 2015.
- Janssen F., (2011) *La croissance de l'entreprise, une obligation pour les PME ?*, Bruxelles, de Boeck.
- Moreno F., Coad A., *High-Growth Firms : Stylized Facts and Conflicting Results*, Working Paper Series SWPS 2015-05 (February), SPRU, University of Sussex.
- Van Witteloostuijn A., Dejardin M., Hermans J., Ramdani D., Vanderstraeten J., Brassey J., Slabbink H., *Ajuster les complexités entrepreneuriales pour des meilleures performances*, Résultats d'études sur données belges, série société et avenir, Academia Press, 2015
- Wennekers S., Thurik R., *Linking Entrepreneurship and Economic Growth*, Small Business Economics, 13 : 27-55, 199.
- Wright M., Stigliani I., *Entrepreneurship and growth*, International Small Business Journal, 31(1) 3-22, 2012
- Wright M., Roper S., Hart M., Carter S., *Joining the dots : Building the evidence base for SME growth policy,* International Small Business Journal, 2015, Vol 33(1) 3-11.

ÉTUDE 3

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

QUELLES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ?

» CROISSANCE DES ENTREPRISES
» Synthèse
» Focus macro-économique
» Étude 1 | La croissance des entreprises en Wallonie
» Étude 2 | Les déterminants de la croissance des entreprises
● ÉTUDE 3 | QUELLES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA CROISSANCE DES ENTREPRISES ?
» MONOGRAPHIES SECTORIELLES

ÉTUDE 3

Quelles politiques en faveur de la croissance des entreprises ?

Benchmark et état des lieux en Wallonie

1. INTRODUCTION

L'étude 1 a montré l'importance des entreprises en forte croissance (EFC), dans la croissance globale de l'économie, conformément aux résultats obtenus dans d'autres études. Cependant les périodes de croissance de ces EFC sont brèves.

L'étude 2 donne un aperçu des recherches faites dans le domaine des déterminants de la croissance des entreprises. Les conclusions de ces recherches tendent à confirmer que les périodes de forte croissance des entreprises ont sans doute un caractère fortement aléatoire, c'est-à-dire dues à des circonstances particulières, et qu'elles sont dès lors difficilement prédictibles. Cependant des facteurs nécessaires au déclenchement ou à l'accélération de la croissance ont pu être identifiés, même si leur capacité explicative dans des modèles généraux est relativement faible, chaque entreprise ayant sa propre histoire. Mais parmi ces déterminants, les dernières recherches montrent que les capacités cognitives et comportementales des chefs d'entreprise peuvent être des facteurs-clés, ainsi que la motivation de croître des entrepreneurs.

Des conclusions de ces deux études, que peut-on inférer comme implications pour les politiques publiques visant à favoriser la croissance des entreprises ? C'est l'objet de cette étude n°3.

Les politiques publiques peuvent agir sur deux plans pour aider les entreprises à croître. D'abord en rendant l'environnement dans lequel évoluent ces entreprises plus propice à la croissance (intervention elle-même divisée en deux champs : l'accès aux ressources et le cadre institutionnel) et ensuite en mettant en place des soutiens spécifiques pour les entreprises qui souhaitent croître.

On retrouve à peu près cette structure de l'intervention publique en faveur des entreprises en croissance dans un chapitre du document de l'OCDE «création d'emplois et développement économique local» (2015), consacré spécifiquement à la stimulation des entreprises à forte croissance. Ce chapitre classifie l'intervention publique pour les entreprises en croissance en trois grands domaines :

1. "*Les conditions-cadres (réglementation des marchés de produits, fiscalité, législation sur la protection de l'emploi…) qui influent sur la croissance des entreprises en général ;*
2. *Les politiques destinées à soutenir l'écosystème entrepreneurial local par le biais d'une étroite concertation entre les entités du secteur public et du secteur privé dans des domaines tels que le financement et l'éducation ;*
3. *Les dispositifs spécifiquement dédiés aux entreprises à forte croissance, tels que les accélérateurs d'entreprises, des structures qui développent les compétences de gestion grâce à des activités de conseil, de mentorat et d'apprentissage au contact des pairs*".

Mais dans ce document, l'OCDE évite quelque peu le débat sur les entreprises à cibler, qui est pourtant la question centrale pour une politique spécifique de soutien à une sélection d'entreprises. Nous rappellerons simplement notre extrême prudence à considérer les entreprises à forte croissance selon la définition de l'OCDE comme étant celles qu'il faut cibler, entre autres en raison du caractère sans doute fort aléatoire de ces périodes de croissance.

La Commission européenne a, elle aussi, publié un document appelé «Scale up Europe, a manifesto for change and empowerment in the digital age»(1), où elle constate que trop peu de possibilités sont offertes tant aux start-up qu'aux scale-up (start-up témoignant une croissance soutenue) pour trouver des partenaires potentiels, pas uniquement dans le monde financier et des entreprises, mais aussi au niveau des autorités locales, et pour collaborer avec ces derniers. L'exécutif européen propose donc 49 actions pour soutenir les entreprises en croissance, mesures sur les 3 volets d'intervention : la disponibilité et l'accès aux ressources, le cadre institutionnel et les politiques spécifiques.

La section suivante va passer en revue l'état des politiques wallonnes visant à améliorer l'environnement général des entreprises en croissance. La section 3 se penchera sur les politiques spécifiques en faisant le tour de ce qui se fait en Europe et en introduisant le programme qui sera bientôt mis en place en Wallonie.

2. LES POLITIQUES POUR AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL

Comme décrit dans l'étude 2 sur les déterminants de la croissance des entreprises, le développement des entreprises en croissance ne dépend pas uniquement des caractéristiques propres à l'entreprise (secteur, taille, localisation, âge, etc.) ou celles de l'entrepreneur (facteurs psychologiques, motivation à croître, expérience passée, etc.). Il dépend également de l'environnement dans lequel se situe l'entreprise. Cet environnement est composé d'un ensemble d'acteurs privés (entreprises, indépendants, futurs entrepreneurs, banques), d'institutions publiques (établissements d'enseignements, centres de recherche, organismes publics) et d'organisations (syndicales, patronales). Tous ces acteurs qui interagissent entre eux jouent donc un rôle dans le développement de l'entrepreneuriat axé sur la croissance.

Le rôle des autorités publiques est assez clair dans cet «écosystème entrepreneurial» : entretenir un environnement propice à la croissance des entreprises. Deux volets sont à considérer : la disponibilité des ressources nécessaires à la croissance des entreprises (capital, main-d'œuvre qualifiée, ressources technologiques) et le cadre institutionnel.

2.1. La disponibilité et l'accès aux ressources

Comme il en était fait mention dans l'étude 2, les entreprises désireuses de croitre doivent disposer de ressources suffisantes pour son développement, essentiellement dans trois domaines : financier, ressources humaines et technologiques. Quelle est la situation en Wallonie ?

(1) http://scaleupeuropemanifesto.eu/.

Les ressources financières

En matière de disponibilité de capital, les autorités publiques wallonnes se sont assurées que les organismes financiers de la région (SRIW, Invests, Sowalfin) soient suffisamment dotés. Ces organismes, et plus particulièrement la SRIW, ont fait preuve de dynamisme et proactivité dans les dernières années pour financer les entreprises wallonnes qui nourrissaient des ambitions de croissance. En outre, un certain nombre de fonds privés se sont créés en Wallonie pour soutenir les entreprises innovantes, tandis que des fonds de venture capital belges ou étrangers s'intéressent de plus en plus aux sociétés wallonnes.

La Charte bancaire conclue entre la Wallonie et le secteur bancaire vient en complément du travail effectué par les outils financiers évoqués ci-dessus. Les initiatives découlant de cette Charte visent à davantage sensibiliser et accompagner les PME dans l'ensemble de leurs démarches de financement, déjà soutenues par l'activité de la Sowalfin.

On peut donc dire que l'accès à la ressource «capital» (et plus généralement financement) s'est amélioré en Wallonie sur ces dernières années comme nous le montre le résultat de notre enquête auprès des entrepreneurs wallons dans le cadre de notre Point Conjoncturel de mars 2017 (cfr. Figure 01). En effet, seulement 6% des entrepreneurs wallons interrogés estiment que l'accès au financement est le facteur qui handicape le plus leur compétitivité. Notons qu'il y a une légère amélioration entre 2014 et 2017 avec une baisse de 1 point de poucentage.

Les ressources humaines

Il n'en est malheureusement pas de même sur le front de la main-d'œuvre qualifiée dont la pénurie est un des principaux problèmes des entreprises wallonnes. Un très grand nombre d'entre elles ne trouvent pas les qualifications qu'elles recherchent, ce qui constitue un frein important à leur développement. Dans notre enquête de mars 2017, le manque de main-d'œuvre qualifiée est le deuxième facteur le plus handicapant pour la compétitivité des entreprises wallonnes (cfr. Figure 01). L'aspect le plus alarmant, c'est que ce facteur a connu une augmentation de 11 points de pourcentage entre 2014 et 2017.

Figure 01

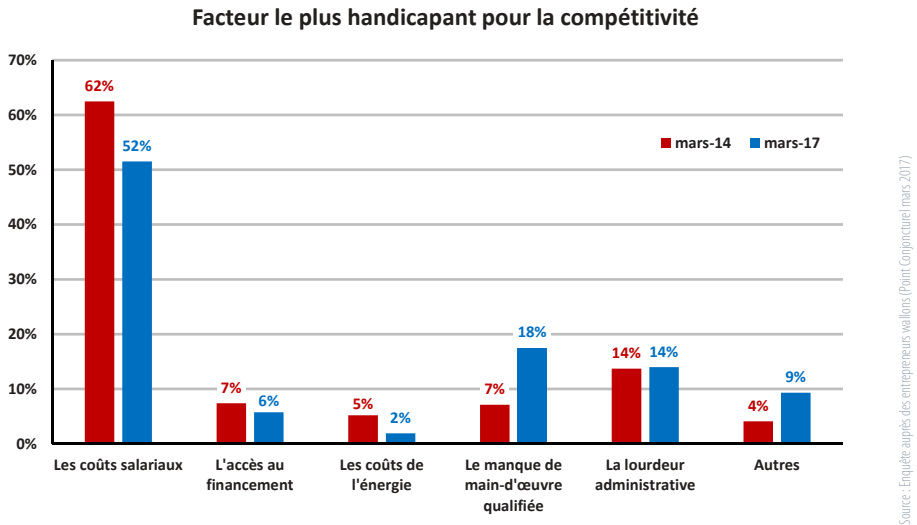

Il apparaît clairement que les efforts de formation des demandeurs d'emploi sont insuffisants au regard des pénuries que l'on peut constater pour de nombreux métiers[2]. Mais ces pénuries renvoient à une faillite beaucoup plus fondamentale qui est celle de l'enseignement. Celui-ci ne parvient pas à fournir une éducation et une formation d'un niveau suffisant à une partie trop importante de la jeunesse francophone pour qu'elle puisse s'insérer dans le monde du travail. Autant dire que la mise en œuvre d'un Pacte d'Excellence à la hauteur des enjeux est peut-être la priorité des priorités pour la Wallonie.

Les ressources technologiques

L'offre scientifique et technologique à la disposition des entreprises est plutôt satisfaisante en Wallonie. Les universités sont de très bon niveau et s'ouvrent de plus en plus au monde de l'entreprise. Le réseau des 22 centres de recherche agréés offrent des services et une assistance technique/technologique aux PME de la région. Sans doute une rationalisation de cette offre pourrait-elle en augmenter l'efficacité, le rayonnement et l'excellence. La politique des clusters et des pôles de compétitivité s'est avérée une réussite en intensifiant la collaboration entre les unités de recherche (universitaires ou centres de recherche) et les entreprises dans des projets ambitieux qui, à terme, devraient régénérer le tissu industriel de la Wallonie. On peut noter, à cet égard, que le soutien financier public à la R&D et à l'innovation, notamment à travers les pôles de compétitivité, est appréciable et tient la comparaison avec ce qui est offert dans les pays limitrophes ou similaires. On peut s'avancer à écrire que tout projet R&D ou d'innovation de qualité trouvera un financement en Wallonie.

Par ailleurs, la Wallonie est un des meilleurs élèves européens en termes de dépenses intérieures brutes en R&D. Cependant en analysant la figure 02, les entreprises wallonnes ne se distinguent pas encore puisque le taux d'innovation des entreprises wallonnes se trouve sous la moyenne des deux autres régions belges et légèrement supérieur à celui de la moyenne européenne.

Le Gouvernement wallon investit beaucoup dans la recherche et l'innovation avec le raisonnement suivant : investir dans l'innovation générera de la croissance. Bien qu'il n'y ait pas de croissance sans innovation, il peut y avoir de la R&D sans croissance. Si l'investissement en R&D est une chose, l'intégration des résultats dans les produits et process au sein des entreprises en est une autre. Pour l'instant, il semble que les entreprises wallonnes tirent surtout profit de l'innovation au travers du processus de production, du marketing et de l'organisationnel plutôt que par la mise sur le marché de nouveaux produits. Et justement, c'est la mise sur le marché de nouveaux produits qui permet de transformer la recherche en emplois et en valeur ajoutée pour les entreprises.

En dépit de l'activité des centres de recherche et de l'action des interfaces universitaires et de son réseau LIEU, le transfert technologique doit encore être intensifié en Wallonie. Avec cet objectif en tête, l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation (AEI) va lancer la , l'AEI plateforme CRAFT-Wallonie qui rassemblera les compétences régionales des acteurs (entreprises, pôles, universités) par filières et thématiques.

(2) Voir Annexe 1 pour la liste des métiers en pénurie.

Figure 02

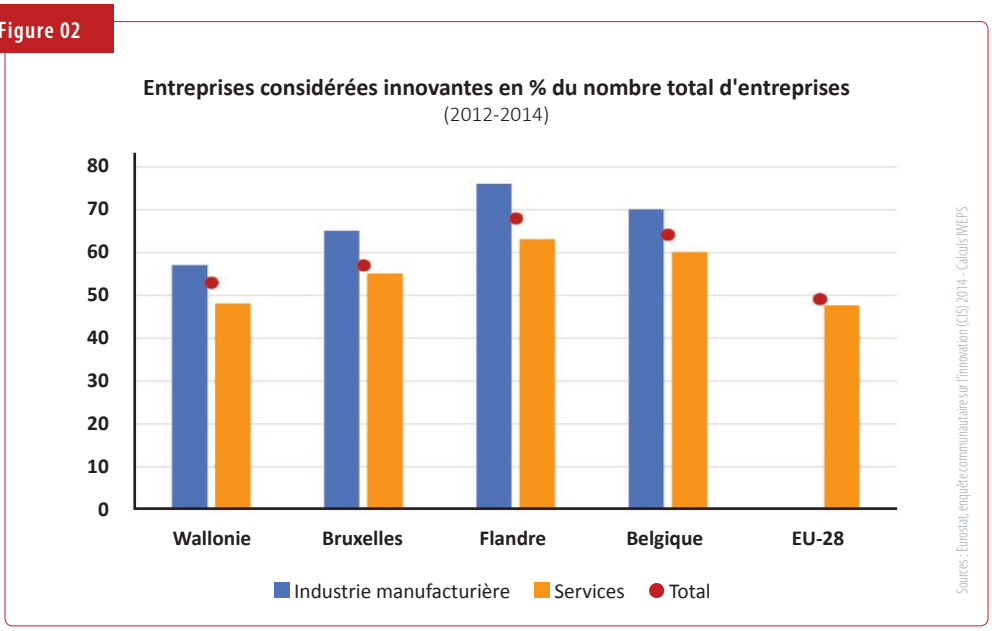

En synthèse, les entreprises wallonnes qui souhaitent croître trouveront en Wallonie un environnement plutôt «généreux» dans l'offre de capital financier et l'offre technologique. Par contre, elles pourraient être freinées dans leur développement par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

2.2. Le cadre institutionnel

Pour ce qui concerne l'environnement institutionnel, il dépend pour une grande part du niveau fédéral : fiscalité, coûts du travail, législation du travail. Le «tax shift» mis en œuvre par le Gouvernement Michel a certainement aidé les entreprises dans leur croissance mais d'autres dispositions en matière d'impôt des sociétés ou de flexibilité du travail sont toujours attendues. Une autre mesure phare est la suppression des cotisations sociales patronales pour le premier emploi et d'autres avantages pour les 6 premiers travailleurs engagés. Malgré que les coûts salariaux soient toujours considérés par les employeurs wallons comme le premier frein à leur compétitivité, on constate que entre 2014 et 2017, ce facteur a évolué favorablement (cfr. Figure01).

D'autres initiatives ont été mises en place pour promouvoir l'entrepreneuriat et la croissance notamment par la réduction des cotisations sociales personnelles des indépendants, la promotion de l'entrepreneuriat féminin ou encore un statut avantageux pour les étudiants entrepreneurs (cotisations sociales réduites et exonération fiscale pour la première tranche de revenus).

Par ailleurs, les autorités fédérales encouragent le financement alternatif pour les entreprises. Par exemple, le tax shelter accorde un avantage fiscal aux investisseurs dans les PME de moins de 4 ans.

Au niveau régional, les aides à l'emploi se sont également simplifiées depuis le 1er juillet 2017, notamment avec la réduction des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs de plus de 55 ans ou les aides SESAM pour les petites entreprises.

La Région wallonne s'attèle maintenant depuis quelques mois à simplifier les aides aux entreprises. En mars dernier, les aides de premier niveau ont été simplifiées et sont maintenant disponibles dans un guichet en ligne sous forme de chèques virtuels regroupés en trois grands axes : la formation, le conseil et le coaching[3].

3. LES POLITIQUES SPÉCIFIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE

L'étude 1 et l'étude 2 ont conduit à conclure qu'il est extrêmement difficile de prévoir quelles entreprises vont connaître ou sont susceptibles de connaître une forte période de croissance. Dès lors, opérer une sélection des entreprises méritant une attention spécifique sur base de critères «objectifs» ne mènerait pas nécessairement aux entreprises susceptibles de connaître une forte croissance dans les prochaines années. Par contre, ce que suggèrent les différentes recherches, c'est que la volonté des entrepreneurs de croître est sans doute le facteur décisif. C'est donc à ces entrepreneurs que doit être donnée la possibilité de réunir les ressources nécessaires pour saisir les opportunités de croissance.

C'est sur base de ces conclusions que certains pays ou régions ont développé des «centres de croissance» qui sélectionnent les entreprises sur la volonté de croître et leur offrent des services de soutien spécifiques et des accès privilégiés aux différentes ressources. En Wallonie, l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation (AEI) est sur le point de développer un programme similaire.

La section suivante détaillera quelque peu certaines de ces initiatives dans les pays européens et en Flandre tandis que la section 3.2 donnera les grandes lignes du futur programme wallon.

3.1. Les politiques en faveur des entreprises en croissance : un benchmark européen

Pour cette comparaison des politiques favorisant la forte croissance des entreprises, nous partons de la série «Croissance des PME»[4] réalisée par le Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal qui était chargé de répondre à la question suivante «Quelles sont les façons de stimuler et de soutenir la croissance d'entreprise ?». Dans les différentes publications de la série «Croissance des PME», un rapport synthétise les différents programmes publics de soutien aux entreprises en forte croissance qui permet d'obtenir une meilleure idée des caractéristiques et de l'efficacité des programmes visant la forte croissance.

Il en ressort que les programmes à guichet unique apparaissent comme des formules de plus en plus privilégiées. Nous retrouvons cette approche dans les Danish Growth house, les Scottish Companies of Scale Programme ou encore le Dutch Growth Accelerator.

(3) http://cheques-entreprises.be
(4) http://cpp.hec.ca/serie-croissance-des-pme/

Nous présentons succinctement quelques programmes qui ont été épinglés par l'OCDE :

- **Danish Growth Houses**[5] **:** Le modèle danois consiste en «un centre de coordination régional» dont le rôle consiste à coordonner les acteurs susceptibles de favoriser la croissance des entreprises clientes. Les Growth houses se trouvent au cœur d'un réseau incluant les agences gouvernementales responsables de l'exportation, les incubateurs technologiques, les fonds d'investissement, les entreprises d'expert-conseil et les entreprises de services locales.

  Les services proposés par les Growth houses sont essentiellement des diagnostics d'affaires et la réalisation de plans de croissance. Elles accompagnent et suivent l'entreprise à travers le réseau. Les growth houses danoises proposent également des formations en leadership.

  La sélection des entreprises par le programme dépend d'évaluations subjectives du diagnostic d'affaires mais elle est basée également sur les performances passées.

- **Scottish Companies of Scale**[6] **:** Ce programme vise à compenser le faible taux de grandes entreprises en Ecosse en stimulant la croissance dans la perspective de créer davantage de GE. Il s'agit d'un programme de petite taille misant sur une équipe de spécialistes responsables des entreprises sélectionnées. L'accompagnement y est donc très intensif.

  Les services proposés par les Companies of Scale sont des diagnostics d'affaires, suivi de coaching et d'assistance spécialisée. Les entreprises participant au programme ont aussi accès à plusieurs intermédiaires à travers un management account.

  Les critères de sélection dépendent d'évaluations subjectives mais l'entreprise doit démontrer un engagement à demeurer présente en Ecosse et une ambition de croissance rapide avec l'atteinte d'un point déclencheur (marché/produit) ou de transformation (vente de l'entreprise).

- **Growth Accelerator**[7] **(Pays-Bas) :** Le programme néerlandais, qui a débuté en 2009, aide les entreprises avec un chiffre d'affaires de quelques millions d'euros à atteindre un chiffre d'affaires de plus de 20 millions en 2 ans. La spécificité de ce programme est que sa mise en œuvre est due à un consortium de cinq entreprises privées spécialisées dans la forte croissance.

  Le consortium offre plusieurs supports tels que des services de consultation, du coaching, des ateliers de développement personnel, etc. La force de ce programme vient essentiellement de l'expérience professionnelle acquise par les entreprises qui constituent le consortium.

  La sélection vise certains types d'entreprises et certaines caractéristiques de l'entrepreneur. Le candidat au programme doit démontrer une ambition et doit avoir un potentiel de croissance sur 5 ans.

(5) https://danishbusinessauthority.dk/help-growth

(6) www.cando.scot/scale/

(7) www.groeiversneller.nl/

- **Gazellesprong**[8] **(Flandre) :** En Flandre, le projet «Gazellespong» a débuté en 2010 et a comme objectif de stimuler les ambitions de croissance des entreprises et de les rendre plus concurrentielles à l'horizon 2020. Le programme est encadré par l' «Agentschap Ondernemen». Gazellesprong est un programme sélectif qui est offert à un groupe restreint d'entreprises.

  Les services inclus dans le programme comprennent des subsides permettant d'avoir du coaching, des analyses d'opportunités, un accompagnement à l'international, des primes de recrutement, etc.

  Les candidats au programme flamand doivent être des PME qui ont récemment connu une croissance rapide ou en ont l'ambition, d'anciennes gazelles qui souhaitent revenir à l'équilibre pour ensuite réaliser encore leurs ambitions de croissance. Les entreprises candidates devront continuer à développer une activité en Flandre au cours des 5 prochaines années.

  Pour la détection et la sélection des gazelles potentielles l' «Agentschap Ondernemen» travaille avec huit organisations (VOKA, UNIZO, AGORIA, Antwerp Management School, Innotek, SPK, Business angels netwerk Vlaanderen et iMinds).

- **BPIFrance**[9] **:** Le programme français, créé le 31 décembre 2012, accompagne la croissance au-delà du financement. Il s'articule principalement sur 3 programmes : l'accélérateur start-up, l'accélérateur PME et l'accélérateur des entreprises en taille intermédiaire (ETI).

  BPIFrance propose donc des services adaptés à la taille de l'entreprise : établissement de diagnostics, de la préparation de levée de fonds pour les start-up, du travail sur la croissance externe, l'export, l'accompagnement individuel par un mentor, la performance industrielle, l'organisation, etc.

  La sélection aux différents «accélérateurs» se fait par appels à candidatures où les dirigeants doivent montrer un certain engagement et l'entreprise doit avoir connu un potentiel de croissance (forte croissance l'année passée ou l'année en cours). Pour l'accélérateur ETI, l'entreprise doit démontrer une ambition de développement à l'international.

  La force du programme français se retrouve également dans son réseautage où une entreprise ayant participé au programme reste active et reste en contact avec toutes les autres dans un réseau d'Alumnis.

De ces quelques bonnes pratiques dans les pays ou régions voisines de la Wallonie, le rapport de l'OCDE insiste sur le manque d'évaluations de ces programmes. Néanmoins, il ressort que certains programmes tels que celui développé au Danemark a eu des résultats très positifs sur l'économie danoise. L'évaluation des Growth Houses danoises réalisée par l'OCDE-DBA[10] (2013) explique en partie que le Danemark a un des ratios les plus élevés de PME en forte croissance par le succès de son programme.

(8) http://aio.development.cloud.kanooh.be/count/32835

(9) www.bpifrance.fr/

(10) OECD-DBA (2013), An international benchmarking analysis of public programmes for high-growth firms.

Il ressort aussi de l'évaluation de l'OCDE-DBA que d'autres programmes de croissance tels que l'approche centrée autour d'un groupe restreint d'entreprises (comme adoptée par l'Ecosse et les Pays-Bas) affichent des résultats intéressants. Le rapport conseille de déterminer un nombre maximum d'entreprises à accompagner. Cela permet d'offrir des services plus adaptés et une coordination plus efficace aux entreprises bénéficiaires grâce à des relations plus étroites entre les intervenants et les entrepreneurs et à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de ces entreprises.

D'autres recherches sur la croissance montrent que les entrepreneurs apprennent par la pratique et par les contacts avec d'autres entrepreneurs. Ils encouragent donc la création de comité consultatif ou un système de mentorship dans les programmes «croissances». Certains chercheurs insistent aussi sur l'importance de la formation procurée aux chefs d'entreprise pendant les programmes visant la croissance.

3.2. Le programme wallon : SCALE UP

En Wallonie, un programme similaire à ceux qui viennent d'être présentés va être lancé par l'Agence de l'Entreprise et de l'Innovation (AEI). Voici la présentation qu'en fait l'AEI elle-même :

«Le Small Business Act wallon» 2015-2019 (SBA) a transcrit dans ses actions la volonté d'œuvrer pour la croissance des PME wallonnes, en proposant des mesures destinées à renforcer le potentiel de croissance des entreprises wallonnes et favoriser l'émergence de PME motrices. Un certain nombre de mesures directes ou indirectes sont donc mises en œuvre. La mesure la plus directe est le programme SCALE UP, mis en œuvre par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI).

Dans la mesure où la croissance est multifactorielle mais que les piliers «innovation», «internationalisation» et «numérique» semblent être des déterminants importants, l'AWEX et l'Agence du Numérique (AdN) sont associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet. L'innovation est entendue au sens large et couvre les composantes technologiques mais aussi organisationnelles ou de procédés.

En partenariat avec un nombre restreint d'acteurs wallons, l'AEI a mené une analyse qui a conduit à une mise en regard de services pouvant être offerts aux entreprises en croissance en fonction de leur taille de départ. Il est, en effet, essentiel que l'accompagnement s'adapte à la spécificité de l'entreprise. De même, outre les déterminants déjà évoqués dans cette étude, la taille de départ de l'entreprise ainsi que les processus internes mis en place (innovation ouverte, management, etc.) sont essentiels à prendre en compte pour construire les étapes de l'accompagnement. Afin d'affiner cette analyse, une expérience pilote va être menée avec une trentaine d'entreprises, accompagnées par un groupe restreint d'opérateurs de l'AEI. Cette expérience comporte les étapes suivantes :

Le ciblage des entreprises

Compte tenu de l'impossibilité de définir des critères objectifs pour détecter le potentiel de croissance d'une entreprise, une approche mixte a été privilégiée. D'abord, un pré-ciblage a été effectué sur les PME actives en Wallonie et occupant au moins 10 ETP.

Les critères de ce pré-ciblage ont combiné les chiffres d'emploi, de valeur ajoutée et d'EBITDA, considérés sur une période de 4 ans. Cet exercice a débouché sur l'identification de 850 PME environ, dont la liste a été communiquée aux opérateurs partenaires du programme afin qu'ils ciblent de manière plus affinée les PME à atteindre, sur base de la connaissance qu'ont de leur portefeuille d'entreprises.

L'élaboration d'une méthodologie de mise en œuvre, de suivi et d'animation

Un travail initial, mené par l'AEI, de concert avec des conseillers du réseau considérés comme «référents croissance» et selon une approche d'ouverture et de benchmarking, a consisté à définir une base de compétences et de services à proposer aux entreprises ciblées. Une offre d'une quinzaine de services essentiels a été identifiée, couvrant les diverses facettes déterminantes de la croissance.

Soutenir les entreprises à entamer ou à achever leur croissance passe par la mise en place d'un écosystème solide autour des entreprises. La mise en réseau et la préparation de l'environnement proche des entreprises (accès aux compétences, aux financements, aux (infra)structures, etc.) sont donc fondamentaux. À côté de cela, un travail particulier est mené sur la posture que les référents croissance devront adopter et l'offre qu'ils proposeront personnellement à l'entrepreneur. Ce cheminement implique de ne pas se focaliser sur le résultat lui-même mais sur la montée en compétences acquise par l'entrepreneur/ entreprise lors du processus de changement.

La démarche mise sur le fait que la succession des projets va initier puis ancrer dans l'entreprise une culture de l'innovation. Corollairement, à un niveau plus collectif, la démarche mise également sur le fait que la succession de projets d'entreprises va initier puis pérenniser au sein du réseau des référents croissance, une culture de l'accompagnement à la croissance.

Le développement d'un outil de diagnostic 360 degrés

Ce diagnostic prendra en compte les déterminants essentiels de la croissance : l'innovation, l'internationalisation, le développement technologique auxquels s'ajoutera le développement par le numérique voire l'évolution vers l'industrie 4.0. Il sera construit à partir des outils déjà développés notamment par l'AWEX et l'AdN. Il intègrera une interview individuelle avec le chef d'entreprise afin d'évaluer sa motivation à la croissance.

Ce diagnostic pourra se décliner de manière simplifiée pour des entreprises ayant un potentiel de croissance difficile à détecter mais qui pourraient se développer à un rythme moins soutenu que celui défini par l'OCDE pour la forte croissance.

L'organisation de filières de services orientées croissance

Ainsi qu'indiqué dans l'étude, l'accompagnement à la croissance devra s'adapter à la réalité de chaque entreprise et de son dirigeant. La filière de services se concevra donc de manière agile, multi-acteurs, pour intégrer à tout moment les déterminants de la croissance (tels que l'internalisation de nouvelles compétences par exemple). Chaque filière constituera ainsi un ensemble cohérent et coordonné de services publics ou privés qui s'articuleront autour du projet de chaque entreprise.

Une attention particulière sera portée à soutenir à tout moment la motivation du dirigeant. Cela pourrait se faire notamment par un processus de mentorat au travers des actions menées par l'AEI via l'Institut du mentorat wallon. Le mentorat est un processus d'accompagnement par les pairs dans lequel un entrepreneur chevronné qui a vécu un processus de croissance dans son entreprise accompagne un entrepreneur désireux de s'engager dans un processus similaire.»

Ce programme est clairement dans la ligne des conclusions des différentes études développées dans ce volume. Dans la mesure où les trois déterminants à la croissance qui sont privilégiés sont l'innovation, l'internationalisation et le numérique, le programme «scale up» va s'adresser à des entreprises dites «structurantes» du tissu économique wallon, (c'est-à-dire des entreprises qui auront des retombées et un effet de leadership importants sur les autres entreprises) plutôt qu'aux entreprises qui témoignent d'une croissance exceptionnelle mais qui est peut-être le fruit de circonstances elles aussi exceptionnelles.

Le ciblage des entreprises tient compte aussi du fait que de seuls critères objectifs (comme des critères de chiffres d'affaires, de rentabilité, de ratios financiers) ne peuvent prédire les entreprises qui possèdent un important potentiel de croissance. La motivation à la croissance sera aussi «challengée» lors d'une interview du chef d'entreprise. Pour éviter que le premier pré-ciblage n'élimine des entreprises intéressantes, peut-être pourrait-il être envisagé un accès à ce programme à des candidatures spontanées à travers un appel où toute entreprise ayant de l'ambition pourrait répondre. Afin d'améliorer le ciblage des entreprises, il serait de même opportun de s'inspirer du Gazellesprong développé en Flandre où l' «Agentschap Ondernemen» travaille avec différentes organisations dans cette première phase. Il nous semble donc intéressant qu'un groupe restreint d'experts de la croissance (académiques, du monde de l'entreprise) puisse contribuer à cette première étape.

Les services offerts aux entreprises couvriront une large palette des déterminants à la croissance, ce qui est important car chaque entreprise ne présente pas les mêmes besoins. Que l'accompagnement s'adapte à la réalité de chaque entreprise et de son dirigeant répond bien au constat qui est fait que chaque entreprise a sa propre trajectoire de croissance.

De la même manière, le fait que les services ne concernent pas seulement les facteurs opérationnels de l'entreprise (capital, exportations, technologie…) mais aussi la dimension psychologique de l'entrepreneur (à travers le mentorat ou toute autre support/échange qui permet de soutenir la motivation du dirigeant) est certainement un point positif de ce programme.

Mais la réussite de «scale up» dépendra étroitement de la qualité de l'accompagnement de l'entreprise et des services qui lui seront accessibles. Les conseillers du réseau d'accompagnement (les «référents croissance») doivent pouvoir faire preuve d'une solide expérience en matière d'entreprises et d'entrepreneuriat, de même que les entrepreneurs doivent pouvoir avoir accès aux services de la meilleure qualité, y compris les services privés.

Pour y parvenir, il faut subsidier la demande (les entreprises) et non l'offre (les accompagnateurs ou les services). Le nouveau système des chèques-services va dans ce sens.

Au total, le programme «scale up» paraît bien pensé et bien structuré pour soutenir les entreprises «wallonnes» (établies en Wallonie) à fort potentiel de croissance. Mais un suivi rigoureux est indispensable, même si il faudra plusieurs années pour en mesurer l'impact. Deux questions centrales devront être au cœur de l'évaluation : est-ce possible de cibler les entreprises prometteuses ? Les services dont ils ont pu bénéficier ont-ils vraiment accélérer leur croissance ?

D'autres recommandations (dont certaines sont extraites des documents OCDE) pourraient être faites aux autorités wallonnes :

- La nécessité d'avoir un guichet unique wallon orienté entreprise pour tous les types d'aides ; C'est un chantier auquel se sont attelées l'AEI, l'administration, l'AWEX et l'Agence du Numérique (AdN). Ce guichet en préparation a pour objectif de faciliter l'accès aux entreprises aux aides et services existants en Wallonie mais également, à terme, à leurs dossiers traités par les différentes administrations ;
- Simplifier les démarches administratives en élaborant une réglementation simple et stable. Les entrepreneurs sont encore trop souvent confrontés à d'importantes charges administratives ;
- Renforcer les liens entre les entreprises et les établissements d'enseignement, notamment en stimulant le dialogue et la coopération entre les entreprises et les établissements d'enseignement secondaire, professionnel et supérieur (stages, liens avec le monde de l'entreprise, etc.) ;
- La formation joue un rôle de premier plan dans une politique de croissance que ce soit pour les chefs d'entreprise et les employés. Les formations permettent de s'adapter aux changements rapides de l'organisation, à l'externalisation de certaines fonctions et aux nouveaux produits et technologies introduits au sein de l'entreprise ;
- Les intervenants et conseillers régionaux doivent aussi recevoir des formations sur la croissance, les conditions cadres qui amènent de la croissance, les leçons de la littérature sur le sujet et les expériences à tirer des programmes semblables dans d'autres pays ;
- Avoir un écosystème local ouvert sur l'extérieur, c'est-à-dire attirer les investissements étrangers ;
- Le programmes de soutien à la croissance ne devraient pas s'adresser uniquement à certains types d'entreprises et devraient être construits par niveau de telle sorte que tout dirigeant qui s'intéresse à croître puisse trouver un milieu propice pour encadrer et soutenir sa progression ;
- Développer le sujet de la croissance dans les universités francophones notamment par la subvention d'une étude comme celle menée par HEC Montréal sur la croissance des entreprises au Québec. En effet, dans nos différentes recherches, peu de publications sur la croissance concernent la partie francophone du pays. Nous avons trouvé différentes études qui concernaient uniquement la forte croissance en Flandre (Sleuwaegen[11] (2015) , Dillen [12] (2014) , etc.) ;

(11) www.ccecrb.fgov.be/txt/nl/rapport_Sleuwaegen.pdf
(12) www.bryo.be/media/2421319/growth.pdf/

- Evaluer de manière qualitative et quantitative les différentes politiques menées. Une évaluation d'une politique publique a une plus-value non négligeable. Premièrement, les autorités publiques sont désireuses de recevoir un feed-back concernant l'adéquation entre le dispositif mis en place et les objectifs ainsi que sur les résultats plus économiques au niveau de l'économie régionale. Par rapport à ce feed-back, les autorités peuvent modifier la politique publique en changeant le budget alloué ou en réorientant les modalités de gouvernance par exemple. Deuxièmement, les évaluations sont également utilisées par les responsables du programme pour réorienter la stratégie de ce dernier. Et troisièmement, l'évaluation touche les membres «individuels» des programmes, c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires. Ils peuvent prendre conscience de la valeur et des opportunités générées par la politique publique.

4. CONCLUSIONS

Cette étude a tenté de répondre à la question : quelles politiques mettre en place pour soutenir les entreprises à fort potentiel de croissance ?

A tout le moins, les autorités publiques doivent contribuer à rendre le cadre institutionnel et l'environnement général propice à la croissance des entreprises, notamment en rendant les facteurs de production (capital, main-d'œuvre, technologie) plus accessibles à ces entreprises. Ces politiques ne peuvent qu'être bénéfiques à l'économie toute entière.

La réussite de politiques ciblées sur les entreprises à potentiel de croissance est moins évidente, principalement en raison de la difficulté de distinguer ces entreprises qui présentent un fort potentiel. La prédictibilité d'épisodes de croissance pour une entreprise est mince. D'un autre côté, les autorités peuvent-elles laisser sans soutien spécifique des entrepreneurs désireux de faire croître leurs entreprises ? C'est donc en faisant de la motivation des chefs d'entreprise le critère principal de sélection à la participation au programme de soutien que la chance est la plus grande de voir ce programme réussir.

Sur cette base, quelques pays européens ont développé des programmes de soutien aux entreprises en croissance, avec un certain succès, semble-t-il, pour celui du Danemark. En Wallonie, l'AEI s'apprête à en lancer un aussi, le programme «Scale-up» qui, sur le papier, paraît réunir les conditions de réussite. Cette réussite dépendra de la capacité des promoteurs du programme à sélectionner les entreprises réellement en situation de connaître une forte croissance, ce qui reste un pari. L'essai mérite tout de même d'être tenté, pour autant qu'une évaluation rigoureuse l'accompagne. ●

Annexes

ANNEXE 1 -Liste des métiers en pénurie en 2017 en Wallonie

- Maître d'hôtel
- Délégué(e) commercial(e) en biens d'équipement professionnels
- Délégué(e) commercial(e) en services auprès des entreprises
- Infirmier(ère) en soins spécialisés
- Médecin généraliste
- Pharmacien(ne)
- IT Security Expert
- Analyste informatique
- Développeur(se) informatique
- Analyste business
- Chef de projet informatique
- Chauffeur d'autocar
- Conducteur(rice) d'autobus
- Chauffeur de poids lourd
- Chaudronnier tôlier
- Technicien(ne) en systèmes d'usinage (métal)
- Tuyauteur industriel
- Mécanicien(ne) d'entretien industriel
- Mécanicien(ne) en génie civil
- Mécanicien(ne) agricole et travaux techniques
- Mécanicien(ne) poids lourds
- Technicien(ne) de maintenance et de diagnostic automobile
- Technicien(ne) de maintenance et de diagnostic poids lourds
- Electricien(ne) de maintenance industrielle
- Electromécanicien(ne) de maintenance industrielle
- Boucher(ère)
- Chef d'équipe des industries de process
- Technicien(ne) de laboratoire de recherche - culture cellulaire
- Technicien(ne) de production des industries - culture cellulaire
- Technicien(ne) de laboratoire de contrôle qualité
- Technicien(ne) d'installation et de maintenance industrielle
- Technicien(ne) automaticien(ne)
- Technologue en imagerie médicale
- Rédacteur(rice) technique
- Technicien(ne) d'entretien et d'exploitation de chauffage
- Technicien(ne) frigoriste
- Responsable en bio-logistique
- Responsable des méthodes et industrialisation
- Chercheur(euse) en recherche fondamentale (CRO)
- Responsable recherche et développement
- Responsable contrôle qualité - affaires réglementaires
- Attaché(e) technico-commercial(e)
- Responsable de maintenance industrielle
- Dessinateur(rice) de la construction
- Chef d'équipe dans la construction
- Conducteur(rice) de travaux
- Responsable logistique

ANNEXE 2 - Liste des métiers critiques (non en pénurie) en 2017 en Wallonie

- Aide familial
- Coiffeur
- Comptable
- Cuisinier
- Chef de partie
- Equipier polyvalent de restauration
- Chef de cuisine
- Opérateur call-center
- Formateur : services aux personnes
- Infirmier en soins généraux
- Web développeur
- Acheteur industriel
- Responsable de la stratégie commerciale
- Responsable commercial
- Monteur en structure bois
- Couvreur
- Installateur électricien
- Monteur de cloisons - Agenceur d'intérieur
- Monteur de cuisines - Agenceur d'intérieur
- Carreleur
- Conducteur d'engins de terrassement
- Soudeur
- Monteur-câbleur en équipements électriques
- Carrossier
- Conducteur de ligne de production en industrie alimentaire
- Opérateur de production en industrie alimentaire
- Boulanger
- Pâtissier
- Menuisier d'intérieur
- Responsable de production
- Conseiller en prévention
- Métreur – deviseur
- Chef de chantier

PARTIE 2

ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

MONOGRAPHIES SECTORIELLES

● **CROISSANCE DES ENTREPRISES**

» Synthèse

» Focus macro-économique

» **Étude 1 |** La croissance des entreprises en Wallonie

» **Étude 2 |** Les déterminants de la croissance des entreprises

» **Étude 3 |** Quelles politiques en faveur de la croissance des entreprises ?

● **MONOGRAPHIES SECTORIELLES**

Section rédigée par Agoria, la fédération de l'industrie technologique

Les secteurs de l'industrie technologique en 2016

TENDANCES ET EVOLUTIONS

En 2016, le chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne a atteint 16,5 milliards d'euros. Il s'est inscrit en recul de 1,5% par rapport à 2015. Cette performance est survenue dans un environnement conjoncturel encore trop peu porteur que pour amener une reprise importante chez les producteurs de biens d'investissements. L'activité est toutefois restée soutenue par la hausse structurelle de certains secteurs et le dynamisme d'activités de niches. En revanche, elle a souffert de facteurs défavorables au niveau des prix de ventes ou de restructurations.

Fiche synthétique pour 2016

Emploi (personnes)	61.467
Chiffres d'affaires (millions d'euros)	16.468
Taux d'exportation (% des livraisons)	64
Investissements* (millions d'euros)	659

* Hors télécoms

Situation dans les secteurs

Le chiffre d'affaires de la métallurgie hors sidérurgie a reculé de 6% par rapport à 2015. Deux éléments ont pesé négativement. Premièrement la forte baisse des cours des métaux, non-ferreux en particulier, a pesé sur les prix de vente du premier semestre. Leur redressement durant la deuxième moitié de l'année n'a permis qu'une compensation partielle. Ensuite, une entreprise importante des fonderies a suspendu l'utilisation d'une grande partie de sa capacité de production. Par segment, ce sont donc les non-ferreux et les fonderies qui ont le plus reculé. La transformation du métal a elle bénéficié de la conjoncture plus favorable de ses débouchés.

Le secteur des produits métalliques, affiche un repli de 7,5%. La plupart des activités du secteur présente une évolution négative. C'est le cas des produits pour la construction, qui pâtit de l'évolution de la construction en Wallonie. Dans le contracting et la défense ce sont surtout des évolutions au sein de grandes implantations qui sont à l'origine de la baisse du chiffre d'affaires. Seule le segment du traitement des métaux fait exception. Il a bénéficié de la reprise de l'activité industrielle générale.

L'électrotechnique et équipement électro est le secteur qui a le mieux tiré son épingle du jeu en 2016. Globalement plus de 6 implantations sur 10 ont augmenté leur chiffre d'affaires industriel par rapport à 2015. Cette progression a encore été amplifiée par les performances de quelques entreprises dans les activités de traitement de l'image, l'équipement médical, l'équipement ferroviaire ou le spatial. En outre, certaines baisses, comme dans les câbleries, sont davantage liées au même effet prix que constaté dans la métallurgie plutôt qu'au volume de l'activité.

Principales évolutions dans les secteurs de l'industrie technologique

2016/2015 en %	NACE	CHIFFRE D'AFFAIRES	EMPLOI
TOTAL		**-1,5**	**0,4**
Dont :			
Métallurgie hors sidérurgie	24-24.1	-6	-1
Produits métalliques	25	-7,5	-1,5
Electrotechnique et équipement électro	26, 27	9,5	2,5
Mécanique	28	-10	-3,5
Automobile	29	10	6
Autres moyens de transport	30	4	2,5
ICT (com de gros, télécom, IT-solutions)	456, 4666, 582, 61, 62, 631, 952	2,5	4

Sources : Livraisons : INS Prodcom, TVA, et estimations Agoria / Emploi : ONSS, estimations Agoria

Dans la mécanique, 2016 a été particulièrement négative avec un repli de 10,5%. Outre le recul de Caterpillar et ses sous-traitants, plusieurs sous-secteurs sont resté en phase conjoncturelle défavorable. Ce sont par exemple les machines agricoles, le matériel de levage, l'équipement aéraulique et frigorifique, etc. Dès lors, seule une majorité d'entreprises de la mécanique a subi un recul de son chiffre d'affaires.

Dans l'automobile le chiffre d'affaires a rebondi de 10% en 2016. L'ampleur de ce résultat est cependant à mettre quasi exclusivement à l'actif d'une seule entreprise. Ailleurs, les évolutions positives et négatives se sont en grande partie compensées. Certains équipementiers ont bénéficier de la demande forte pour les voitures particulières en Europe, alors que d'autres ont vu leur activité se contracter.

Le secteur des autres moyens de transport reste dominé par l'aéronautique. Le chiffre d'affaires y a continué de croître (+4%). Toutefois, en deuxième partie d'année des signes de ralentissement sont apparus et, globalement, l'évolution a été moins marquée qu'au cours des années précédentes.

Enfin, le chiffre d'affaires de l'ICT a progressé de 2,5%. Après une année 2015 particulièrement dynamique, le secteur a poursuivi une croissance plus modérée. Pour l'IT-solutions (+2%), le principal segment du secteur, cela signifie un retour à des taux de croissance proches de ceux de 2013 et 2014. Le commerce de gros, qui avait reculé en 2015, a nettement rebondi cette année (+7%). L'édition de logiciels a également renoué avec la croissance après une quasi-stagnation en 2014 et 2015. Depuis 2009, son chiffre d'affaires a été multiplié par 5. En revanche, le chiffre d'affaires des services d'information (hébergement de site, traitement de données, etc.) a reculé en 2016 (-13,5%). Depuis 2011, son évolution est très irrégulière en raison de l'importance d'une entreprise dans ce segment.

Emploi en hausse

Malgré le tassement de l'activité, l'emploi total de l'industrie technologique wallonne a progressé de 0,4% en 2016.

Au niveau sectoriel, les activités où le chiffre d'affaires a augmenté ont aussi vu leur effectif croître. C'est le cas de l'électrotechnique et équipement électro (+2,5%), de l'automobile, (+6%), des autres moyens de transport (+2,5%) et de l'ICT (+4%). Cette progression n'est pas seulement le fait de quelques entreprises, mais est assez largement diffusée. En effet, sur base des chiffres des membres d'Agoria, on compte dans ces secteurs plus d'entreprises où l'emploi a augmenté que d'entreprises où il a baissé.

Dans les autres secteurs, l'emploi s'est replié. De manière plutôt modérée en métallurgie hors sidérurgie (-1%) et dans les produits métalliques (-1,5%). Plus nettement dans la mécanique (-3,5%).

Progression des investissements

En 2016, l'investissement de l'industrie technologique wallonne a atteint 659 millions d'euros (chiffre hors télécoms). Il s'agit d'un rebond de 15% par rapport à 2015. Cependant, près de deux tiers de cette évolution est due à au segment « hébergement de site internet et traitement de données », dont les investissements sont élevés et fluctuent fortement d'une année à l'autre.

Sans ce secteur, l'acquisition d'équipement a progressé de 6% en 2016. Il s'agit d'une deuxième année consécutive de hausse. Les principaux secteurs à l'origine de cette évolution sont la métallurgie hors sidérurgie (+5,5%), les autres moyens de transport (+15%) et l'ICT (+14,5%).

En revanche, l'investissement s'est replié dans les produits métalliques (-2%), l'automobile (-1%). Dans l'électrotechnique et équipement électronique il a reculé de 8% après une année 2015 particulièrement forte. Enfin, dans la mécanique, il s'est contracté de 28%, principalement en raison de la fermeture de Caterpillar..

2017 affecté par Caterpillar

D'après une enquête menée auprès des membres d'Agoria en fin d'année passée, la plupart des secteurs devraient être orientés positivement en 2017. On s'attend cependant à un repli du chiffre d'affaires de l'industrie technologique wallonne de 2% à 3%. Ce recul étant principalement la conséquence de l'arrêt de Caterpillar et son impact chez les sous-traitants.

Sur le plan sectoriel, les principales tendances sont :

- Hausse soutenue dans la métallurgie hors sidérurgie, surtout portée par un effet prix favorable,
- Hausse de 1% à 4% dans la majorité des secteurs. Ils sont porté par une amélioration générale de la conjoncture économique et une accélération des investissements des entreprises en Belgique et en Europe.
- Dans la mécanique, l'impact de la fermeture de Caterpillar représente un repli de 30% à 35% de l'activité.
- Enfin, l'activité de l'automobile devrait également reculer, mais de manière modérée. Elle est pénalisée par la demande européenne en véhicules neufs moins dynamique.

Du côté de l'emploi, nous anticipons un repli de l'ordre de 3,5%. Cependant, la plupart des secteurs devraient connaître une progression, à l'exception de la mécanique et de l'automobile.

ENTREPRISES EN CROISSANCE, CROISSANCE DES ENTREPRISES

Dans l'industrie technologique, 45% de l'emploi est situé dans la centaine d'entreprises de plus de 100 personnes. Toutefois, les 94% d'entreprises qui comptent moins de 50 personnes occupent également une grande partie de l'emploi (41%).

Chaque année, tant les hausses que les baisses de l'activité, sont concentrées dans un petit nombre d'entreprises (50 à 80). Toutefois, il ne s'agit pas chaque année des mêmes implantations. Ainsi, sur la période 2012-2015, elles étaient près de 200 à figurer au moins une fois dans ce groupe. L'analyse de ces entreprises indique qu'à moyen terme, une grande partie des plus de 50 salariés, mais également certaines entreprises de plus petite taille, contribuent à la croissance de nos secteurs (en net les augmentations de valeur ajoutée dépassent les baisses). Si le chiffre en valeur absolue reste faible, c'est davantage en raison du nombre limité d'entreprises en Wallonie que parce que seules quelques-unes tirent l'ensemble du secteur.

En ce qui concerne l'évolution de l'emploi, l'élément le plus marquant est la dispersion plus importante des augmentations brutes : entre 2012 et 2015, 275 entreprises figurent au moins une fois parmi celles qui concentrent 80% de l'augmentation brute d'une année. Le constat qu'un large groupe d'entreprises contribue à l'évolution globale du secteur est ici renforcé.

«Un petit nombre d'entreprises contribuent à l'activité globale du secteur» ?

Nous examinons premièrement la répartition des entreprises et de l'emploi par catégorie de taille (nous ne disposons pas de données exhaustives sur la répartition de l'activité). Nous utilisons les statistiques les plus récentes de l'ONSS qui portent sur l'année 2015.

Répartition des entreprises par catégorie de taille

En 2015, l'industrie technologique comptait un peu plus de 3.500 entreprises enregistrées à l'ONSS.

Dans le graphique ci-contre, on constate que 94% de ces entreprises occupent moins de 50 personnes. Une décomposition plus détaillée indique même que 53% des établissements occupent moins de 5 personnes. La catégorie de taille la plus présente est ensuite les 50 à 99 salariés avec 3,4% du total, puis les 100 à 500 avec 2,3%. Enfin, les 14 entreprises de plus de 500 personnes, ne représentent que 0,4% du total de nos établissements.

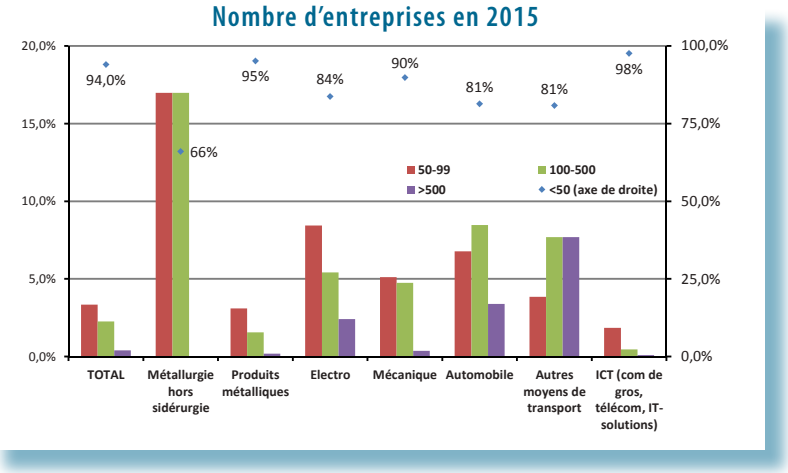

Au niveau sectoriel, on retrouve une décomposition proche de la moyenne dans les produits métalliques, la mécanique et l'ICT. En revanche, dans l'électro, l'automobile, les autres moyens de transport, et surtout la métallurgie, les moins de 50 sont moins présents, et les autres catégories le sont davantage.

Répartition de l'emploi par catégorie de taille

Le graphique ci-contre présente la répartition de l'emploi 2015 selon la catégorie de taille de l'employeur.

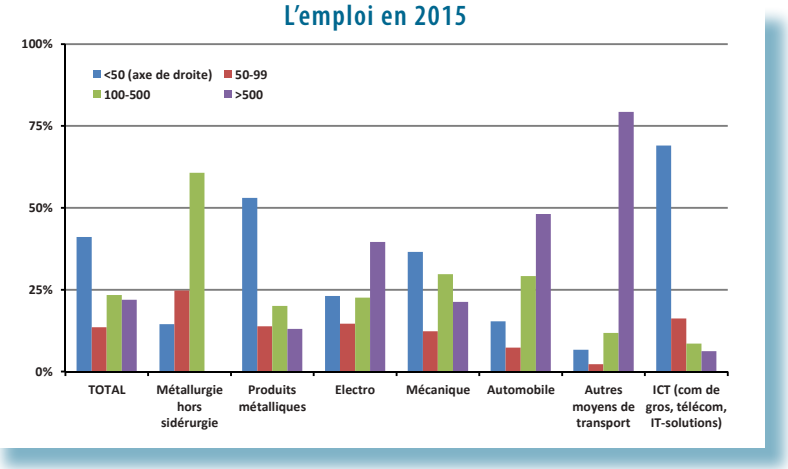

Pour l'ensemble de l'industrie technologique, les moins de 50 personnes salariés est la catégorie qui regroupe le plus d'emplois avec 41,1%. Les catégories des 100 à 500 salariés et des plus de 500 sont proches, avec respectivement 23% et 22%. Notons que la fermeture de Caterpillar devrait modifier cette répartition. Toutefois, l'impact global sur l'ensemble des catégories dépendra des effets indirects auprès des fournisseurs. La catégorie qui rassemble le moins d'emploi est celle des entreprises de 50 à 99 personnes.

Par secteur, les moins de 50 constituent également la plus grande catégorie d'emploi au sein des produits métalliques, de la mécanique et de l'ICT. En revanche, dans les autres secteurs, ce sont les plus de 500 (ou les 100 à 500 dans la métallurgie) qui représente la plus grande part de l'emploi.

Concentration de l'évolution de la valeur ajoutée et de l'emploi

Pour estimer dans quelles mesures les évolutions récentes de l'emploi et de la valeur ajoutée sont concentrées ou pas dans un nombre limité d'entreprises, nous utilisons les données des comptes annuels des entreprises des cinq dernières années disponibles (2011-2015). Pour l'industrie technologique 796 entreprises (de plus de 10 personnes) ont déposés des comptes chaque année de cette période.

En 2015, elles occupaient 46.809 personnes et généraient 4,914 milliards d'euros de valeur ajoutée. Entre 2011 et 2015 l'emploi de ces entreprises a reculé de 0,2% et la valeur ajoutée a augmenté de 20,9%.

Pour évaluer la concentration des évolutions, nous avons examiné le minimum d'entreprises à prendre en compte pour atteindre 80% de la hausse brute ou de la baisse brute de chaque année. Plus ce nombre est faible, plus la concentration est importante.

Valeur ajoutée

Concentration de l'augmentation brute :

- Chaque année, la valeur ajoutée augmente dans près de 60% des entreprises.
- pour trois des quatre exercices, 80% des hausses de valeur ajoutée sont réalisées par 50 à 60 entreprises. C'est moins de 15% des entreprises en croissance et 7% à 8% de l'échantillon total.
- Il ne s'agit toutefois pas des mêmes entreprises chaque année. Sur l'ensemble de la période, 180 implantations figurent au moins une fois dans ce groupe. Parmi elles, 100 occupent 50 personnes ou plus et 80 ont moins de 50 salariés.

Concentration de la baisse brute :

- Chaque année la valeur ajoutée recule dans environ 40% des entreprises.
- Selon l'année, il faut entre 50 (2015) et 76 entreprises (2012) pour atteindre 80% de la baisse brute de l'emploi. C'est entre 6% et 10% de l'échantillon.
- Sur l'ensemble de la période, on dénombre 177 entreprises différentes à prendre en compte. Parmi elles, 94 comptent au moins 50 salariés et 83 moins de 50 personnes.

	2012/2011	2013/2012	2014/2013	2015/2014
Total des hausses de la valeur ajoutée	**427.806**	**294.008**	**530.248**	**513.996**
Nombre d'entreprises où la valeur ajoutée augmente	460	452	479	458
Nombre d'entreprises qui réalisent 80% des hausses	63	100	53	52
En % du total des entreprises	**8%**	**13%**	**7%**	**7%**
Total des baisses de la valeur ajoutée	**-214.072**	**-265.841**	**-153.376**	**-284.870**
Nombre d'entreprises où la valeur ajoutée baisse	336	344	317	338
Nombre d'entreprises qui réalisent 80% des baisses	76	59	75	50
En % du total des entreprises	**10%**	**7%**	**9%**	**6%**
Variation nette	**213.733**	**28.167**	**376.873**	**229.127**

Source : Agoria

Emploi

Concentration de l'augmentation brute :

- Selon l'année, l'emploi augmente dans 40% à 50% des entreprises
- Afin de parvenir au seuil de 80% de l'augmentation brute, il faut selon l'année prendre en compte au moins 93 à 133 entreprises. C'est 25% à 37% des entreprises où l'emploi augmente, et 12% à 17% du total de l'échantillon.
- Au cumul des quatre années, près de 275 implantations sont au moins une fois parmi elles. Dans ces groupe; 170 entreprises occupent moins de 50 salariés.

Concentration de la baisse brute :

- Les baisses d'emploi concerne 30% (2012) à 38% (2013) des entreprises.
- Le minimum d'entreprises qui concentrent 80% de la baisse brute fluctue entre 57 et 90. C'est 7% à 11% de l'échantillon.
- Au cumul des quatre années, près de 210 entreprises, 25% de l'échantillon, sont au moins une fois parmi elles. La moitié d'entre elles comptent moins de 50 personnes.

	2012/2011	2013/2012	2014/2013	2015/2014
Total des hausses de l'emploi	**1.997**	**1.308**	**1.597**	**1.590**
Nombre d'entreprises où l'emploi augmente	416	344	357	366
Nombre d'entreprises qui réalisent 80% des hausses	125	104	93	133
En % du total des entreprises	**16%**	**13%**	**12%**	**17%**
Total des baisses de l'emploi	**-1.033**	**-1.648**	**-2.047**	**-1.846**
Nombre d'entreprises où l'emploi baisse	240	302	268	269
Nombre d'entreprises qui réalisent 80% des baisses	90	89	57	74
En % du total des entreprises	**11%**	**11%**	**7%**	**9%**
Variation nette	**964**	**-340**	**-450**	**-256**

Source : Agoria

Section rédigée par Comeos, la Fédération du Commerce et des Services

Le commerce

L'année 2016 s'est clôturée avec une évolution de son chiffre d'affaires, en valeur et en volume, quasi nulle. Les réformes fiscales, la hausse des taxes et le faible degré de compétitivité rendent le redressement de notre secteur vulnérable. De plus, le secteur du commerce a longtemps pâti des attentats survenus à Bruxelles en mars 2016, leur impact économique ayant été estimé à 0,57% du PIB[1].

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 p
PIB	0,1%	-0,1%	1,7%	1,5%	1,2%	1,5%
Revenu disponible réel	-1,1%	-0,4%	0,4%	0,6%	1,8%	1,2%
Consommation privée	0,6%	0,8%	0,6%	1,1%	0,7%	1,2%
Taux d'épargne	13,3%	12,6%	12,2%	12,0%	12,8%	12,9%
Taux de chômage	7,6%	8,5%	8,6%	8,5%	8,1%	7,6%

p = prévision

Sources : BNB, IRES

Les indicateurs économiques généraux, eux, traduisent une poursuite modeste de la croissance économique en Belgique. On observe également une résurgence de l'inflation ainsi qu'un taux de chômage qui continue sa tendance baissière.

La croissance économique est soutenue par l'amélioration du marché du travail et le moral des ménages ainsi que la croissance des revenus du travail s'améliorent.

L'inflation des prix à la consommation s'accélère et atteint une moyenne de 2,5% au 1er trimestre de 2017. Malgré cela, notre shop index (évolution des prix des produits vendus en magasin) demeure inférieur à l'indexation : si nous prenons en compte tous les prix de ce que le commerce de détail vend, la moyenne s'établit autour de 1,0%.

Un autre indicateur à suivre est la confiance des consommateurs et des commerçants. Celle des consommateurs s'est légèrement détériorée au mois de février 2017. Elle est stable depuis. Les prévisions relatives à la situation économique générale se maintiennent au même niveau. En revanche, les anticipations quant à une hausse du chômage se sont quelque peu renforcées. S'agissant de leur situation personnelle, les ménages s'attendent à une légère dégradation de leur situation financière. Ils pensent néanmoins épargner davantage. Au cours de cette même période la confiance des entrepreneurs s'est renforcée fortement dans le commerce. Cette progression s'explique par une sensible révision à la hausse des prévisions de demande et, plus encore, des perspectives de commandes auprès des fournisseurs.

Confiance des commerçants et des consommateurs

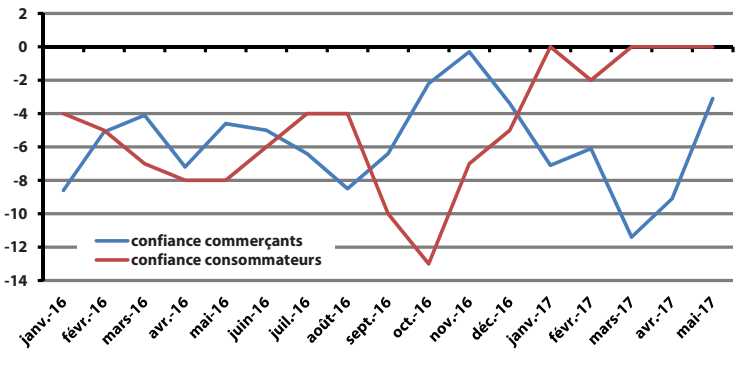

Source : BNB

(1) Calcul FEB

La situation du marché du travail devrait permettre à la croissance économique de se renforcer davantage en 2017. Elle devrait en effet soutenir le moral des ménages et la croissance des revenus du travail. Les conditions de financement qui restent très accommodantes devraient également soutenir la demande intérieure.

L'inflation devrait s'établir à 2,1% en 2017, soit à un niveau comparable à celui de l'an dernier.

L'évolution des prix dans les commerces (shop index) reste pour l'instant sous le niveau de l'inflation, et s'établit à 1,3% au 1er trimestre de 2017.

Inflation

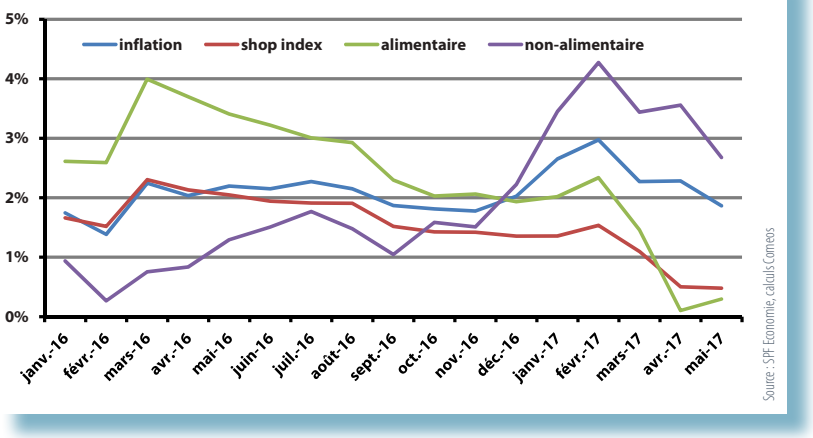

Les secteurs

L'alimentaire

Dans le commerce de détail alimentaire : croissance en valeur (+1,1%) contre décroissance en volume (-0,8%) Les catégories qui tirent le sous-secteur vers le haut sont les boissons non-alcoolisées, les produits frais et les snacks salés(2).

Le non-alimentaire

Le non-alimentaire a connu des résultats variables en fonction des secteurs et des saisons.

- Le secteur **Fashion** entame l'année 2017 avec peine, tant en valeur qu'en volume. Nous nous étions attendus à un meilleur mois de mars, en comparaison avec celui de 2016 (attentats de Bruxelles).
- Dans l'ensemble, le marché **Technical Consumer Goods** (TCG) a connu une légère baisse de 0,7%(3) par rapport à 2015.
  - les secteurs qui tirent leur épingle du jeu : Small & Major Domestic Appliances et Telecom. *Année record pour les drones et les caméras 360°, les aspirateurs et les robots ménagers. Les smartphones terminent également l'année en beauté, avec une évolution de 10% du prix moyen par unité vendue.*
  - les secteurs en souffrance : IT & Office Equipment. *Année difficile par contre pour les imprimantes, les cartouches et les télévisions écran plat.*
- Dans le secteur **DIY**, on connaît un bon premier trimestre, grâce au mois de mars qui a été exceptionnel cette année (+10,2%)(4).

Chiffre d'affaires 2016 par secteur

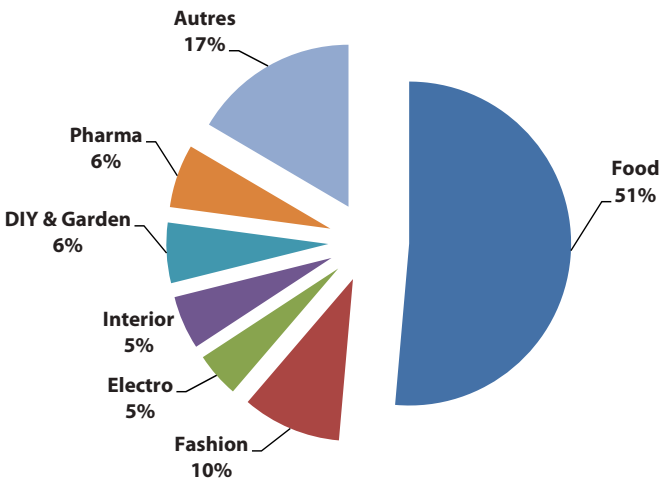

(2) Source : Nielsen.
(3)(4) Source : GfK.

Evolution du CA (en valeur)	2012	2013	2014	2015	2016
Fashion	+3,8%	-3,9%	+1,3%	+1,5%	-2,8%
DIY	+1,8%	+1,3%	+0,6%	-0,2%	1,9%
Electro	+1,9%	-2,0%	-2,1%	-0,9%	6,5%
Food	+3,3%	+3,6%	-0,1%	+1,8%	1,1%

Sources : Eurostat, GfK - Calculs : Comeos

L'e-commerce[5]

- Trois quarts des Belges surfant sur internet ont acheté un ou plusieurs articles en ligne l'année dernière.
- Un consommateur sur deux s'attend à ce que la livraison soit gratuite.
- Le secteur fashion demeure en tête des achats en ligne, suivi par les voyages et l'électronique.
- Les produits alimentaires n'arrivent qu'à la douzième place, mais sont numéro 1 lorsqu'on demande aux consommateurs ce qu'ils achètent régulièrement en ligne : un consommateur sur quatre le fait déjà chaque mois.
- 70 % des consommateurs renvoient parfois leur colis, 1 sur 3 est un article de mode.

Le commerce en Wallonie

Chiffre d'affaires

L'évolution des ventes au détail régionales peut être illustrée à partir des indices par trimestre calculés sur la base des chiffres d'affaires provenant des déclarations T.V.A. Ainsi, le chiffre d'affaires wallon du commerce de détail s'est élevé à 21,1 milliards d'euros en 2016. Il s'agit d'une diminution nominale de 0,24% par rapport à 2015.

Points de vente

Au 1er Janvier 2017 la Wallonie comptait 23.566 commerces, un léger recul par rapport à 2016 (-2,8%)[6].

La surface commerciale totale en Wallonie a augmenté de 1,8% en 2017 pour atteindre 5.622.000m².

Emploi

En 2016, la Wallonie comptait 76.716 travailleurs dans le commerce de détail, 19.491 dans le commerce de gros et 19.032 dans l'horeca[7]. ●

(5) Source : Étude E-commerce Comeos & InSites 2017
(6) Source : Locatus.
(7) Source : CCE-CRB.

Section rédigée par la Confédération Construction Wallonne

La Construction en 2016

ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

L'année 2016 a vu la poursuite de l'entrée en vigueur de l'AGW «tri des déchets» avec l'obligation de tri de 5 nouvelles fractions de déchets en Wallonie : verres d'emballage, PMC, plastiques d'emballages industriels, papiers-cartons, et déchets métalliques. Ces déchets complètent donc les 7 autres fractions de déchets devant être triées depuis septembre 2015. La CCW et la FWEV (fédération des voiristes), en collaboration avec le CSTC (Centre Scientifique et Technique de la Construction) et la Fédération des Recycleurs de Déchets de construction (FEDERECO), ont introduit fin 2016 auprès de la Commission déchets du Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW) la demande de sortie du statut de déchets (end-of-waste) pour les granulats recyclés.

Les contraintes réglementaires, les responsabilités, et l'impact économique qui découlent de la gestion des déchets constituent une préoccupation croissante pour les entreprises. Pour mieux y répondre, la cellule déchets a mis sur pieds le projet interrégional «RE C^2» (Réutilisation et Recyclage en Circuits-Courts) qui ouvre la porte à de nouvelles possibilités d'accompagnement des entreprises. Par ailleurs, les nouveaux partenariats initiés permettront le développement de la réutilisation des matériaux en cohérence avec les intérêts économiques et stratégiques du secteur.

La poursuite des travaux sur l'évolution de la réglementation relative à la gestion des terres excavées au sein du Comité Technique de l'Accord de Branche a permis de mettre en avant la nécessité d'adapter les seuils relatifs à la valorisation des terres saines. Un nouveau code déchets spécifique à la valorisation des remblais avec des seuils moins contraignants, couplé à une procédure de traçabilité, a été ainsi proposé au cabinet du ministre de l'environnement. Une nouvelle disposition de l'Arrêté du Gouvernement Wallon (AGW) du CoDT relative au remblayage des dépendances de zones d'extraction devrait permettre d'étoffer le maillage des sites de versage (160 sites supplémentaires).

Grâce au soutien de la Wallonie, la cellule environnement de la CCW réalise diverses actions et tâches afin de répondre aux besoins des entreprises, de les sensibiliser, et de les aider à maintenir leurs activités en conformité avec les législations évolutives. Au cours de l'année 2016, la cellule environnement a conseillé et accompagné gratuitement et de manière personnalisée plus de 240 entreprises dans les aspects aussi variés que les déchets, le sol, l'eau, l'amiante, les permis d'environnement, les substances dangereuses, le bruit, etc.

ENERGIE

La réglementation sur la Performance Energétique des Bâtiments (PEB), d'application depuis 2008 en Wallonie, ne cesse d'évoluer. Plusieurs changements sont intervenus en 2016 : nouvelles exigences sur les techniques spéciales en rénovation, et évolution de la méthode de calcul et du logiciel PEB afin d'améliorer la précision et la fiabilité des résultats. La cellule énergie effectue, en collaboration avec les entreprises membres, un travail d'évaluation régulier de la réglementation PEB afin d'identifier les difficultés et de proposer des améliorations.

En matière d'énergie renouvelable, la Confédération Construction s'est dotée depuis 2014 d'un groupe de concertation : la Renewable Energy Platform (REP). En 2016, la REP a poursuivi ses collaborations avec les fédérations de métier et les Confédérations Construction nationale et régionales afin d'identifier les freins et de définir les actions à mettre en place pour soutenir le développement des énergies renouvelables. Ces actions sont définies au sein de 4 comités de filières : photovoltaïque, solaire thermique, pompes à chaleur, et géothermie.

La cellule énergie apporte une aide technique aux entreprises affiliées et réalise de nombreuses actions afin d'accompagner les entreprises de construction sur la voie de la performance énergétique des bâtiments. Les services de la cellule énergie couvrent différents domaines tels que les primes énergie et rénovation, l'organisation de formations et conférences, la rédaction d'articles de sensibilisation, etc. Une aide individuelle et personnalisée est également offerte aux entreprises.

TECHNOLOGIES & INNOVATION

La transition numérique est au cœur des préoccupations de la CCW car cela constitue un pilier capital pour la survie des entreprises. Ainsi, est née la Plateforme Numérique de la Construction Wallonne, coordonnée par la CCW et l'AdN avec des partenaires du secteur de la construction (instances publiques, centres de recherche, pôles de formation, fédérations). Afin de sensibiliser et d'accompagner les entreprises, des séances d'informations seront organisées en 2017 sur l'ensemble du territoire wallon afin d'aborder des thèmes allant des processus de gestion numérisés en entreprise jusqu'au BIM.

Afin d'aider les entreprises wallonnes dans leur transition numérique, la CCW et le CSTC, en collaboration avec le pôle de compétitivité Greenwin, le Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), et le Centre de recherche appliqué domaine du développement dans les technologies de simulation multidisciplinaire (CENAERO), ont développé un projet de plateforme de soutien technologique et de Recherche & Développement (R&D). A court terme, cette nouvelle plateforme se concentrera sur le déploiement des solutions BIM pour les projets de construction, avec un focus spécifique sur les marchés publics et les petits projets.

DROIT

Marchés publics wallons

En 2016, le GT juridique du Cahier des Charges Type-Bâtiment 2022 (CCTB), co-piloté par la CCW, a élaboré, à partir des clauses administratives du CCTB, une trame de cahier spécial des charges. Celle-ci permettra aux auteurs de projets de rédiger des cahiers spéciaux des charges dans le cadre des marchés publics régionaux et locaux. En outre, l'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) s'est inspiré de cette «trame» pour rédiger (dans le cadre de l'Alliance patrimoine-emploi) ses clauses administratives spécifiques applicables aux monuments classés dans le secteur privé.

De son côté, afin d'assurer une utilisation optimale des clauses administratives du CCTB, le département juridique de la CCW a élaboré, en collaboration avec le SPW, une circulaire à destination de tous les utilisateurs du document sur les clauses auxquelles il ne peut être dérogé. Par ailleurs, dans le but de s'adapter aux dispositions de la nouvelle règlementation marché public, une version actualisée du tome À du CCTB est prévue d'ici septembre 2017. La CCW, copilote du projet, relira la version actualisée.

Simplification administrative

Le département droit et urbanisme de la CCW veille constamment à la simplification administrative des procédures dans un maximum de domaines. Que ce soient les marchés publics wallons, l'urbanisme ou le patrimoine, son objectif est de recentrer l'activité de l'entreprise vers son premier métier. Au cours de l'année 2016, plusieurs actions ont été menées pour rappeler à différents pouvoirs adjudicateurs leurs obligations légales dans le cadre de la passation des marchés publics en termes de simplification administrative.

URBANISME

CoDT

L'année 2016 a vu aboutir le Code de Développement Territorial (CoDT) réformant le CWATUP (la règlementation urbanistique wallonne). La CCW s'est directement impliquée dans cet important dossier dès le début de la réforme initiée en 2014 sous la législature précédente par le ministre Ph. Henry. Étroitement associée aux discussions, la CCW s'est considérablement investie, aux côtés de l'UWA et l'UPSI, pour défendre les intérêts du secteur de la construction jusqu'à la fin du processus décrétal. Afin de relayer au mieux le point de vue des entreprises, des enquêtes et réunions ont été organisées sur des sujets sensibles tels que les délais de rigueur et charges d'urbanisme, pour lesquels les dispositions insérées dans le texte devraient mener à une amélioration sur le terrain.

FORMATION

Aides à la formation

La cellule emploi-formation offre une aide individuelle aux entreprises dans leurs recherches de formations. En complémentarité avec l'analyse des besoins en formation des entreprises, la CCW Academy développe et adapte des formations en accord avec les évolutions du secteur. En matière d'aides à l'emploi et à la formation, la Wallonie a travaillé à la modification et à la simplification des incitants, réforme qui prendra effet en 2017. La CCW a défendu au mieux les intérêts des employeurs du secteur par le biais de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et du Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW).

Alternance

L'alternance est au centre des préoccupations de la CCW. Celle-ci plaide pour une alternance de qualité et abordable pour les entreprises désireuses d'accueillir un apprenant. C'est dans cette optique que la CCW s'est positionnée favorablement à l'installation du nouveau contrat d'alternance commun à l'enseignement et à l'IFAPME. De plus, la CCW promeut activement les formations en alternance de l'IFAPME et les formations alternées des demandeurs d'emploi. La CCW soutient le développement de formations en alternance innovantes à travers son partenariat avec l'IFAPME et son implication dans l'élaboration et le dépôt d'un projet transfrontalier, Renovalt.

CCW Academy

Consciente de l'importance de la formation, la CCW a étoffé son offre de formation afin d'apporter un service davantage complet aux entreprises. L'objectif premier de la CCW Academy est de développer une offre de formation en Wallonie.

En faisant appel à de nombreux experts en construction, elle entend aider les entrepreneurs à répondre aux futurs enjeux du secteur et à optimiser les performances de leur entreprise. Une réflexion est en cours afin d'offrir aux entreprises un seul guichet pour les formations. Celui-ci reposerait sur une collaboration Constructiv-CCW et s'appellerait Construfutur.

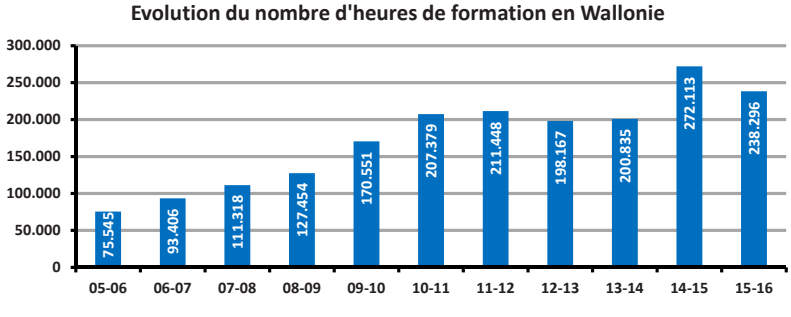

Sur une période de 10 ans, on constate que le nombre total d'heures de formation suivies en Wallonie a fortement augmenté.

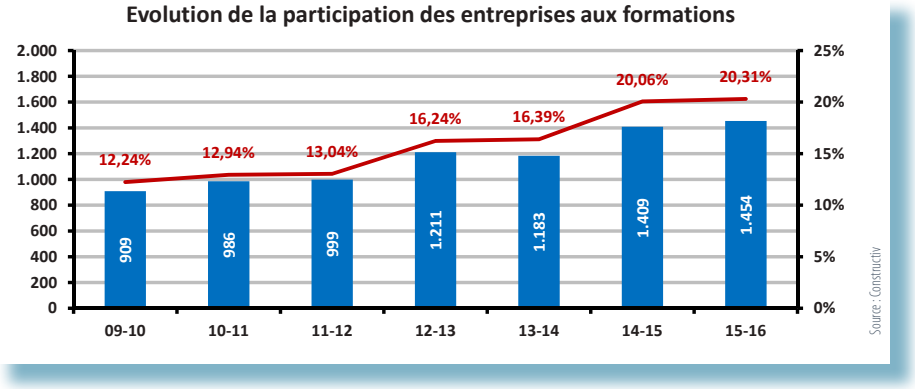

Le taux de participation des entreprises a presque doublé.

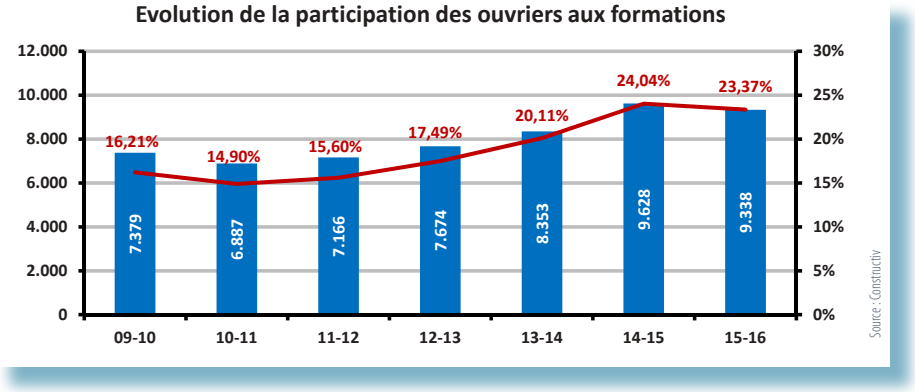

ECONOMIE

Permis de bâtir : constructions et rénovations résidentielles

En 2016, la délivrance de permis pour les logements résidentiels neufs a diminué de 11,2% par rapport à l'année précédente, passant de 11.326 à 10.053 permis. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cette chute, notamment le coût de la construction (suite aux contraintes énergétiques imposées), le coût du foncier, la prudence bancaire (accès resserré au crédit hypothécaire), la lourdeur de l'urbanisme, ainsi que la réforme du bonus logement (le nouveau «chèque-habitat» devenu moins avantageux), et un tassement de l'évolution démographique wallonne. Les permis délivrés pour le segment de la rénovation résidentielle connaissent également une chute de 4,3% entre 2015 et 2016 (toutes les rénovations ne sont pas soumises à permis), passant de 9.854 à 9.427 permis. Rappelons que la majorité des incitants, primes et subsides à la rénovation énergétique ont été revus à la baisse (et compensés que très partiellement par le renforcement de formules de «prêts à taux zéro»), alors que le gouvernement wallon a des objectifs ambitieux en termes de rénovation énergétique des bâtiments existants (porter la majorité du parc wallon en classe énergétique A/A+/A++ à l'horizon 2050), dans le cadre de la «stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment».

Pour parvenir à améliorer la performance énergétique globale du parc de logements wallons (majorité du parc en classes E, F et G), il est nécessaire de dégager des moyens financiers supplémentaires (besoins d'investissements chiffrés à 63 milliards d'euros sur la période 2017-2050).
Une réflexion portant sur une fiscalité immobilière incitative, ainsi que sur les primes et prêts à taux zéro doit impérativement être mise en œuvre pour permettre la réalisation des objectifs énergétiques de la Région. Parmi les pistes fiscales incitatives à explorer, relevons : une réactivation des réductions fiscales pour les investissements économiseurs d'énergie (supprimées en 2011, à l'exception des travaux d'isolation du toit), une exonération (limitée dans le temps) du précompte immobilier pour les nouvelles constructions et les rénovations énergétiques, une modulation des droits d'enregistrement (à la hausse ou à la baisse) en fonction de la performance énergétique du bien et des projets d'amélioration énergétique envisagés, une adaptation du «chèque-habitat» (ancien «bonus-logement») à orienter vers la construction neuve et la rénovation énergétique (plutôt que sur le simple transfert de propriété), et une redynamisation de la démolition-reconstruction par un mécanisme de prime (et une étendue de la TVA réduite à un maximum de zones urbaines).

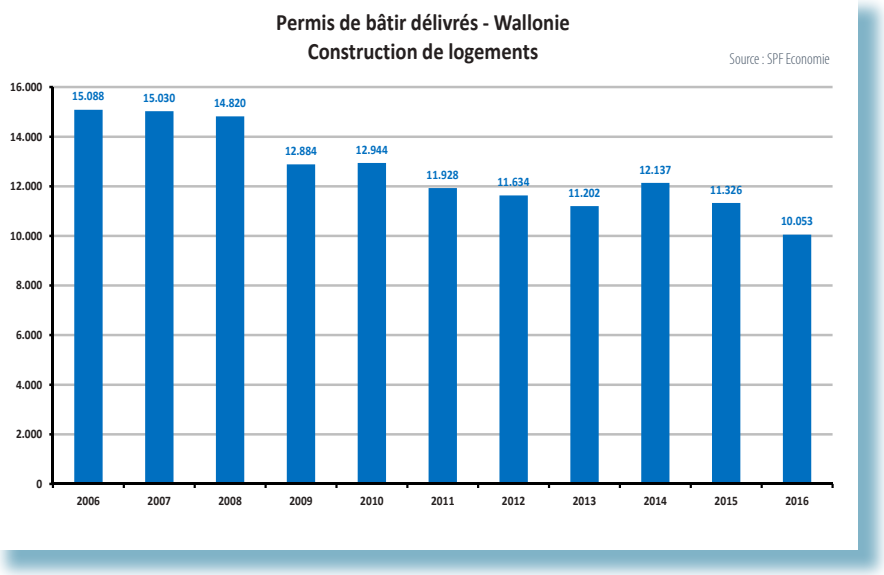

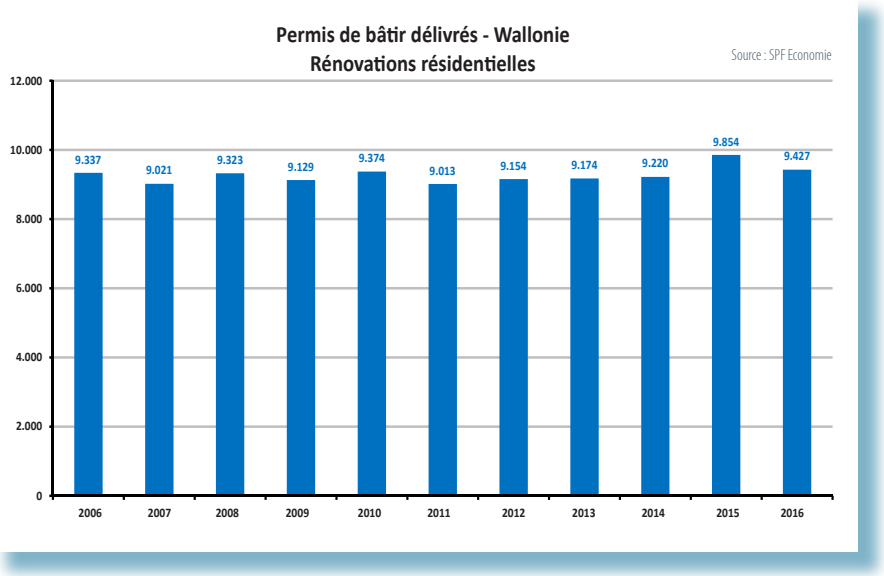

Permis de bâtir : constructions et rénovations non résidentielles

Le nombre de permis pour la construction non résidentielle a fortement augmenté (+25,9%) passant de 951 à 1.197, ainsi que les volumes non résidentiels construits (+47,1%) qui sont passés de 4.158.039 m^3 à 6.115.935 m^3 en 2016. Cependant, en rénovation non résidentielle, les permis accordés ont diminué de 11,1%, passant de 1.414 à 1.257 en 2016.

Emploi et faillites

Le niveau d'emploi continue de chuter dans le secteur de la construction, passant de 64.955 (T1/2012) à 57.766 emplois (T2/2016), soit une perte de 7.189 emplois (-11,1%).

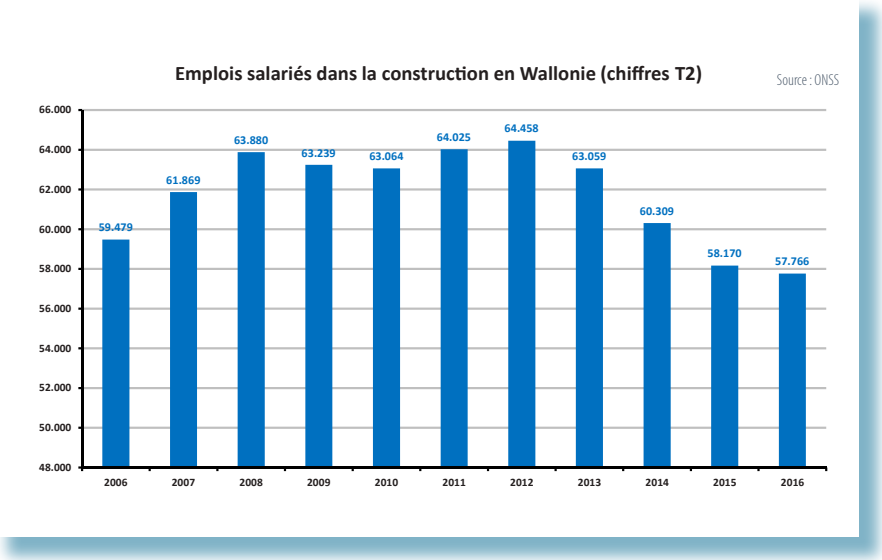

Outre la conjoncture globale actuelle et le rythme élevé de faillites, le rapprochement des statuts, et le dumping social impactent directement l'emploi belge et wallon du secteur de la construction. En effet, si l'emploi local diminue, nous constatons une explosion des demandes de déclarations Limosa pour les travailleurs étrangers, à destination du secteur de la construction. Nous avons toutes les raisons de croire que la chute du niveau d'emploi wallon du secteur de la construction continuera si aucunes mesures ne sont prises contre les principales causes identifiées.

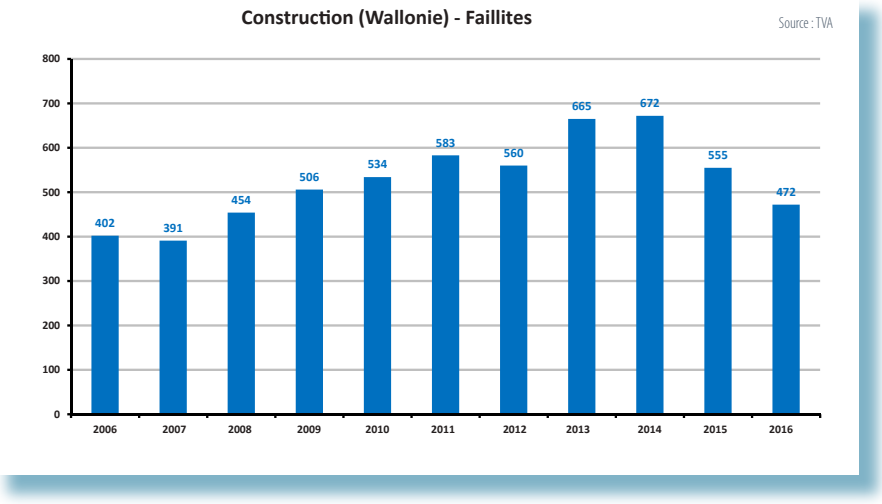

Les faillites, qui ont connu un niveau record en 2014 (672 faillites), ont diminué de 17,4% en 2015 (555 faillites), et à nouveau de 14,9% en 2016, pour atteindre 472 faillites dans le secteur en Wallonie.

Les investissements publics : prise de conscience des pouvoirs publics

Le gouvernement wallon semble avoir pris la mesure des besoins d'investissements wallons (besoins en entretien, amélioration, développement des routes et infrastructures, bâtiments, ...), avec le nouveau plan infrastructures 2016-2019 (640 millions d'euros). Le plan, en faveur des routes et voies hydrauliques wallonnes, sera financé à 50% (320 millions) par les recettes du prélèvement kilométrique (en vigueur depuis le 1er avril 2016). Il s'agit d'un signe encourageant, mais encore insuffisant par rapport aux besoins estimés à plus de 5 milliards d'euros pour les routes régionales et les voies hydrauliques.

Au niveau des pouvoirs locaux, les budgets d'investissements wallons 2016 connaissent une forte progression (+25%) après un rebond (+9,5%) déjà observé en 2015. Cependant, les budgets d'investissements 2017 chutent de 6,4%, alors que traditionnellement les investissements sont en hausse à l'approche des élections communales. Nous remarquerons que l'année 2016 correspond à la dernière année de la programmation 2013-2016 des «Plans d'Investissements Communaux – PIC», et a vu une forte concentration du nombre de dossiers d'investissements qui se sont accumulés et affichent donc une chute en 2017. Dans les faits, le nouveau système des PIC (et du «FRIC – Fonds Régional pour les Investissements Communaux») doit permettre de faciliter et d'accélérer les projets d'investissements, mais il peut encore être amélioré en offrant un meilleur lissage des investissements dans le temps, au bénéfice des entreprises. ●

Section rédigée par essenscia Wallonie, la section régionale pour la Wallonie de la fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie, asbl

Le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie

- **Quelque 26.400 emplois ou 22% de l'emploi industriel**
- **Plus de 4 milliards d'euros de valeur ajoutée ou 34% de la valeur ajoutée manufacturière**
- **15,2 milliards d'euros d'exportations ou 36% des exportations wallonnes totales de biens**
- **1,6 milliard de dépenses en R&D ou plus de 60% des dépenses en R&D privées**

La chimie, les matières plastiques et les sciences de la vie, un secteur industriel clé pour la Wallonie...

Valeur ajoutée[1]

La valeur ajoutée générée par l'industrie chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Wallonie s'élève à 4,2 milliards d'euros (données 2015). Le secteur représente plus d'un tiers (34% en 2015) de l'activité industrielle wallonne en termes de richesse créée. Cette performance témoigne de l'impact de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie sur le tissu industriel wallon et du degré de spécialisation sectorielle très élevé en chimie et sciences de la vie en Wallonie.

Chiffre d'affaires et production[2]

Dans le cadre d'une reprise annoncée comme prudente de la croissance économique européenne, le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon a enregistré une hausse estimée de son chiffre d'affaires de 9% pour s'établir à près de 14,75 milliards d'euros en 2016 (données estimées). Cela représente donc une hausse de plus de 50% sur les 10 dernières années.

Les performances en termes de production en volume des principaux sous-secteurs ont, en moyenne, été positives. L'industrie (bio)pharmaceutique, moins sensible aux facteurs conjoncturels, a une fois de plus enregistré des résultats extrêmement positifs en 2016 : ces résultats se traduisant notamment par une forte hausse des exportations (+11%).

L'industrie chimique wallonne a elle connu une légère baisse d'activité due aussi bien à une baisse de production en volume qu'en prix (de l'ordre de 2% chacune). Elle reste néanmoins un secteur relativement important avec un chiffre d'affaires qui représente 13% de celui de l'industrie manufacturière wallonne.

Dans le segment de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc, le niveau de production a augmenté de quelque 3%. Les prix dans les secteurs pharmaceutique et de transformation des matières plastiques ont légèrement augmenté (respectivement 0,5 et 0,3%).

Répartition géographique des exportations wallonnes de produits chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie

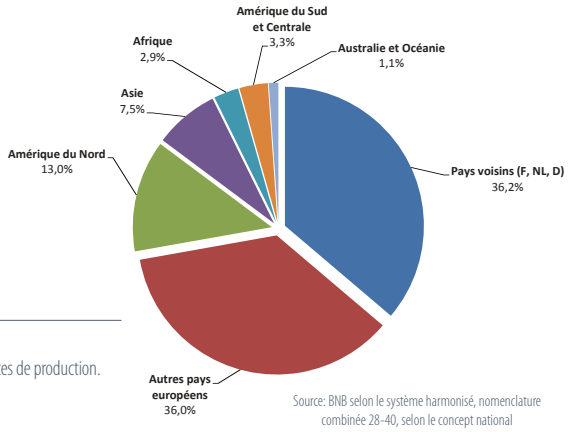

Source: BNB selon le système harmonisé, nomenclature combinée 28-40, selon le concept national

(1) Source : BNB selon les comptes nationaux (dernières données disponibles 2015 selon la nouvelle méthodologie SEC 2010).
(2) Source : DG Statistique - Chiffre d'affaires : estimations sur base des déclarations à la TVA et des comptes annuels des entreprises; indices de production.

Commerce extérieur[3]

Le secteur, très orienté vers les marchés internationaux, a exporté pour 15,2 milliards d'euros de produits chimiques, de matières plastiques et des sciences de la vie en 2016. Il est le premier secteur d'exportations en Wallonie et représente 36% des exportations totales wallonnes en 2016 contre près de 30% il y a dix ans. Le secteur exporte vers toutes les régions du monde. Près de trois quarts des exportations sont destinées aux pays européens. L'Amérique du Nord, avec les Etats-Unis en tête, est le premier partenaire commercial en dehors de l'Europe, couvrant plus de 13% des exportations totales du secteur. Par rapport à 2015, on peut également observer une hausse de 1.5% des exportations vers l'Asie, ce qui démontre une fois de plus l'importance grandissante des pays émergents tels que la Chine, l'Inde ou la Corée. La balance commerciale de produits chimiques, des matières plastiques et des sciences de la vie wallonne présente un solde structurellement positif qui s'élève à 5.3 milliards d'euros en 2016.

R&D[4] et investissements[5]

Les dépenses en recherche et développement du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie wallon ont atteint 1,6 milliard d'euros en 2016. Il s'agit tant de dépenses concernant les activités de R&D déployées au sein même de l'entreprise (intra-muros) que des dépenses réalisées par des tiers pour le compte de l'entreprise (extra-muros). Ceci reflète notamment le degré de collaboration élevé entre les entreprises et les universités et/ou centres technologiques pour stimuler l'innovation. En 10 ans, ces dépenses de R&D du secteur en Wallonie ont plus que doublé (avec 700 millions investis en 2006). Le secteur représente plus de 60% des dépenses de R&D intra-muros du secteur privé wallon[6].

Plus de 90% de ces dépenses ont été réalisées dans le domaine des sciences de la vie (pharma). La R&D en chimie occupe cependant une part non négligeable.

Le secteur continue également à investir dans ses outils de production en Belgique. En moyenne, les entreprises du secteur investissent de l'ordre de 500 millions d'euros par an en Région wallonne sur base d'une enquête de la BNB.

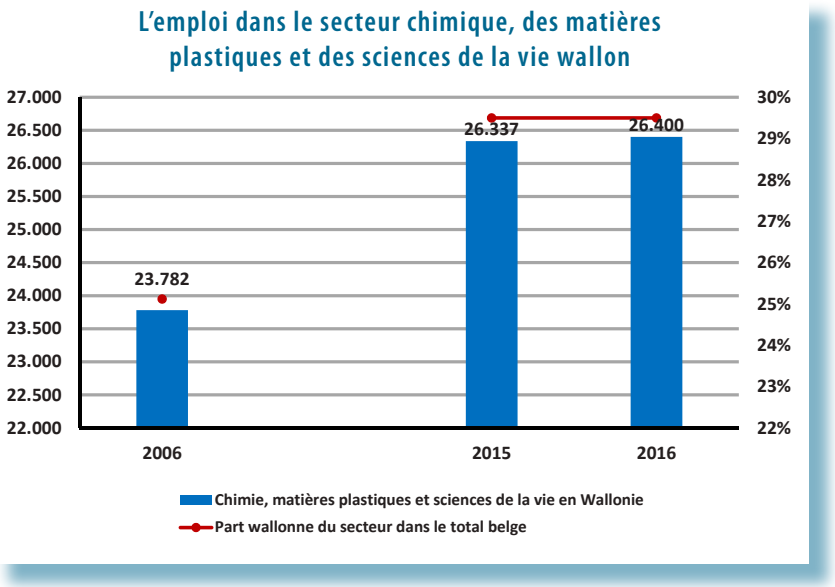

Emploi[7]

Le nombre de personnes employées dans le secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie en Région wallonne s'élevait, d'après nos estimations, à quelque 26.400 unités au 30 juin 2016, soit une hausse de 0,2% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation est répartie de manière plutôt uniforme entre les différents pôles du secteur. Le secteur représente aujourd'hui 22% de l'emploi manufacturier en Wallonie contre 17% il y a dix ans.

(3) Source : BNB selon le système harmonisé, nomenclature combinée 28-40 : selon le concept national à l'exclusion du transit de gaz naturel.
(4) Source : Enquête essenscia auprès de ses membres.
(5) Source : Enquête BNB sur les investissements.
(6) Sur base des données statistiques de Politique scientifique fédérale.
(7) Source : ONSS – statistiques décentralisées. Pour 2015, estimations sur base des statistiques centralisées (au 30 juin).

Par ailleurs, 30% de l'emploi du secteur chimique, des matières plastiques et des sciences de la vie belge se trouve en Wallonie. Cette part a augmenté de manière quasi ininterrompue ces dix dernières années. Si l'on prend en compte l'emploi indirect généré auprès de sous-traitants (maintenance, logistique, services informatiques, etc.), le secteur représente au total près de 70.000 emplois. ●

Répartition de l'emploi par sous-secteur dans l'industrie wallonne de la chimie, des sciences de la vie et des matières plastiques

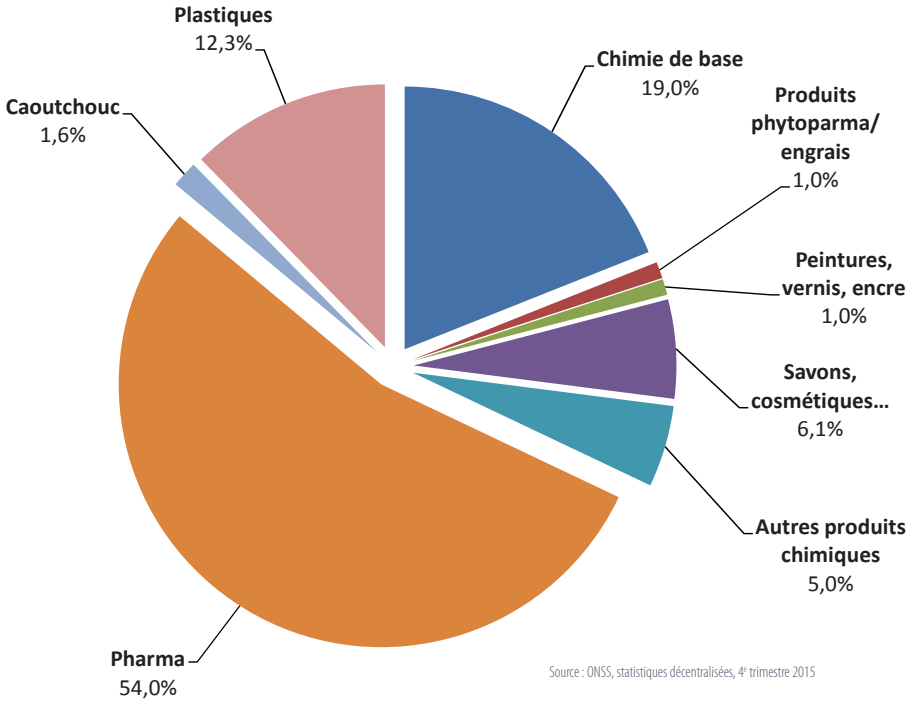

Source : ONSS, statistiques décentralisées, 4e trimestre 2015

Section rédigée par FEBELCEM, la fédération de l'industrie cimentière belge

Le secteur du ciment en 2016

Contrairement aux années précédentes, et à la suite d'engagements pris par l'industrie cimentière vis-à-vis de la Commission Européenne, aucune statistique la concernant ne sera fournie en 2017. Voici cependant les plus récentes estimations du secteur…

La consommation de ciment gris en Belgique, en 2015, était de 6.403.460 tonnes, plaçant ainsi 2015 comme une très bonne année. Les estimations de la Confédération Construction en mars 2017, suivant la méthodologie Euroconstruct, prévoient que cette consommation aurait augmenté de +2,1% en 2016, ce qui ferait voisiner cette consommation à quelque 6.500.000 tonnes. Il faudra donc attendre 2018 pour connaître ce chiffre avec précision, mais au vu des prévisions on peut estimer que le secteur de la construction se sera donc, une fois de plus, bien défendu en 2016, et que cette tendance sera visible dans la consommation de ciment.

Le graphique ci-contre retrace l'évolution de la consommation de ciment en Belgique de 1980 à nos jours. Pour 2016, il s'agit bien d'une estimation.

Evolution de la consommation de ciment gris - Période 1980-2015

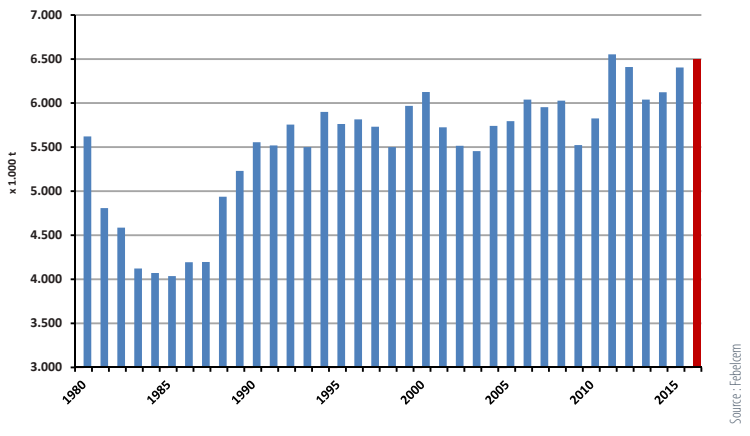

Les perspectives pour 2017

Pour 2017, il faut espérer que la consommation de ciment se maintienne à son niveau de 2016, ce qui pourrait être considéré comme un beau succès.

La Confédération Construction, une fois encore, prédit un petit accroissement de l'ordre de 1,4%, compte tenu d'une perspective de croissance pour la construction en général ainsi que pour le bâtiment neuf et le génie civil qui correspondent aux activités les plus consommatrices de ciment.

Notre secteur est donc attaché à cet espoir de voir la construction progresser lentement. Pour 2018, année d'élections communales, cette consommation pourrait encore croître de 2,4% ! Eu égard aux perspectives évidentes de besoins liés à la construction durable, il y a lieu d'espérer que le béton, par ses qualités intrinsèques déjà mentionnées à diverses reprises, reste le matériau de construction par excellence. ●

Section rédigée par Federgon, la fédération des partenaires de l'emploi

Les ressources humaines

En tant que fédération des partenaires de l'emploi, Federgon est la fédération de tous les secteurs dont l'objectif est l'utilisation optimale du Capital Humain. Fédération des partenaires de l'emploi, Federgon regroupe les cabinets de Recrutement, Search & Solution, les cabinets d'Outplacement, les entreprises de travail intérimaire, les bureaux de Projectsourcing, les entreprises de formation, les sociétés d'intérim management et les entreprises titres-services.

Federgon partage ci-dessous ces statistiques régionales pour les activités d'intérim, d'outplacement, de recrutement et sélection ainsi que pour les services aux particuliers (titres-services).

Huit ans après l'effondrement de 2008, 2016 signe une année très positive en matière de ressources humaines. Si 2015 enregistrait surtout la croissance des métiers du «temporaire», 2016 voit s'étendre l'embellie à un nombre plus grand de segments du marché RH. Cette évolution est également le signe du besoin accru de flexibilité des entreprises. Les volumes d'activités conséquents enregistrés pour le secteur privé du placement montrent, une fois encore, son rôle essentiel dans le marché de l'emploi wallon et son apport à un meilleur fonctionnement de ce dernier.

DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DU SECTEUR

Consolidation de l'embellie pour le travail intérimaire en Région wallonne en 2016

Le travail intérimaire, tant pour le segment employé que le segment ouvrier a connu une croissance presque continue au cours de l'année. La croissance moyenne s'est élevée à 8,9% sur base annuelle (contre 9,6% en 2015).

En 2016, la Région wallonne a enregistré plus de 50,5 millions d'heures prestées contre un peu plus de 46 millions d'heures prestées en 2015. Ce volume représente environ 23,6% du total de l'activité du secteur dans le pays.

Le segment des ouvriers représentait en 2016, 62,97% du total (contre 63,26% en 2015).

La part du segment employé s'est légèrement accrue passant de 36,74% en 2015 à 37,03% en 2016.

Croissance trimestrielle sur base annuelle en Wallonie

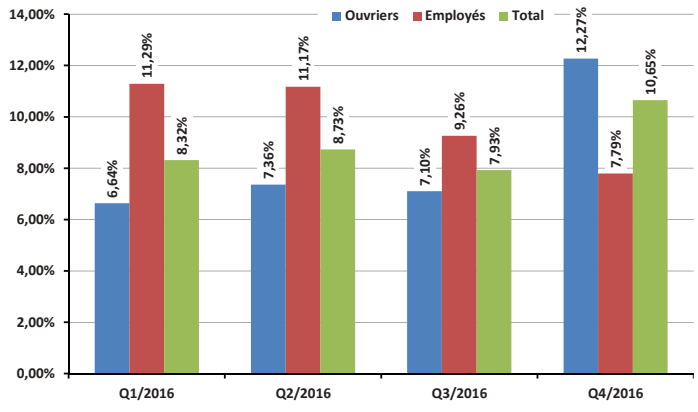

Le chiffre d'affaires total réalisé par le secteur du travail intérimaire en Wallonie s'élève en 2016 à 1.264,82 millions d'euros (1.086,28 millions d'euros en 2015).

L'accroissement du nombre d'heures prestées s'est accompagnée d'un accroissement du nombre d'intérimaires traduits en équivalents temps plein de 25.539 en 2016 (contre 22.815 en 2015).

Le nombre d'agences a cru passant de 266 agences généralistes ou spécialisées en 2015 à 279 agences en 2016, réparties sur le territoire wallon. De même, le personnel a connu une augmentation, passant de 1.696 collaborateurs fixes en 2015 à 1813 travailleurs fixes en 2016.

La digitalisation semble entraîner une réduction de la vitesse d'accroissement du nombre d'agences et du personnel y lié.

Rappelons à ce titre que Federgon est un pionnier dans le secteur avec deux réalisations phares :

Evolution du nombre d'heures ETP en Wallonie

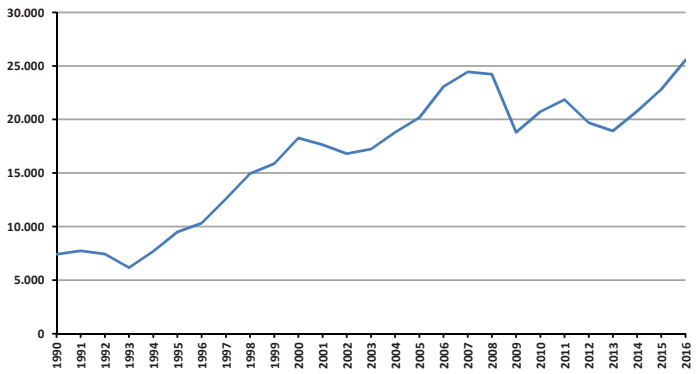

- Premier secteur a avoir généralisé l'utilisation du chèque-repas électronique
- Premier secteur à introduire le contrat de travail électronique (plus de 8 millions de contrats électroniques depuis le 01/10/2016)

La Wallonie pèse pour 12.22% du total des intérimaires au travail dans le pays.

Le placement fixe se stabilise pour les entreprises de Recruitment, Search & Selection

La part du marché wallon dans le total du placement au niveau belge s'est légèrement accrue passant de 25% en 2015 à 26% en 2016 (sur base du nombre de missions recrutement et sélection).

Le nombre de candidats placés (en fonction du lieu d'emploi du candidat) représente 18,6% du total belge en 2016 contre 18,3% en 2015. Si l'on examine ces chiffres sur base du lieu de résidence du candidat, les chiffres sont légèrement différents, soit 19,4% en 2016 contre 18,4% en 2015.

Recrutement et Sélection : % de candidats placés en Wallonie

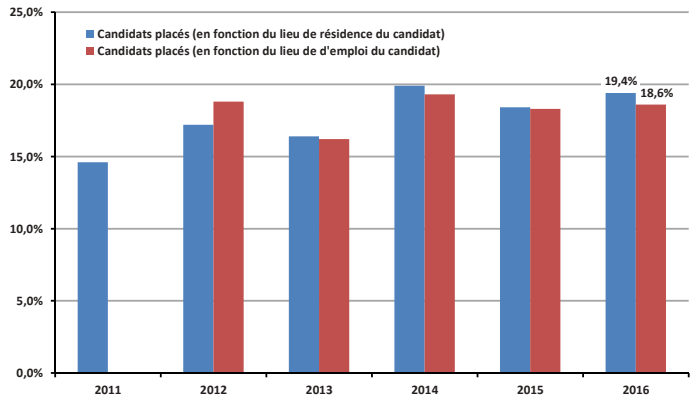

L'outplacement en 2016 en Wallonie : impact des changements fédéraux, de la crise et tension dans les budgets publics

Le marché de l'outplacement est impacté par l'évolution des législations fédérales en la matière. De plus, en Région wallonne, la reconnaissance légale du dispositif des cellules et plates-formes de reconversion collectives mises en œuvre par le Forem et les organisations syndicales, assimilées à l'outplacement rend ce marché quasi inexistant pour les entreprises d'outplacement.

La gratuité de ce dispositif pour les entreprises constitue une inégalité frappante pour les entreprises sises dans les autres Régions et influence directement le nombre d'outplacement, en particulier collectifs, réalisés en Wallonie.

En 2016, toutes formes d'outplacement confondues, la Région wallonne aura pesé pour 13% du total des missions prestées au plan national.

2016 continue à montrer une image contrastée des différents segments de l'outplacement en Wallonie. Le nombre d'accompagnements réalisés en 2016 a diminué de 13,8%.

Plus que jamais, l'articulation intelligente du dispositif des cellules de reconversion à l'outplacement doit être trouvée. Il convient de mettre fin à l'inégalité de traitement entre entreprises de régions différentes et de favoriser un dispositif original qui allie les restrictions budgétaires régionales aux possibilités de financement alternatives. Federgon plaide pour qu'une solution structurelle de collaboration entre outplacement privé et cellules de reconversion puisse être trouvée afin de garantir la soutenabilité financière du dispositif public et donne droit à l'accompagnement privé financé par les entreprises pour chaque travailleur.

Nombre d'accompagnements Outplacement par région

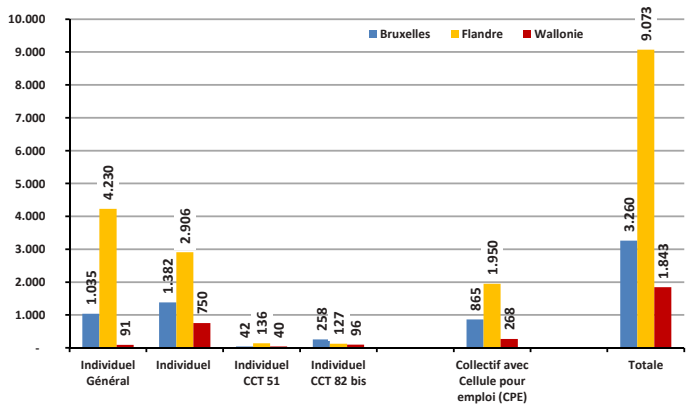

Le redressement économique et les mesures nécessaires adoptées par la Wallonie ont permis d'assurer la continuité des entreprises de services aux particuliers sur le segment des titres-services

Le dispositif des titres-services a redressé la tête en Wallonie depuis 2015.

Les membres de Federgon Services aux Particuliers (Federgon SAP) ont occupé 12.381 travailleurs en Région wallonne en 2016, soit 3,65% de plus que l'année antérieure.

Le volume de l'activité titres-services réalisée par les membres de Federgon SAP en Région wallonne s'est élevé à 11,4 millions d'heures prestées auprès de 83.982 particuliers (contre 11,1 millions d'heures et 79.515 personnes en 2015). La croissance devient ainsi positive.

L'activité en Région wallonne par rapport à l'activité au plan national a représenté 20,9% du total en 2016. La régionalisation du dispositif rend difficile la comparaison avec les années antérieures. L'ONEM comptabilisait les chiffres sur base du siège social jusqu'au 31 décembre 2015. Depuis le 1er janvier 2016, la comptabilisation effectuée par le Forem est basée sur le domicile du client. De plus, la mise en place du système a provoqué quelques reatards statistiques. Les chiffres sont donc donnés, contrairement aux résultats antérieurs de la présente publication, sur base des seuls affiliés de Federgon.

Titres-Services : croissance trimestrielle sur base annuelle en Wallonie

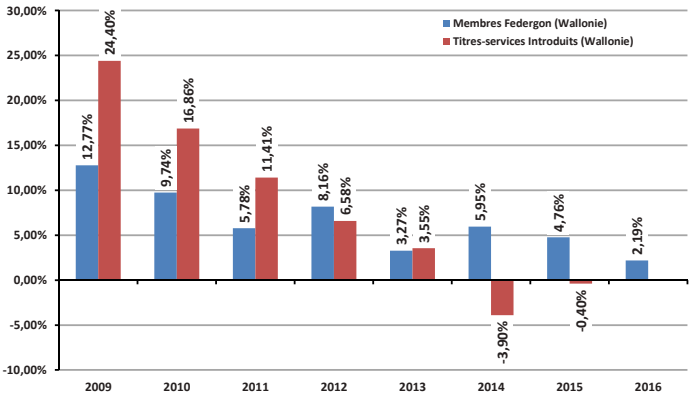

EN CONCLUSION, L'ANNÉE 2016 EST UNE ANNÉE RÉJOUISSANTE

Dans cette société en constante mutation, la clé du succès résidera, pour les individus comme pour les entreprises, dans la faculté de rebondir.

Le marché du travail est turbulent et le sera de plus en plus.

La démographie est à la baisse mais les mouvements migratoires supposent une appréhension fine de leurs complexité afin d'offrir à chacun les chances d'intégrer le marché et d'y évoluer toute la vie durant.

La digitalisation va bon train et tout ce qui peut être digitalisé le sera à plus ou moins bref délai. L'émergence de l'économie disruptive est une nouvelle donne qui rend l'économie de moins en moins prévisible et ajoute à l'incertitude caractérisée du marché du travail.

En tant que «Labour Market Makers», les membres de Federgon contribuent à façonner le marché du travail pour le faire évoluer et le rendre plus innovant.

Un marché du travail avec un besoin croissant de flexibilité et des relations de travail plus hybrides. Sur un an, les membres de Federgon accompagnent plus de 750.000 individus à des moments essentiels de leur carrière : mouvements d'entrée et de sortie sur le marché du travail, accompagnement...

Plus encore que par le passé, les entreprises feront appel à des prestataires de services spécialisés qui les guideront sur le marché du travail. Plus que jamais, c'est là que se situera la valeur ajoutée de la prestation de services dans le domaine des RH. On peut appeler cela l'intelligence du marché du travail. Les intermédiaires ne disparaîtront pas, au contraire. Plus encore qu'auparavant, chaque entreprise, dans chaque secteur, se concentrera sur ses activités de base et fera appel pour des activités plus périphériques à l'expertise de partenaires spécialisés[1]. ●

(1) A ce sujet, nous recommandons la lecture de l'étude Federgon Foresight 2020 qui approfondit ces thèmes. A télécharger sur ww.federgon.be.

Section rédigée par FEDUSTRIA, la Fédération de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

L'industrie du bois, de l'ameublement et du textile en 2016

CHIFFRES CLÉS

Chiffres nationaux (Belgique, 2016)

	TOTAL	TEXTILE	BOIS ET AMEUBLEMENT
Chiffre d'affaires (en milliards d'euros)	11,1	5,8	5,3
Investissements (en millions d'euros)	430,7	187,2	243,5
Valeur ajoutée (en millions d'euros)	2,4	1,2	1,2
Exportation (en% du chiffre d'affaires)	70	75	65
Balance commerciale (en milliards d'euros)	+2,1	+2,9	-0,8
Entreprises (nombre d'établissements)	1.878	644	1.234
Emplois directs (nombre de travailleurs)	38.369	19.634	18.735
Petites entreprises (<50 trav.) (en%)	91,7	87,2	94,3
Rentabilité nette des fonds propres (en%)	n.d.	5,6	5,5

Chiffres régionaux (Wallonie) - Estimation 2016)

	TOTAL	TEXTILE	BOIS ET AMEUBLEMENT
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1.299,4	366,8	932,6
Investissements (en millions d'euros)	46,7	12,4	34,3
Entreprises (nombre d'établissements)	491	110	381
Emplois directs (nombre de travailleurs)	5.423	2.240	3.183*
Valeur ajoutée (en millions d'euros)	400		

* En y incluant les activités, tant en amont qu'en aval (Sylviculture, exploitants forestiers, scieries, négociants, menuisiers…), la filière bois wallonne totalise plus de 18.824 emplois directs.

GROUPES DE PRODUITS

L'industrie du textile, du bois et de l'ameublement se décline en dix groupes de produits (classés par ordre d'importance du CA) :

- **Ameublement**
  - Chaises et sièges, meubles bureau et magasins, salle à manger, salle de séjour chambre, jardin et terrasse, matelas et sommiers.
- **Textiles d'intérieur**
  - Tapis, tissus d'ameublement, tissus de décoration (tentures, revêtements…), linge de maison, coutil à matelas, couvertures/couvre-lits, passementerie.

- **Textiles techniques**
  - Agrotech (agriculture, horticulture, pêche (toiles de paillage, de protection) ;
  - Buildtech (bâtiment et construction : matériaux d'isolation et de protection) ;
  - Geotech (géotextiles) (toiles pour travaux routiers, étanchéité et filtration) ;
  - Indutech (applications industrielles) ;
  - Medtech (applications médicales et santé) ;
  - Mobilitech (automobile/aéronautique : ceintures, airbags, revêtements) ;
  - Packtech (transport et emballage : bâches, sacs, filets, cordages) ;
  - Protech (protection et sécurité : chaleur, usure, humidité, NBC) ;
  - Sportech (applications sportives : gazon artificiel, toiles, sangles et équipements).
- **Panneaux**
  - Panneaux bruts (fibres et particules, contre-plaqué,…) et revêtus (mélaminé,…).
- **Eléments de construction**
  - Portes et fenêtres, parquets, charpentes, habitations structure bois.
- **Textile d'habillement**
  - Tissus et étoffes (denim, vêtements de sport,…), doublure, bonneterie.
- **Emballage**
  - Caisses, palettes, plateaux de chargement, tambours pour câbles, fûts et tonneaux.
- **Ennoblissement**
  - Teinturerie, impression, enduction, lavage.
- **Autres ouvrages**
  - Aménagements outdoor, stands et structures boissellerie, cadres et moulures, brosses et pinceaux,…
- **Filatures**
  - Fils (laine, coton, lin), fibres et filaments (polyester, nylon, polyamide)

Importance relative des groupes de produits de l'industrie textile
(chiffre d'affaires total 2016 = 5,8 milliards d'euros)

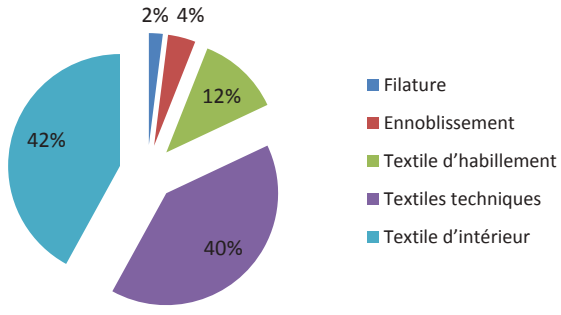

Source : quotes-parts estimées par Fedustria sur la base de la valeur ajoutée

Importance relative des groupes de produits de l'industrie du bois et de l'ameublement
(chiffre d'affaires total 2016 = 5,3 milliards d'euros)

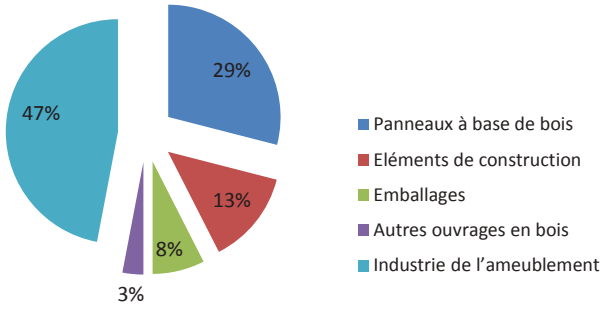

Source : déclarations tva, SPF Economie

CONJONCTURE GÉNÉRALE

Le chiffre d'affaires est demeuré stable pour le secteur textile

En 2016, le chiffre d'affaires du textile est presque demeuré au niveau de celui de 2015 (+0,1%). Mais comme les prix à la production ont augmenté en moyenne de 2,3%, une baisse de volume de 2,2% a été enregistrée. Le premier trimestre 2016, le chiffre d'affaires textile est resté plutôt stable (-0,3%). Ce n'est qu'au cours du deuxième trimestre que le chiffre d'affaires du textile a fortement augmenté (+4,3%) pour chuter ensuite de 3,9% au cours du troisième trimestre. Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires s'est stabilisé au niveau de l'année dernière (-0,3%).

Dans le secteur du textile, tous les groupes de produits ont enregistré une hausse du chiffre d'affaires, à l'exception des fibres synthétiques et artificielles, des fils de filaments et d'autres types de fils. Le chiffre d'affaires des tapis, qui représentent le plus grand groupe de produits, a augmenté de 2,1%. Cette augmentation du chiffre d'affaires a été essentiellement réalisée au cours du premier semestre (+6,0%). Au troisième trimestre 2016, le chiffre d'affaires des tapis a chuté de 5,5%, pour ensuite se reprendre de 2% au quatrième trimestre.

Évolution du chiffre d'affaires par groupe de produits

EN MILLIONS D'EUROS	2015	2016	16/15
Fils	825,6	801,3	-2,9 %
Tissus	581,6	601,4	+3,4 %
Ennoblissement textile	176,0	180,1	+2,3 %
Tapis	1.788,1	1.825,7	+2,1 %
Fibres synthétiques et artificielles et fils de filament	878,2	796,5	-9,3 %
Bonneterie	60,2	61,7	+ 2,5 %
Textiles techniques et autres	1.567,8	1.611,9	+ 2,8 %
Total industrie textile	5.877,5	5.878,6	+0,1 %

Source : SPF Économie, déclarations TVA

Les perspectives mondiales moins favorables tempéreront ce constat, mais le moteur économique européen tourne provisoirement à plein régime et l'UE demeure le principal marché par excellence.

Hausse du chiffre d'affaires de l'industrie du bois

L'industrie du bois a enregistré une hausse globale de 6,6% de son chiffre d'affaires en 2016. Les prix à la production n'ayant connu qu'une légère augmentation (+1,0%), la croissance du chiffre d'affaires en volume s'est élevée à 5,5%. L'augmentation du chiffre d'affaires s'est accélérée au fur et à mesure que l'année avançait : de +3,5% au cours du premier trimestre à +11,6% au cours du troisième trimestre de 2016. Au quatrième trimestre, la hausse du chiffre d'affaires a ralenti pour s'établir à 6,3%. Le principal groupe de produits, à savoir celui des panneaux, a enregistré une hausse de chiffre d'affaires de pas moins de 13,1%. Le chiffre d'affaires lié aux éléments de construction a baissé pour la deuxième année consécutive : -3,6%. Les emballages (entre autres, les palettes) ont connu une augmentation du chiffre d'affaires de 2,7%, tandis que la transformation du bois résiduelle a augmenté de 8,5%.

Évolution du chiffre d'affaires par groupe de produits

EN MILLIONS D'EUROS	2015	2016	16/15
Panneaux	1.349,5	1.526,0	+13,1 %
Éléments de construction	756,4	729,3	-3,6 %
Emballages	385,7	396,1	+2,7 %
Transformation du bois résiduelle	172,4	187,1	+8,5 %
Total industrie du bois	2.664,0	2.838,5	+6,6 %

Source : SPF Économie, déclarations TVA

Si l'année 2016 s'est terminée sur un mode mineur et si 2017 a connu un début un peu hésitant, les perspectives pour l'industrie belge du bois en 2017 sont plutôt légèrement optimistes.

Hausse du chiffre d'affaires pour tous les groupes de produits dans l'ameublement

En 2016, le chiffre d'affaires dans l'industrie de l'ameublement a augmenté de 3,5% par rapport à 2015. Les prix à la production ont connu une augmentation moyenne de 1,0%, de sorte que la croissance en volume s'est élevée à 2,5%. Au cours du premier trimestre de 2016, la hausse du chiffre d'affaires est restée limitée à 2,9%, mais s'est accélérée jusqu'à 4,2% au deuxième trimestre et 4,4% au troisième trimestre. La croissance du chiffre d'affaires s'est de nouveau ralentie à 2,4% au cours du quatrième trimestre.

Tous les groupes de produits ont enregistré une augmentation de chiffre d'affaires. Les meubles de bureau et de magasin ont affiché la plus importante augmentation de chiffre d'affaires (+7,1%). Le groupe de produits le plus important, celui du mobilier d'habitation (chaises et sièges, meubles de salle à manger, de chambre à coucher, de jardin et de terrasse), a enregistré une croissance de 2,0% en 2016. Le chiffre d'affaires afférent aux meubles de cuisine a augmenté de 3,0% et a ainsi effacé le recul de 1,8% enregistré en 2015. Les matelas et sommiers ont connu une hausse de chiffre d'affaires de 2,8%.

Évolution du chiffre d'affaires par groupe de produits

EN MILLIONS D'EUROS	2015	2016	16/15
Chaises et sièges, meubles de salle à manger, de salon, de chambre à coucher, de jardin et de terrasse	1.061,6	1.083,0	+2,0 %
Meubles de bureau et de magasin	552,8	592,3	+7,1 %
Meubles de cuisine	402,1	141,1	+3,0 %
Matelas et sommiers	387,3	398,3	+ 2,8 %
Total industrie de l'ameublement**	2.403,8	2.487,7	+3,5 %

Source : SPF Économie, déclarations TVA

Comme en attestent les données conjoncturelles, l'année 2017 a débuté de manière plutôt hésitante : la confiance des entrepreneurs est demeurée volatile et la confiance dans le commerce (national) de l'ameublement demeure en berne. Les exportations (au sein de l'UE) devront donc stimuler la croissance.

Chiffre d'affaires dans l'industrie textile, du bois et de l'ameublement

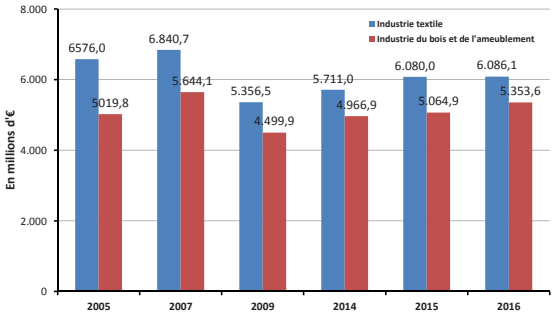

Valeur ajoutée brute à prix réels dans l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

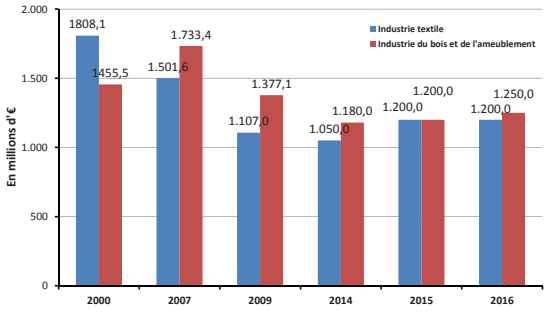

ECHANGE INTERNATIONAUX

Exportations textiles tempérées par la baisse des livraisons sur le marché britannique

En 2016, les exportations belges de textile ont augmenté de 2%, alors que les importations ont affiché une hausse de 2,2%. L'excédent de la balance commerciale textile a toutefois enregistré une légère augmentation à 2,9 milliards d'euros.

Les matières premières (essentiellement les fibres) et les produits semi-finis (fils, tissus et étoffes tricotées) ont connu une baisse des exportations. La croissance des exportations est donc due aux produits finis. Ce sont surtout les livraisons d'articles de bonneterie à l'étranger qui ont fort augmenté ; il s'agit ici essentiellement de transit.

Les exportations de textile d'intérieur (représentant près de 40% des exportations textiles à l'exclusion de la bonneterie) se sont presque stabilisées en 2016 (-0,3%). Une augmentation de 3,1% a été enregistrée au premier semestre. Au cours du deuxième trimestre, les exportations de textile d'intérieur ont chuté de 3,5%, et ce, essentiellement en raison de la baisse de la livre sterling après le référendum du 23 juin sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'UE. Vingt et un pour cent des exportations totales de textile d'intérieur sont en effet destinés au marché britannique. Cette part s'élève à 27% pour l'industrie du tapis. Le marché britannique est donc de loin le marché le plus important.

Le marché intérieur se porte bien pour le textile

En 2016, les livraisons textiles au sein du marché unique ont augmenté de 3,4% et 87% des exportations textiles totales. En France, le plus important marché d'exportation avec une part de 25,8%, les livraisons textiles ont augmenté de 6,1%. L'Allemagne, notre deuxième client en importance, a affiché une réduction de 0,8% des importations de textile. Les Pays-Bas, qui, en 2015, étaient encore notre quatrième marché d'exportation en termes d'importance, ont délogé le Royaume-Uni de leur troisième place, avec une croissance de 7,9%. Le Royaume-Uni (+0,3%) se retrouve ainsi en quatrième position, avec une part de 11,9% des exportations textiles totales.

Les exportations textiles vers l'Amérique du Nord ont augmenté de 3,7% : États-Unis +5,1% et Canada -5,2%. Les livraisons sur les marchés de l'Europe de l'Est ont augmenté de 3,6%, avec toutefois une baisse des exportations textiles vers la Russie (-1,6%). Les exportations textiles vers toutes les autres régions ont baissé : Europe de l'Ouest hors UE -8,5%, Amérique latine -14,6%, Afrique -6,9%, Moyen-Orient -10,0%, Extrême-Orient -11,9% (Japon -10,8%) et Océanie -7,7%.

Avec une part de 15,0%, la Chine reste le principal fournisseur de textile sur notre marché (+1,8% en 2016 par rapport à 2015). Les importations de textile en provenance des pays hors UE sont demeurées stables (+0,3%). La Turquie, qui arrive en cinquième position avec une part de 6,3%, a affiché un recul de 2,0% des livraisons de textile.

Croissance des exportations dans tous les segments de produits de l'industrie de transformation du bois

En 2016, les exportations ont permis de générer un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros (+6,7%). Les panneaux pressés, représentant le plus grand groupe de produits avec une part de 37,6%, ont connu une stagnation des exportations (+0,2%). L'exportation d'emballages (palettes), qui représente 8,8% des exportations totales de produits en bois, a enregistré une hausse de 8,2%. Les brosses et pinceaux (part équivalant à 8,0%) et les éléments de construction (part de 7,7%) ont chacun poussé les exportations à la hausse de quelque 17%. Les exportations de panneaux contreplaqués et profilés (part de 6,7%) ont reculé de 6,5%. Les exportations des autres produits en bois ont augmenté de 13,2%.

Forte hausse des livraisons sur les marchés français et néerlandais

Presque 87% des exportations des produits en bois sont livrées sur le marché intérieur. La France (avec une part de 38,4%), les Pays-Bas (18,6%), l'Allemagne (10,8%) et le Royaume-Uni (6,0%) sont les 4 principaux marchés d'exportation. Les exportations vers la France et les Pays-Bas ont augmenté respectivement de 9,5% et 10,1%. Vers l'Allemagne et le Royaume-Uni, elles ont au contraire baissé respectivement de 5,5% et 4,1%. Globalement, nos ventes dans l'ensemble de l'UE ont augmenté de 6,2%.

Avec une part de 2,4% et une hausse de nos livraisons de pas moins de 82,4%, les États-Unis sont notre principal client en dehors de l'UE.

L'importation de produits en bois a affiché une hausse de 4,7%. Pas moins de 27,5% des importations proviennent de Chine. Elles ont encore augmenté de 7,6% en 2016. L'excédent de la balance commerciale s'élevait à 114 millions d'euros.

Dans le secteur du meuble les livraisons sur le marché intérieur européen ont substantiellement augmenté malgré la baisse enregistrée au Royaume-Uni

En 2016, les exportations de meubles ont augmenté de 3,6%, à 1,3 milliard d'euros. Les sièges (par exemple, les salons) représentent un tiers des exportations. Leurs exportations ont enregistré une hausse de 6,7%. Les exportations de matelas, soit 17% des exportations totales de meubles, ont progressé de 6,6%. Les exportations d'autres meubles – le mobilier d'habitation et le mobilier de bureau (env. 50% des exportations de meubles) – se sont maintenues à leur niveau de 2015 (+0,3%).

Plus de 90% des livraisons étrangères de meubles sont destinées au marché intérieur de l'UE. Elles ont connu une hausse de 4,8% en 2016. Avec une part de pas moins de 40,7% des exportations globales de meubles, le marché français demeure notre principal marché d'exportation. Nos livraisons y ont augmenté de 4,6%. De même, le volume des exportations a grimpé de 4,9% sur le marché néerlandais qui, avec une part de 27,5%, est le deuxième plus important marché d'exportation. L'Allemagne, notre troisième client le plus important, (mais avec une part de seulement 9,7%) a affiché une hausse de 2,6%. En quatrième position (avec une part de 3,1%) vient le Royaume-Uni qui a malheureusement connu une baisse de 7,2%. Les États-Unis sont le principal marché d'exportation en dehors de l'UE : les ventes de meubles belges y ont chuté de 15,4%.

La Belgique a également enregistré une augmentation des importations de meubles : +3,0%. Le déficit de la balance commerciale a ainsi légèrement augmenté à 874 millions d'euros. Bien que les importations de meubles en provenance de Chine aient diminué de 0,8% en 2016, cette dernière demeure, avec une part de 18%, le principal fournisseur de meubles sur notre marché. L'Allemagne (+6,2%) et les Pays-Bas (+3,6%) suivent la Chine de près avec une part respective de 17,6% et de 15,2%.

Destination des exportations textile, bois et ameublement

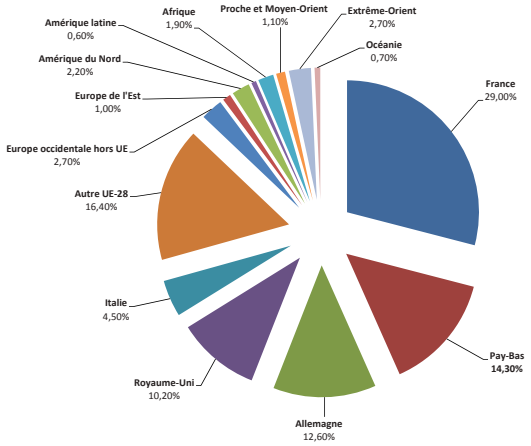

Importations et exportations textile, bois et ameublement et solde de la balance commerciale

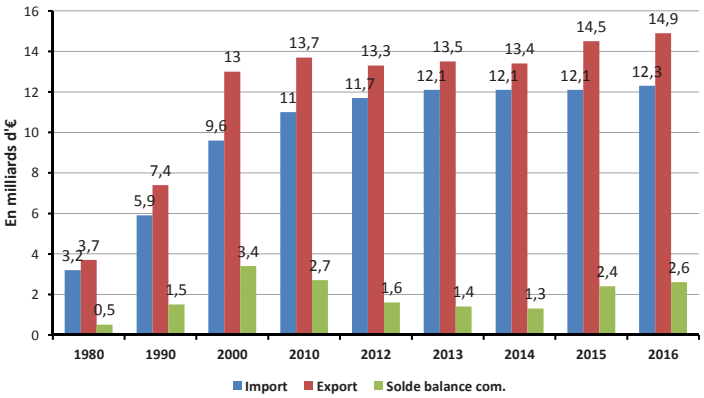

LES INVESTISSEMENTS ET LE TAUX D'OCCUPATION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION

Forte augmentation des investissements pour le renouvellement et l'extension de la capacité de production dans le textile

Le taux d'occupation de la capacité de production était de 71,5% en 2016. Par rapport à 2015, ce n'est certes qu'une augmentation limitée, mais ce résultat est nettement supérieur à celui enregistré au cours de la période 2008-2014, lorsque le taux d'occupation était inférieur à 70%. Grâce à l'augmentation du taux d'occupation, mais aussi en raison de la nécessité de procéder au renouvellement de l'outillage, les investissements textiles ont fortement augmenté en 2016 : +35,9%.

D'après l'enquête sur les investissements menée par la Banque Nationale de Belgique, 49% des investissements textiles effectués en 2016 étaient des investissements de renouvellement. Les investissements d'extension représentaient 36% et les investissements de rationalisation 10%. Cinq pour cent des investissements ont été consentis dans la protection de l'environnement.

Les deux principaux moteurs d'investissement étaient le niveau de la capacité de production existante (besoin de capacité supplémentaire) et le retour sur investissement (rendement attendu). L'évolution attendue de la demande constitue le troisième principal facteur, suivi de près par les investissements axés sur l'innovation.

Investissements et taux d'occupation élevés dans la transformation du bois

Pendant le premier semestre 2016, la confiance des entrepreneurs dans l'industrie de transformation du bois a fortement augmenté, pour retomber ensuite de façon assez abrupte. Au début de l'année 2017, la confiance des entrepreneurs était hésitante.

Le taux d'occupation de la capacité de production était, avec 83,5%, particulièrement élevé en 2016. Il faut en effet remonter jusqu'en 2007 pour trouver un taux d'occupation supérieur à 80%. Après deux années d'investissements substantiels, les investissements dans l'industrie du bois ont augmenté de 4% à 152 millions d'euros en 2016.

Investissements dans l'industrie textile, du bois et de l'ameublement

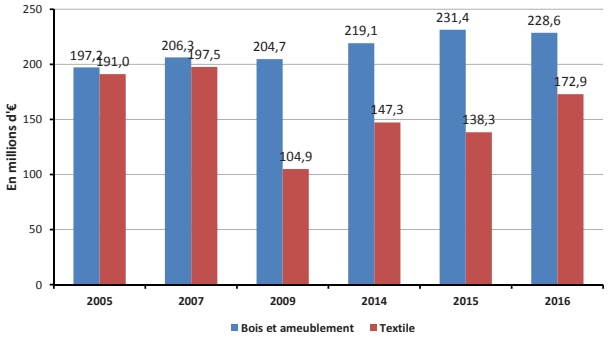

Plus d'investissements également dans le secteur du meuble

En 2016, le taux d'occupation de la capacité de production s'est stabilisé à un bon niveau à 80,6%. Cela a eu une incidence favorable sur les investissements, qui sont en hausse pour la deuxième année consécutive (+7,4% en 2016).

L'EMPLOI

Après les pertes d'emplois massives depuis la crise financière, l'emploi reste stable dans le textile

Avec 19.634 travailleurs en 2016, l'emploi dans l'industrie textile est pour ainsi dire resté au même niveau que l'année précédente. Cela a enfin permis d'enrayer la tendance à la diminution des emplois que connaît l'industrie textile depuis des décennies. La bonne conjoncture internationale et le tax shift, ainsi que d'autres mesures gouvernementales, en sont les principaux facteurs explicatifs.

Emploi dans l'industrie textile, du bois et de l'ameublement

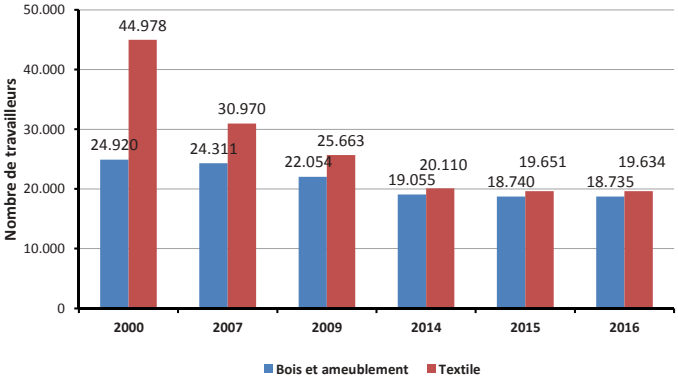

Hausse de l'emploi dans le secteur bois et stabilité dans le secteur meuble

Le taux d'emploi au sein de l'industrie du bois a progressé en 2016 de 1,9% ou 147 unités, à 7.737 travailleurs. Dans l'ameublement qui compte près de 11.000 travailleurs, le taux d'emploi est demeuré stable en 2016.

LA CROISSANCE DOIT SE POURSUIVRE

Les secteurs du bois, de l'ameublement et du textile, fortement exportateurs, ont bénéficiés de l'embellie conjoncturelle en 2016. Celle-ci doit être accentuée par une politique d'investissement des pouvoirs publics dans les infrastructures et les équipements et par une vision énergétique bien définie qui préserve la compétitivité des entreprises. Un enseignement plus performant et des efforts en matière d'innovation sont également indispensables pour rester à la hauteur des développements actuels dans nos secteurs. En outre, une diminution de l'impôt des sociétés reste prioritaire si l'on souhaite améliorer le climat d'investissement. Enfin, il convient d'être en permanence attentifs au handicap des coûts salariaux, car tout désavantage concurrentiel ralentit la croissance potentielle, freine la création d'emploi et, par conséquent, le pouvoir d'achat de la population.

Section rédigée par GO4CIRCLE, Fédération des entreprises de l'économie circulaire

L'économie circulaire

Une législation environnementale et une administration plus fortes sont nécessaires pour accélérer la croissance en économie circulaire.

Go4Circle (anciennement FEGE) est la fédération professionnelle des entreprises de droit privé en Belgique plaçant l'économie circulaire au centre de leur fonctionnement. L'économie circulaire permet à ses membres de transformer les déchets en de nouvelles ressources afin de les réincorporer dans des circuits économiques. Pour accélérer la croissance de ce secteur – et permettre aux industries d'investir –, il est crucial d'établir de nouvelles réglementations wallonnes et européennes aux objectifs ambitieux mais aussi de réaliser ces derniers par des choix politiques cohérents. Pour favoriser la croissance de ce secteur, il est également nécessaire que les marchés publics permettent dorénavant l'usage des déchets qu'il recycle. Enfin, il est primordial que l'administration soit performante, y compris en termes de contrôles.

***

En Wallonie, il y a près de 15 millions de tonnes de déchets, dont seulement 2 millions de tonnes de déchets ménagers. C'est pourtant, trop souvent, cette partie du gisement qui attire l'attention. Le secteur de la gestion des déchets industriels est généralement pris en charge par des opérateurs de droit privé alors que les déchets des ménages sont pris en charge, en vertu du principe de salubrité, par les collectivités.

LES COMMUNES WALLONNES FONT MAJORITAIREMENT APPEL AU SECTEUR DE DROIT PRIVE

En Wallonie, le paysage des opérateurs du secteur privé est beaucoup moins morcelé qu'en Flandre. En effet, alors que 189 opérateurs de droit privé sont recensés pour la collecte des déchets ménagers en Flandre, on n'en dénombre que 37 en Wallonie. Soit cinq fois moins.

Comme le révèle l'histogramme ci-contre, en Wallonie, les communes font davantage appel au secteur de droit privé pour collecter les déchets ménagers[1].

A noter que, depuis 2011, l'économie sociale s'installe progressivement. Passant de 3% du marché en 2011, établi sur base du tonnage collecté, à 6,4% en 2015, cette dernière érode, à son profit, les secteurs de droit privé et public[1].

Concernant le traitement des déchets ménagers (c'est-à-dire leur valorisation ou leur élimination), les acteurs de droit privé sont également très actifs en Wallonie. En 2013, ils en ont pris en charge 50%. Cette activité connaît également une légère diminution[1].

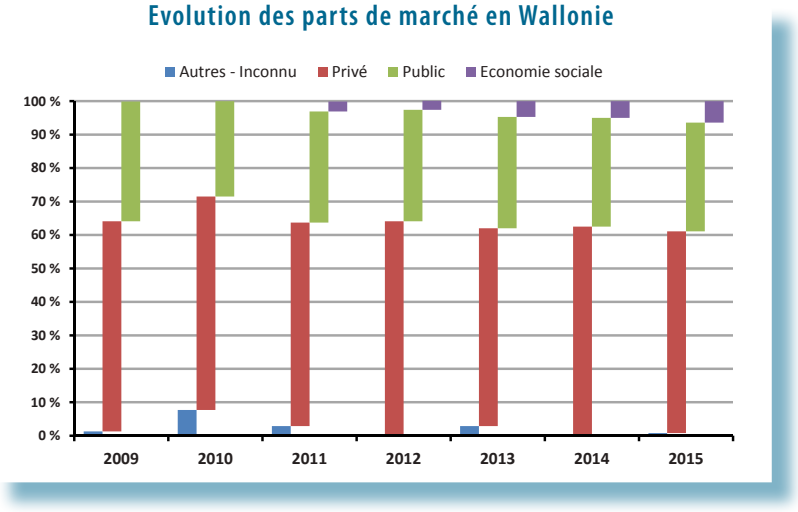

(1) *Analyse du marché de la collecte et du traitement des déchets ménagers pour l'année 2015, Go4Circle, Mars 2017*

LES FACTEURS ACCELERATEURS DE CROISSANCE

Les opérateurs wallons sont dans l'expectative. D'ici fin d'année, l'Europe devrait avoir défini une nouvelle stratégie en matière d'économie circulaire. Parallèlement, un projet de plan wallon des déchets est en discussion pour être finalisé. Ces nouvelles options, à condition qu'elles soient ambitieuses, donneront un coup d'accélérateur au secteur.

"*Sans législation environnementale forte, il est impossible de croître,* explique Werner Annaert, directeur général de l'asbl Go4Circle. *Pour que nous grandissions, il est impératif que les politiques européennes et wallonnes définissent comme objectifs à atteindre des taux de collectes sélectives et de recyclage ambitieux*".

Par ailleurs, le monde de l'industrie ne peut investir que dans un contexte durable et certain. Dès lors pour que les investissements futurs soient en hausse, il faut davantage de cohérence dans les choix politiques.

Go4Circle pointe un exemple de situation qui paralyse la croissance de l'industrie dans le domaine du tri et du recyclage des emballages. "*Aujourd'hui, on veut passer du sac bleu au sac mauve, qui est un sac bleu contenant beaucoup plus de fractions, comme les emballages en PP ou en PS. Parallèlement, les politiques, tant en Flandre qu'en Wallonie, réfléchissent à une politique de consignes pour ces mêmes emballages... On ne peut pas d'une part demander au secteur d'investir pour collecter/trier beaucoup plus d'emballages ; et d'autre part dire qu'on va privilégier les collectes de consignes via les magasins... au détriment du sac bleu. Si l'on veut que le monde industriel investisse, le monde politique doit prendre des décisions claires et cohérentes. Le secteur n'investira jamais dans un environnement incertain*", explique Werner Annaert.

Malgré cette crainte, le constat est une progression de la valeur ajoutée brute[(2)] créée par l'industrie wallonne de la gestion des déchets. Elle a progressé de près de 30% entre 2006 et 2013, la situant alors à la huitième place des secteurs industriels wallons. Son apport de 569 millions d'euros contribue pour 4,1% à la valeur ajoutée brute de l'industrie wallonne.

Par ailleurs, la tendance actuelle est de réfléchir à la récupération ou la valorisation en matière de déchets et ce dès l'étape de conception des produits. Cela devrait réduire sensiblement les coûts de réutilisation ou de recyclage de déchets qui dépendent parfois de technologies très coûteuses et donc peu rentables vis-à-vis d'autres types de traitement ou technologie.

Enfin, deux informations complémentaires pour mettre en exergue les enjeux de croissance :

- Le chiffre d'affaires belge total pour 2015 est de 2.793.047.091euros. Soit 120 millions d'euros en moins par rapport au CA de 2014 (2,9 milliards d'euros).
- Ensuite, en décortiquant le chiffre d'affaire par secteur, on observe la prédominance du secteur des métaux. Celui-ci a connu une forte augmentation en 2015[(3)].

Chiffre d'affaire total par secteur en 2015
(en milliards d'euros)

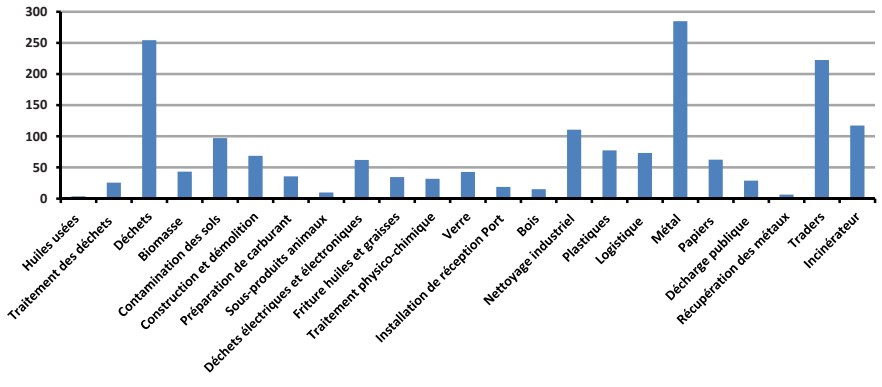

(2) Valeur ajoutée en euros chaînés, calculée par l'IWEPS sur base des données disponibles de l'ICN/BNB
(3) Analyse Financière Sectorielle : ***Les Grandes Entreprises du secteur de la Gestion de l'Environnement en Belgique - Exercices 2011 jusqu'à 2015***, Rédigé par Parmentier Guy (Auditeur) ; Valkenlaan 31, 2900 Schoten, Edition septembre 2016.

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES MENER POUR FAVORISER LA CROISSANCE ?

Des marchés publics autorisant l'usage des déchets recyclés

En matière d'économie circulaire, travailler davantage en amont et en aval sont les deux grands enjeux futurs.

Werner Annaert revient tout d'abord sur la notion de travailler davantage en aval. "*C'est crucial car un certain nombre de déchets recyclés qu'on a calibré ne trouvent pas preneurs. Prenons un exemple : nos membres calibrent chaque année près de 10 millions de tonnes de granulats de construction en vue d'un usage dans les fondations ou le béton. Or le cahier des charges-type en décourage totalement l'usage. C'est totalement incohérent*".

Et d'ajouter : "*C'est précisément dans les marchés publics que la politique publique peut intervenir. Cela ne nous permettra pas seulement de pousser le marché (plus de collecte sélective, plus de recyclage, proposer plus de de produits recyclés) mais aussi de le tirer. En effet, il y a une véritable demande potentielle pour les produits recyclés mais pour cela il faut faire évoluer les mentalités*".

Quid de la nécessité de travailler davantage en amont ? "*Cela signifie réfléchir à une meilleure écoconception. C'est-à-dire, de réfléchir dès la conception d'un produit à la récupération ou la valorisation du déchet qu'il deviendra. C'est très important car aujourd'hui il y a toute une série de déchets issus de produits non recyclables qui arrivent sur le marché : on ne sait rien en faire*", poursuit-il. On dit souvent que le département marketing est près de la Direction mais que celui de l'environnement est près des poubelles dans le garage. Il faut réinverser cette tendance.

La nécessité d'avoir une administration performante

Pour accélérer sa croissance, le secteur a besoin de législations environnementales fortes mais aussi d'une administration forte. Y compris en termes de contrôles.

"*On ne peut plus admettre aujourd'hui qu'il y ait un manque de contrôles dans notre secteur. Or sur le terrain, on constate qu'on contrôle ceux qui ont déjà été contrôlés tandis que les autres passent entre les mailles du filet. C'est problématique*, explique Werner Annaert. *Le 5 mars 2015, un arrêté a été pris par le gouvernement wallon sur le tri des déchets d'entreprise. En suite de ce texte, alors qu'on essaie de convaincre notre clientèle de trier ses déchets, la première réaction de certains est de demander ce qu'ils risquent si ils ne le font pas... Réponse ? Ils ne risquent rien : aucun contrôle n'a été fait depuis 2015. Il règne un sentiment d'impunité. C'est catastrophique pour faire évoluer les choses*".

Et de préciser : "*Ce n'est pas qu'il faudrait beaucoup de contrôles ; en réalité peu suffiraient si, à l'instar des radars installés sur les routes ou de l'AFSCA, le Département de la Police et des Contrôles (DPC) avait une meilleure communication. L'adage est clairement qu'une entreprise avertie en vaut dix !*"

Et Werner Annaert de conclure : "*C'est un cri d'alarme qu'on doit donner au politique aujourd'hui. Je ne demanderais pas tellement d'avoir de nouvelles politiques mais surtout d'avoir une administration performante*". ●

Section rédigée par FEVIA Wallonie, l'aile régionale wallonne de la Fédération de l'industrie alimentaire

L'industrie alimentaire wallonne

En 2016, l'industrie alimentaire a connu une croissance modérée. Le secteur voit augmenter depuis quelques années sa part dans l'emploi, les exportations, les investissements et le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie. En 2016, le chiffre d'affaires a augmenté de 1,5% pour atteindre 8 milliards d'euros. L'industrie alimentaire wallonne occupait un total de 21.395 travailleurs. Cela représente une augmentation de 4% (estimation) par rapport à 2015. Les exportations de l'industrie alimentaire ont augmenté de 1,5% par rapport à 2015. La balance commerciale s'est soldée en 2016 par un excédent de 831 millions d'euros.

Indicateurs	2016*	Δ2015	Part dans l'industrie 2016
Chiffre d'affaires****	€ 8,033 mia	+1,5%	18,5%
Investissements ***	€ 382 mio	+12,2%	24,8%
Exportation	€ 4,265 mia	+1,5%	10,1%
Importation	€ 3,434 mia	+4,1%	/
Solde balance commerciale	€ 831 mio	-7,8%	/
Postes de travail **	21.395	+4,0%	17,9%
Equivalents temps plein**	17.636	+4,4%	17%
Lieux de travail **	1.441	-4,6%	28,1%

* Estimations pour 2016 sur la base de chiffres provisoires
** Estimation pour 2016 sur base des taux de croissance des statistiques centralisées Q2 2016
*** Seulement connu pour la Wallonie et Bruxelles ensemble. Estimation sur la base de la part du nombre de travailleurs en Wallonie.
**** Valeur connue pour les denrées alimentaires, estimation pour les boissons

Malgré cette croissance modérée, il est clair que la compétitivité de l'industrie alimentaire est sous pression. Le handicap salarial se maintient à 17,5%, les surcoûts énergétiques ont augmenté de 337% depuis 2009 et la taxe kilométrique touche le cœur de l'industrie alimentaire en raison de l'intensité des transports dans le secteur. La TVA et les accises sur l'alimentation et les boissons sont nettement plus élevées que dans les pays voisins. Par conséquent, les achats transfrontaliers ont augmenté de 7,8% en 2016. Depuis 2008, ces achats transfrontaliers augmentent de + 52%.

Le chiffre d'affaires a baissé en 2016

En 2016, le chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire wallonne a augmenté de 1,5% et est estimé à 8 milliards d'euros. La croissance reste nettement plus élevée que dans les autres secteurs industriels en Wallonie (-0,7%). Sur la période 2012-2016, la croissance du chiffre d'affaires s'élève à 2,6% dans l'industrie alimentaire et -3,5% dans l'industrie manufacturière.

Selon les indices de production, la production de l'industrie alimentaire a crû en 2016 de 5%. En 2015 la production augmentait déjà de 6,4%. Au cours de la période 2012-2016, la production de l'industrie alimentaire a crû de 15,2%, contre 11,4% dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Donc, la stabilisation du chiffre d'affaires en 2015 et la croissance modéré du chiffre d'affaires en 2016, s'expliquent par une diminution des prix à la production de l'industrie alimentaire wallonne.

Figure 1 - Croissance annuelle du chiffre d'affaires Wallonie (index 2012=100)

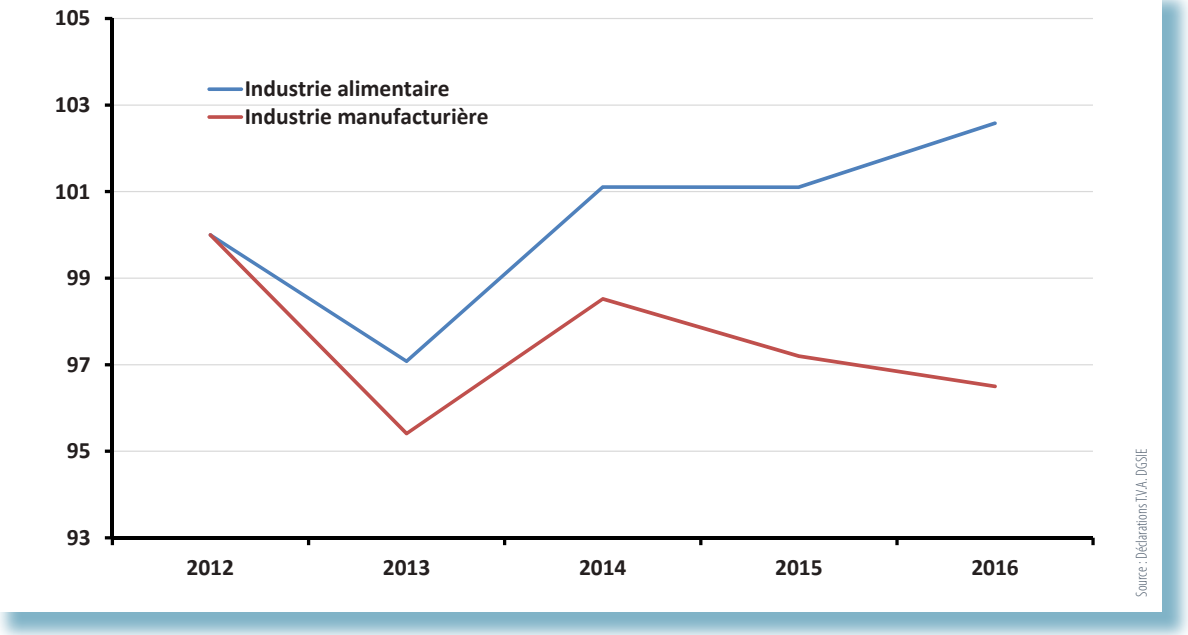

L'emploi a augmenté en 2016

En 2016, l'industrie alimentaire wallonne occupait un total de 21.395 travailleurs (chiffres provisoires). Cela représente une augmentation de 4% (estimation) par rapport à 2015. Au cours de la période 2012-2016, l'emploi a augmenté de 2,3% (figure 2). En 2016, l'industrie manufacturière wallonne occupait un total de 119.605 travailleurs. Cela représente une diminution de 0,2% par rapport à 2015.

L'industrie alimentaire se présente donc de plus en plus comme un des piliers de l'emploi dans l'ensemble de l'industrie Wallonne. L'emploi dans l'industrie alimentaire wallonne représente 17,9% de l'emploi industriel wallon, alors qu'en 2012, elle n'était encore qu'à 16,3%.

Figure 2 : Croissance annuelle de l'emploi en Wallonie (index 2012=100)

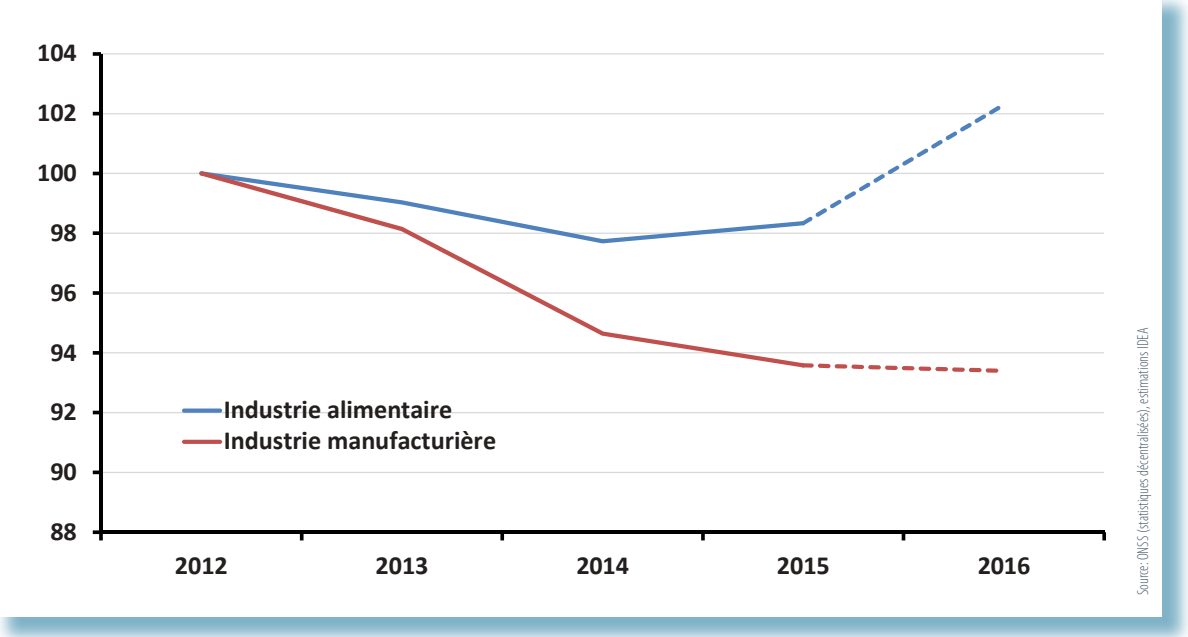

Le vieillissement a un impact important sur l'industrie alimentaire en Wallonie. Le nombre total de travailleurs reste plus ou moins stable, mais la proportion de personnes de moins 50 ans est en baisse structurelle. Au cours des 5 à 10 prochaines années, une grande proportion de personnes de plus de 50 ans prendra sa retraite. Trouver de la main-d'œuvre jeune et bien qualifiée est donc une priorité pour l'industrie alimentaire wallonne..

Export, moteur de la croissance ?

Les exportations de l'industrie alimentaire ont augmenté de 1,5% en 2016. La balance commerciale s'est soldée par un excédent de 831 millions d'euros. Les exportations totales (de biens) de la Wallonie ont diminué de 1,5% en 2016.

En 2009 il y a eu une diminution des exportations de l'industrie alimentaire de 4,9%. Par rapport à la contraction des exportations totales de biens en 2009 (-16,4%), l'industrie alimentaire a pu limiter l'impact de la crise économique. Les exportations de l'industrie alimentaire wallonne ont fortement augmenté après la crise de 2009. Entre 2009 et 2012, la valeur totale des exportations a augmenté de 24,2% et atteignent près de 4,3 milliards d'euro. Depuis 2012 les exportations de l'industrie alimentaire restent plus ou moins stable.

Sur la période 2006-2016, les importations ont augmenté à peu près proportionnellement aux exportations, maintenant une balance commerciale positive pour l'industrie alimentaire. De cette façon, l'industrie alimentaire contribue de manière significative à la balance commerciale wallonne.

Figure 3 : Évolution du commerce extérieur des denrées alimentaires Wallonie (en millions d'EUR)

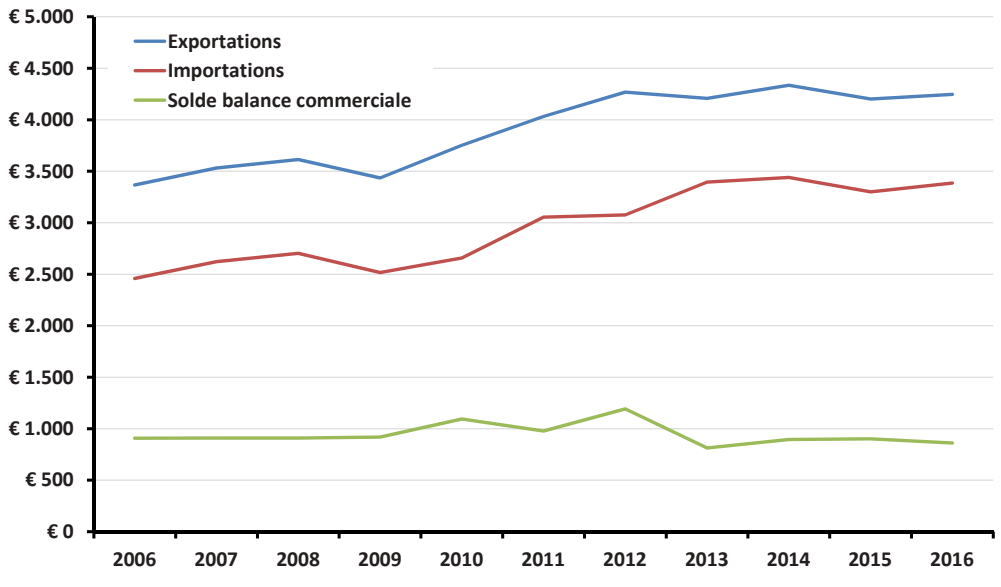

Source : BNB-ICN (concept national), codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22

Les exportations de l'industrie alimentaire wallonne restent principalement concentrées sur l'Union européenne et plus encore sur nos voisins directs (FR, NL et DE) avec 59,6% de l'ensemble de nos exportations. Néanmoins, la part de l'Europe de l'Est et les marchés en dehors de l'Europe ont clairement augmenté depuis 2005. En 2016, 16% des exportations de l'industrie alimentaire wallonne étaient orientées vers les pays hors de l'UE-15. En 2005 seulement 13,6% des exportations étaient orientées vers les pays hors de l'UE-15.

Par rapport à 2015, les pays lointains vers lesquels on a enregistré une forte augmentation des exportations sont l'Indonésie (+14,1%, principalement des produits amylacés et laitiers), le Brésil (+14,4%, principalement des préparations de fruits et légumes) et le Chili (+12,3%, principalement des préparations de fruits et légumes). Cette croissance, due au potentiel que représentent ces marchés, est prometteuse pour les exportations wallonnes.

Pour le moment, la concentration des exportations vers les pays voisins comporte certains risques. En 2016, les exportations vers les Pays-Bas et l'Allemagne ont baissé. Point positif : à long-terme les exportations de l'industrie alimentaire se sont diversifiées (comme expliqué dans le paragraphe précédent).

Figure 4 : répartition géographique de l'exportation de l'industrie alimentaire (Wallonie)

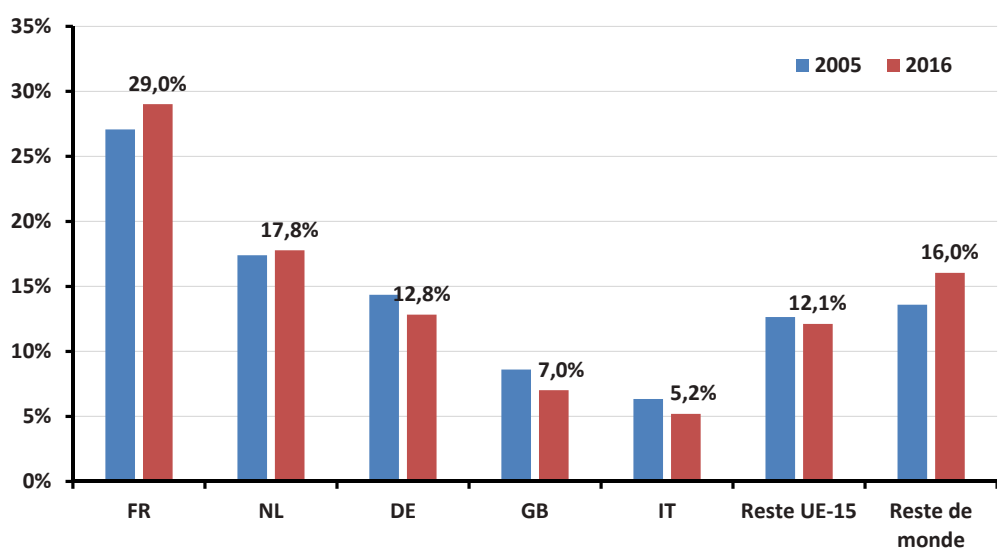

Source : BNB-ICN (concept national), codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22

En ce qui concerne la répartition des exportations par sous-secteurs, on constate une répartition équilibrée entre les catégories de produits, avec toutefois une part plus importante du secteur laitier (figure 5). Cette diversification des exportations est un atout pour l'industrie alimentaire wallonne : une baisse d'exportation dans une catégorie peut ainsi être compensée par une hausse dans une autre catégorie.

La croissance des exportations de 1,5% est expliquée principalement par la hausse des exportations des (préparations) de fruits et légumes. Les exportations dans le secteur de la viande ont elles aussi augmenté fortement en 2016 après une diminution en 2015. Les exportatins des produits laitiers par contre ont baissé en 2015 et en 2016. Un «effet prix» explique pour une grande part la baisse de ces exportations en 2015 et 2016. Pour 2016 le projet-pilote d'étiquetage d'origine obligatoire en France est certainement un facteur explicatif.

Afin de consolider et de renforcer sa croissance, l'industrie alimentaire belge a besoin d'une meilleure visibilité et d'une image forte, particulièrement dans les pays d'exportation plus lointaine. C'est pourquoi FEVIA a mis au point un concept d'image de marque cohérent qui veut promouvoir l'industrie alimentaire belge comme LA référence dans le monde entier pour sa qualité : «Food.be - Small country. Great food». ●

Figure 5 : Exportations par groupe de produits - Wallonie (2016)

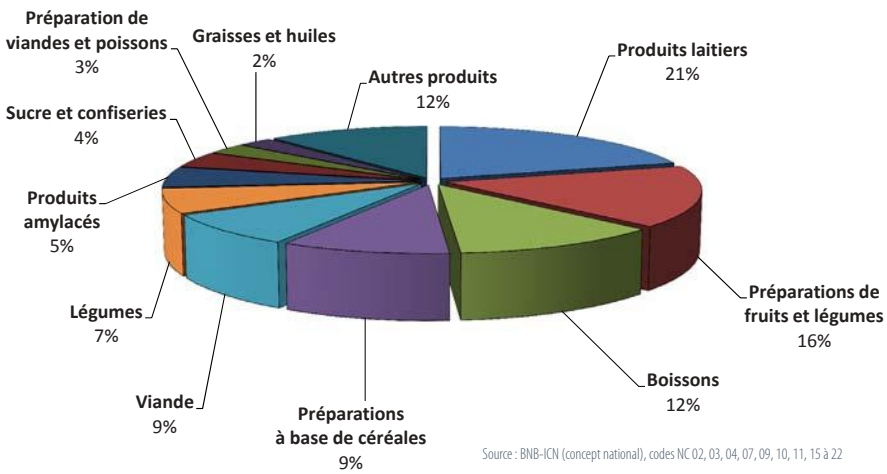

Source : BNB-ICN (concept national), codes NC 02, 03, 04, 07, 09, 10, 11, 15 à 22

Section rédigée par InduFed

Sustainable Goods

Créée officiellement depuis peu, inDUfed est une plate-forme qui regroupe les expertises et les compétences présentes au sein des fédérations du papier et du verre (FIV, FETRA, COBELPA). Les compétences y sont mises en commun, notamment dans le domaine des affaires sociales, de l'environnement et de l'énergie, matières qui sont au cœur de la stratégie de développement durable propre aux produits et aux procédés de production des trois secteurs. L'objectif d'inDUfed est de renforcer la compétitivité des entreprises des 3 secteurs, en optimisant les ressources disponibles et en garantissant un service de qualité.

L'industrie papetière en 2016

Section rédigée par Cobelpa, l'association des fabricants de pâtes, papier et cartons de Belgique

En 2016, l'activité papetière belge a continué à bien résister à la crise et affiche même une certaine stabilité par rapport à l'année précédente. La production annuelle reste supérieure au seuil des 2 millions de tonnes de papier, ce qui constitue un niveau élevé pour notre pays. La production de pâtes a atteint 500.000 tonnes. Mais le développement des technologies de la communication électronique continue à induire des changements structurels dans les habitudes de consommation de papier, principalement dans le segment des papiers à usage graphique. En sept ans, la demande européenne de papiers graphiques a chuté de plus de 40 %, ce qui pèse lourdement sur les prix et entraîne la fermeture de nombreuses usines en Europe. Les autres catégories de papier comme l'emballage ou les papiers domestiques et sanitaires se portent plutôt bien. En matière de commerce extérieur, il faut noter que 80 % de notre production est exportée vers les autres pays européens, ce qui oblige les entreprises à sans cesse renforcer leur compétitivité vis-à-vis de leurs concurrents.

2016 est donc bien une année florissante pour la production belge de papier qui atteint 2.077.000 tonnes, soit en légère baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. La production de pâtes a quant à elle très légèrement augmenté, atteignant le cap des 500.000 tonnes.

La consommation de bois destinée à la production de pâtes se monte à 1.713.000 tonnes, ce qui fait de notre secteur un des plus importants consommateurs de bois en Belgique.

Production de pâtes, papiers et cartons 2004-2015

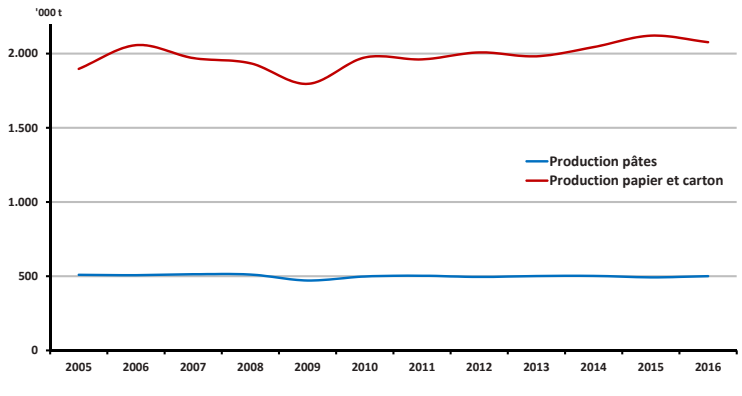

Source : Cobelpa

A rappeler que ce sont quasi uniquement des bois d'éclaircies, des houppiers ou des sous-produits du sciage qui constituent notre matière première et que notre industrie est un défenseur des systèmes de certification forestière PEFC ou FSC. En matière de recyclage, 1.209.000 tonnes de vieux papiers ont été recyclées, soit cinq fois plus qu'il y a 25 ans et preuve s'il en est, que notre secteur est un acteur important de l'économie circulaire. Petit bémol cependant : l'exportation des vieux papiers reste à un niveau très élevé (1.457.000 tonnes) et plus de 613.000 quittent l'Europe pour l'Inde ou la Chine. Quant à la consommation totale de pâte (y compris la pâte intégrée produite sur site), elle se monte à 627.000t.

Traditionnellement, notre secteur exporte près de 80 % de sa production, essentiellement vers le autres pays européens. Cette exportation s'explique par l'hyper-spécialisation et la taille importante des unités de production : une machine à papier peut ainsi produire jusqu'à 400.000 tonnes d'un même type de papier, ce qui dépasse largement la demande de notre marché intérieur.

Mais l'apparente stabilité de la production belge ne doit pas masquer la réalité des marchés européens.

Une baisse de production structurelle se confirme d'année en année dans le secteur graphique, dont les volumes continuent à se contracter suite à l'émergence des nouveaux media électroniques. Ce segment concerne non seulement le papier journal, mais aussi le papier magazine ou encore les papiers impression-écriture hauts de gamme. Depuis 2009, les ventes européennes de papiers graphiques ont ainsi chuté de plus de 40 %, entraînant la fermeture de plus de 15.000.000 de tonnes de capacité au niveau européen, soit l'équivalent de sept fois la production belge. La même tendance devrait se confirmer au cours des prochaines années et aucun signe précurseur d'une quelconque stabilisation n'est en vue. Les unités belges vont devoir résister et diversifier leur production. Et pour ce faire, les entreprises vont devoir réduire les coûts, accroître la compétitivité des sites et développer de nouveaux produits.

Les secteurs de l'emballage et des papiers domestiques et sanitaires restent quant à eux assez porteurs en termes de développement d'activités, l'emballage profitant même du développement des achats en ligne.

La fabrication et la transformation de papier et de carton en 2016

Section rédigée par FETRA, la fédération des industries transformatrices de papier et carton

Au regard de l'évolution de l'activité économique enregistrée en Belgique en 2016, le secteur de la transformation du papier et du carton a su conforter la stabilité de sa croissance.

En Belgique, tout comme dans la zone euro, l'évolution de l'activité économique a été quelque peu freinée par un climat de grande incertitude (sentiment d'insécurité suite aux attentats terroristes, annonces économiques négatives, incertitudes géopolitiques...). Le produit intérieur brut en volume s'est par conséquent traduit par une progression annuelle de 1.2%, soit 0.3% de moins qu'en 2015.

Le secteur de la transformation du papier et du carton est parvenu à maintenir son taux de croissance, qui dépasse sensiblement celui réalisé l'an dernier. Le taux d'occupation de la capacité de production a avoisiné, voire même dépassé les 80% au cours des différents trimestres de l'année écoulée.

L'évolution de la moyenne annuelle s'établit ainsi à 80,2%, soit une légère progression par rapport à l'an dernier de 0.60%.

L'industrie de l'emballage en papier et carton est notamment stimulée par la popularité croissante de l'e-commerce et les envois individuels que celui-ci génère. Des facteurs démographiques et sociologiques comme le vieillissement de la population et la croissance des ménages d'une personne, accroissent également le besoin d'emballages adaptés.

Les sacs et emballages en papier et carton sont par ailleurs des alternatives d'emballages les plus durables.

Le papier à usage graphique et de bureau se voit menacé par la numérisation mais il a aussi ses points forts : papier de haute qualité, taux de recyclage élevé, interactif pour des applications numériques...

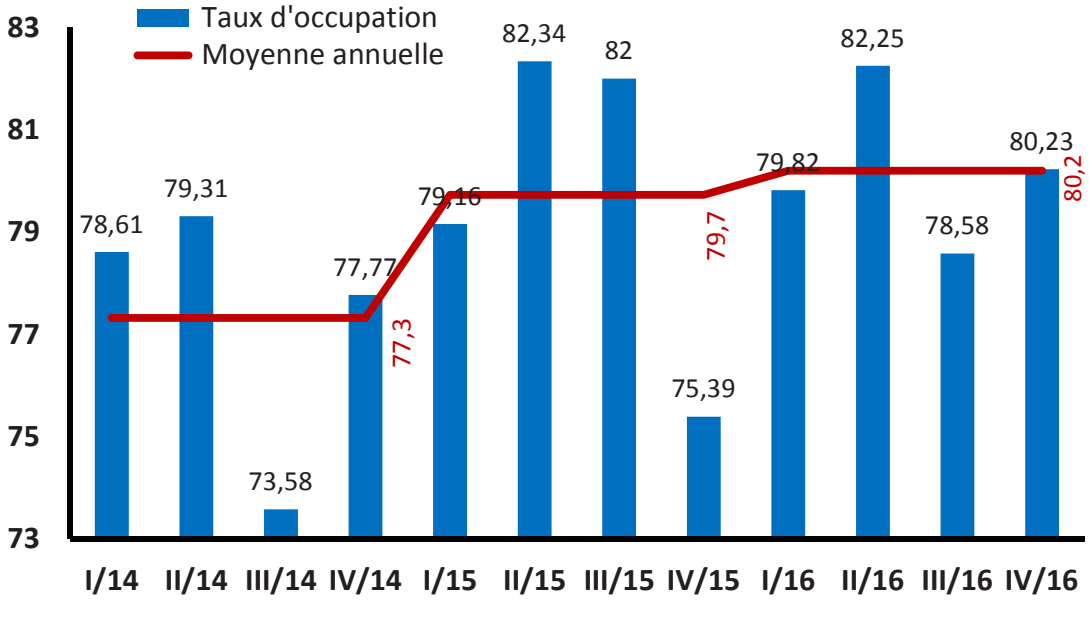

Source : BNB – Enquête trimestrielle de conjoncture

Sur base des déclarations faites par les entreprises à la TVA, les résultats, qui sont encore toutefois provisoires[1] au moment de la réalisation du présent rapport, font état d'un chiffre d'affaires de 3,800 milliards en 2016, soit quelque peu inférieur à celui enregistré l'an dernier (3,872 milliards d'euros en 2015). En comparaison avec l'exercice précédent, les exportations ont légèrement régressé : 2,507 milliards d'euros en 2016 / 2,555 milliards en 2015. Sur le plan des importations, on enregistre une diminution par rapport à l'an dernier (3,121 milliards d'euros en 2016 contre 3,225 milliards d'euros en 2015).

Les investissements des entreprises, qui en 2015 avaient connu une nette régression, ont été revus à la hausse en 2016 : 96,207 millions d'euros contre 88,927 millions d'euros en 2015. ●

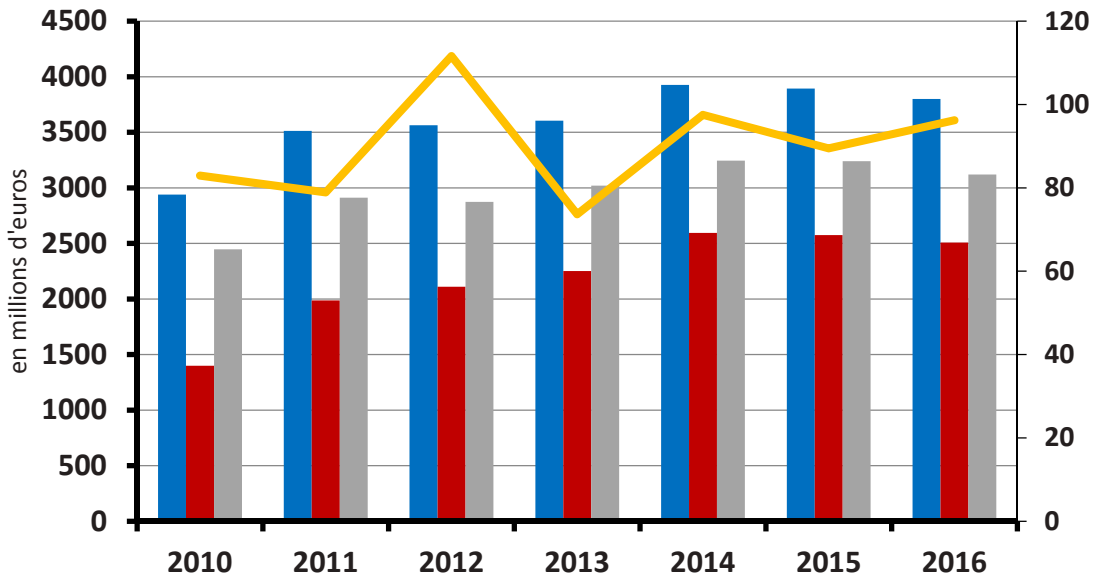

Source : SPF économie – déclarations à la tva

(1) Statistiques TVA 2016= 9 mois définitifs + 4e trimestre provisoire.

L'industrie du verre en 2016

Section rédigée par la FIV, la fédération de l'industrie verrière

Les industries verrières, diverses et variées

La Wallonie est une terre de verriers. On y dénombre 6 sites dotés de fours de production et une douzaine de sites de transformation. Les produits sont généralement classés en trois grandes catégories : «verre plat», «verre creux» et «verres spéciaux». Les applications principales du verre plat sont le bâtiment, l'automobile, la production d'énergie solaire et les technologies de l'information et de la communication. Le verre creux belge – entièrement wallon – regroupe les fabricants de bouteilles, flacons et gobeleterie. Les verres spéciaux englobent diverses applications dont les fibres de verre textiles, la laine de verre, le verre cellulaire, le pharmaceutique, etc.

En 2014, le chiffre d'affaires du l'industrie du verre belge atteignait 2,25 milliards d'euros pour une valeur ajoutée brute de 462 millions d'euros, soit un ratio de 20,5%.

L'industrie du verre en Wallonie

La courbe de conjoncture redevient enfin positive

La courbe de conjoncture du secteur établie par la BNB est, pour la première fois depuis début 2010, redevenue positive au second semestre 2016. La courbe synthétique lissée a gagné une vingtaine de points au cours de l'année pour atteindre une dizaine de points au troisième trimestre. La situation du secteur s'améliore mais il revient de loin, avec une conjoncture à moins 40 points en 2012 et moins 60 points en 2009. Les tendances pour début 2017 semblent confirmer cette reprise encore fragile. Le maximum historique de 20 points en l'an 2000 paraît à portée.

L'emploi : l'industrie verrière réengage des ouvriers

La Wallonie représente 48% de l'emploi des ouvriers et 36% de l'emploi des employés. Cette répartition est due à des sites plus intensifs en main d'œuvre en Flandre tels les sites de transformation du verre plat.

Emploi 1995-2016

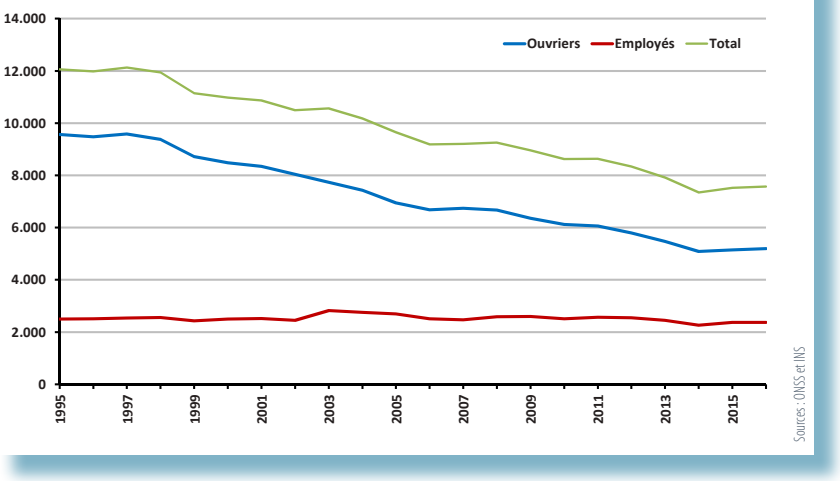

Pour la seconde année consécutive, l'emploi total belge croît bien que la hausse soit moins marquée qu'en 2015 : 7.567 emplois directs au troisième trimestre 2016 contre 7.518 en 2015 et 7.345 en 2014. Au troisième trimestre 2016, l'industrie du verre emploie 5195 ouvriers, soit une cinquantaine de personnes de plus par rapport à 2015 ou une augmentation d'un pourcent. Le nombre d'employés est stable à 2.372 emplois directs au troisième trimestre 2016.

Ces bonnes nouvelles ne doivent cependant pas occulter la désindustrialisation progressive du secteur verrier belge : 4,5 milliers d'emplois ont été perdus depuis 1995, en grande majorité chez les ouvriers qui ne représentent en 2016 plus que 69% des personnes occupées par le secteur contre 79% il y a 20 ans.

Sécurité, langues et technique : le secteur forme

Basé à Jumet, CEFOVERRE est le centre de compétence de l'industrie du verre. Il forme les travailleurs des entreprises – wallonnes en très grande majorité – produisant ou transformant les produits verriers, des demandeurs d'emploi aux métiers du secteur, ainsi que des étudiants et des enseignants des sections techniques et professionnelles, en les sensibilisant aux processus industriels du secteur verrier.

CEFOVERRE
CENTRE DE COMPÉTENCE

Le centre de formation est géré paritairement par les entreprises verrières, le Fonds de sécurité et d'existence pour l'industrie du verre, l'Enseignement, les partenaires sociaux et le Forem.

Depuis 2002, CEFOVERRE est labellisé «Centre de compétence – CDC» et fait partie du réseau des 25 centres de compétence de la Région wallonne. Outre ses activités de formation, le label «CDC» confère à CEFOVERRE un ensemble d'autres missions comme la veille sur l'évolution des métiers, l'information et la sensibilisation ou l'approche qualité.

Malgré un contexte économique difficile, CEFOVERRE a pu maintenir et développer un haut taux d'activité grâce à la diversification et la spécialisation de son catalogue de formations. 51.000 heures de formations ont ainsi été dispensées à plus de 5.000 stagiaires en 2016. 40% des thématiques enseignées concernent la manipulation et la manutention en sécurité du verre.

Thèmes des formations, 2016

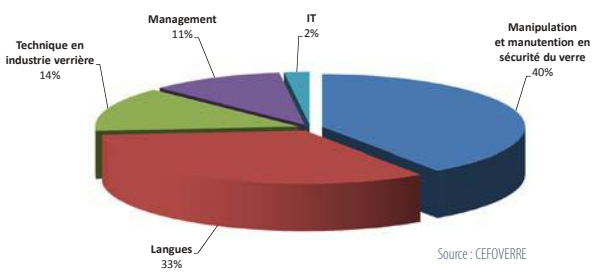

Source : CEFOVERRE

Le secteur verrier comportant de nombreuses multinationales, l'apprentissage des langues dont le français, le néerlandais, l'espagnol, l'allemand ou encore l'anglais, couvre 33% des formations données par CEFOVERRE. Les formations techniques (procédés de production, etc.) représentent 14% des heures dispensées.

Les stagiaires formés par CEFOVERRE ont plus que triplé en 10 ans

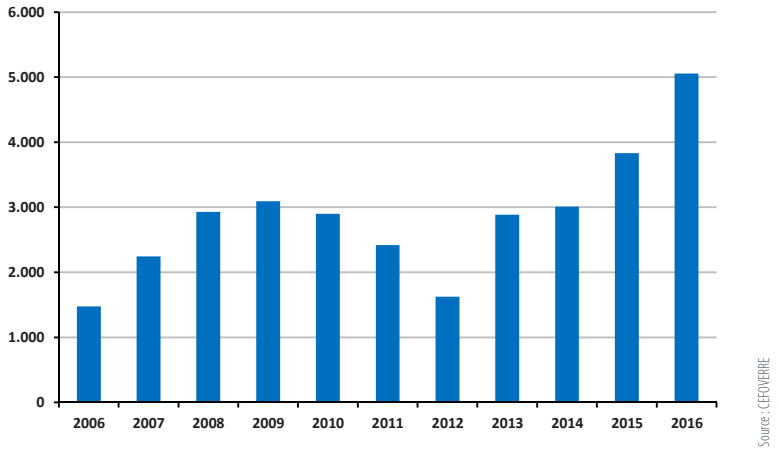

La production nationale d'il y a 25 ans

Le volume de la production nationale de verre, i.e. les tonnes de verre fondu sorties des fours verriers, a baissé de 32% sur les dix dernières années (2006-2016). Les années 2005 à 2007 ont connu un pic de production dépassant largement les deux millions de tonnes annuelles. Un début de reprise a été observé en 2010-2011 avant une dégringolade marquée par la fermeture de plusieurs outils. La production est stable depuis quelques années : entre 1,4 et 1,5 millions de tonnes annuelles, ce qui est comparable à l'année 1991.

Production belge (en tonnes de verre fondu)

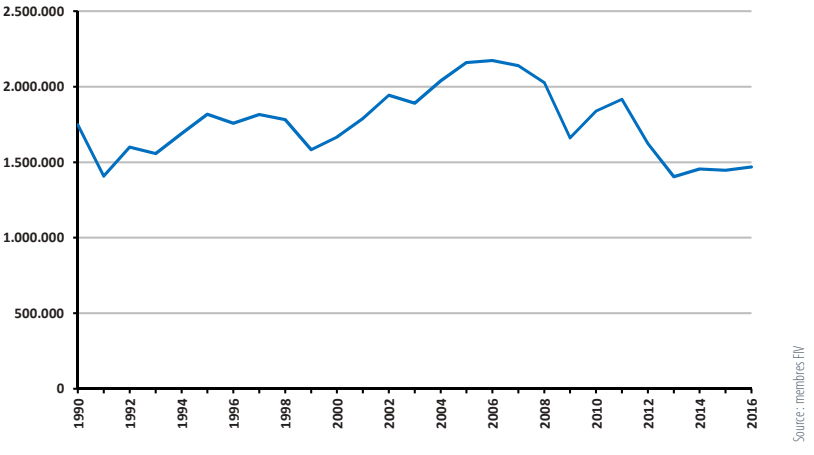

La part de la production wallonne est toujours restée dominante. Au début des années 2000, elle frôlait les 90% ; aujourd'hui, suite à la fermeture de plusieurs outils wallons, la production wallonne s'est stabilisée autour des 80%.

La balance commerciale continue de s'effondrer

Nos exportations se sont stabilisées les dernières années autour d'1,75 milliard d'euros. Toutefois, les importations continuent de croître : +7,3% entre 2015 et 2016 ! Elles dépassent leur record historique de 2008 (1,5 milliard d'euros) et atteignent 1,6 milliards en 2016, soit quasiment autant que les exportations. Notre balance commerciale, en chute depuis une dizaine d'années, atteint son niveau le plus bas : seulement 162 millions d'euros.

Nos concurrents principaux sont les mêmes que les dernières années, sans changement notable. Ils sont principalement Européens avec 83,4% des importations en valeur en 2016, suivis des Asiatiques avec 8,7% et des Américains avec 7,3 %. Le trio de tête est formé par les Allemands (19,2%), les Français (15,7%) et les Néerlandais (15,6%).

Concernant les exportations belges en 2016, nos clients principaux sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas (respectivement quelques 24,1%, 22,7% et 11,8% de nos exportations en valeur). Ces trois pays représentent à eux seuls 58,6% de nos ventes à l'étranger, l'ensemble des pays européens 88,7%, le reste du monde 11,3% dont 4,7% pour l'Asie, 4,6% pour le continent américain et 1,5% pour l'Afrique. ●

Exportations et importations verrières de et vers la Belgique, balance commerciale (en millions d'euros)

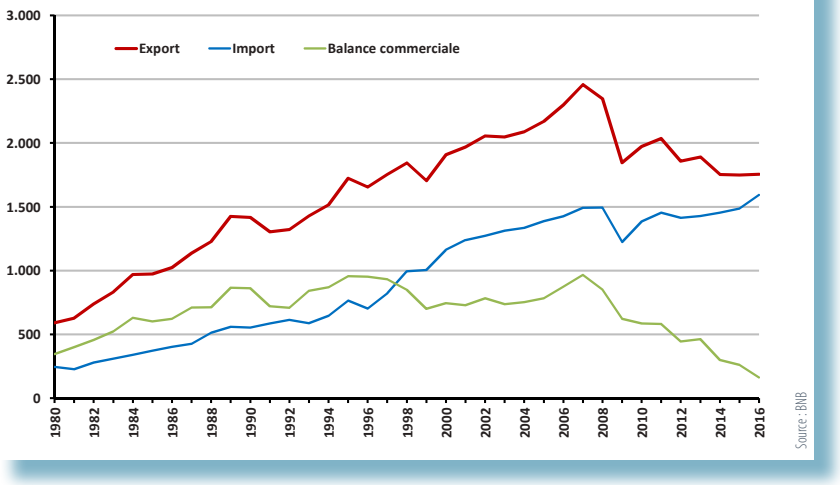

Le mot d'inDUfed

Compétitivité : la clé du succès industriel, mais pas seulement

La compétitivité avant tout

Tout le monde le sait, une entreprise ne peut se développer que si elle est compétitive vis-à-vis de ses concurrents. Et tous les éléments de la structure des coûts contribuent de façon plus ou moins importante à déterminer le niveau de compétitivité : les coûts de main d'œuvre, des matières premières, de l'énergie, etc. Cela reste la condition essentielle du développement économique de notre industrie. Mais en cette matière, deux choses prioritaires se font attendre tant au niveau régional que fédéral : la mise en place d'une norme énergétique à l'instar de la norme salariale et la définition d'une vision énergétique qui garantisse à la fois la sécurité d'approvisionnement et le coût compétitif de l'énergie pour les entreprises intensives en énergie. Sur ces deux points, l'industrie reste sur sa faim.

Garantir des règles de concurrence identiques pour tous

A côté du volet compétitivité, il convient de garantir que les règles du jeu soient identiques pour tous les acteurs sur le marché. Et c'est parfois loin d'être le cas. On se rappellera que certains secteurs industriels ont déjà bénéficié dans le passé, de mesures de protection imposées par l'Union Européenne à l'encontre de producteurs chinois qui pratiquaient un dumping inacceptable sur les marchés européens. Dans certains cas, les autorités Européennes ont même activé des mesures de défense face à la «subsidiation» massive d'entreprises industrielles asiatiques.

De telles pratiques n'ont malheureusement pas vraiment cessé d'exister mais l'Europe semble enfin prendre conscience de la nécessité de renforcer ses mécanismes de défense pour protéger les intérêts de son industrie. Mais que l'on ne s'y trompe pas. L'industrie ne demande pas le retour à des réflexes protectionnistes. Il revient simplement aux autorités de garantir que les entreprises puissent s'affronter à armes égales sur les marchés, en respectant des règles du jeu identiques pour tous les acteurs. Bon point donc pour l'Europe qui, poussée par son parlement, accepte de regarder la réalité en face. Conserver son industrie, cela se mérite !

Section rédigée par le Groupement de la Sidérurgie

Le secteur sidérurgique en 2016

Pour la sidérurgie belge et européenne, 2016 a été une année charnière caractérisée par de nombreuses initiatives législatives qui détermineront le paysage sidérurgique au cours des prochaines années : tout d'abord, l'indispensable rétablissement – tant attendu – du marché de l'acier ainsi que des prix. Cet ajustement positif s'est réalisé après 5 années consécutives de fléchissement du niveau des prix vers le creux le plus bas jamais atteint, fin 2015-début 2016.

Cette remontée semble se poursuivre au premier trimestre 2017. Une légère hausse de la consommation d'acier en UE de 156 millions de tonnes en 2016 vers 159 millions de tonnes en 2017 est escomptée. La confiance conjoncturelle dans de nombreux secteurs dans lesquels l'acier est un élément de base, tels que l'automobile, la construction et l'industrie mécanique, en est la raison. Toutefois, il importe d'être prudent car cette reprise est particulièrement fragile.

Le problème fondamental des surcapacités de production, estimées à 700 millions de tonnes sur une consommation mondiale totale de ±1.500 millions, persiste. La résorption de cet excédent est primordiale pour le rétablissement durable du marché de l'acier au niveau mondial.

Il est préoccupant de constater que l'UE est devenue en 2016, pour la première fois en 7 ans, un importateur net d'acier; par contre, les exportations sont quasi restées au même niveau. Le déficit de la balance sidérurgique résulte des importations croissantes d'acier.

Prévisions de la demande d'acier
(en millions de tonnes)

	2016	2017 (p)	2018 (p)
UE28	157,4	158,2	160,4
Autres Europe	40,7	41,7	43,2
CEI	48,7	50,2	51,9
NAFTA	132,2	135,2	138,5
Amérique central et du Sud	39,4	40,8	42,7
Afrique	37,9	38,4	40,0
Moyen-Orient	53,1	54,8	56,8
Chine	681,0	681,0	667,4
Autres Asie	324,6	335,0	347,6
MONDE	1.515,0	1.535,3	1.548,5

Source : Worldsteel

Production d'acier en Belgique (en tonnes)

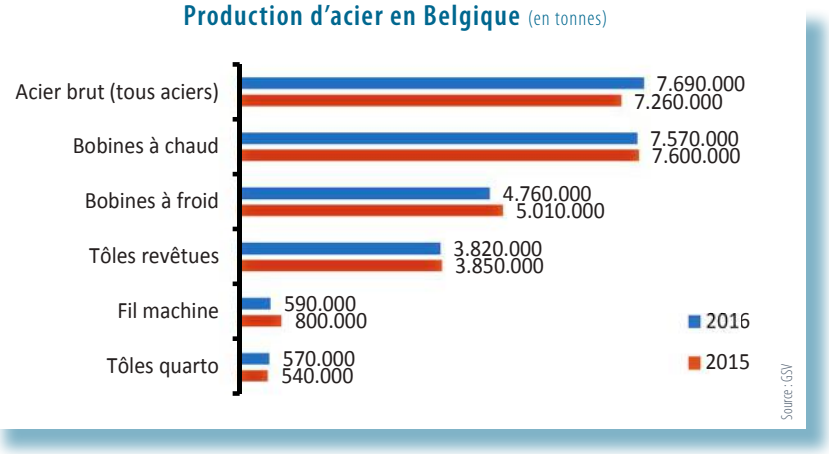

Le faible recul des importations en provenance de la Chine a été rapidement compensé par d'autres sources non UE. En tant que marché ouvert, l'UE et la Belgique restent en effet des débouchés attractifs pour de nombreux pays tiers, souvent à des prix de dumping. La recrudescence du protectionnisme dans les autres économies mondiales constitue un sujet de préoccupation supplémentaire.

Un appel pressant a été lancé aux décideurs politiques belges et européens de traiter d'une manière approfondie et urgente l'initiative actuelle visant la modernisation des mesures protectrices du commerce international («Trade Defence Instruments»). En effet, de tels instruments permettent de prendre en conformité avec les dispositions de l'OMC les mesures correctrices nécessaires pour rétablir le «level playing field».

Dans le cadre de la politique antidumping, l'élaboration de la proposition concernant la nouvelle méthodologie, présentée par la Commission Européenne, sera poursuivie en 2017. Il est rappelé que cette méthodologie vise d'une manière pragmatique à instaurer – pour autant que nécessaire – des taxes en vue de concrétiser un marché international d'acier fluide et durable.

De même au niveau de la politique climatique, de nombreuses initiatives ont été prises pendant l'année écoulée. Un point crucial dans cette politique est l'élaboration de la 4e génération du système ETS (Emission Trading System) pour la période 2021-2030. Début 2017, tant le Parlement Européen que le Conseil Européen ont pris position en la matière.

Une proposition économiquement viable est primordiale pour la sidérurgie européenne et belge. Celle-ci est indispensable, non seulement pour la préservation de l'industrie en Belgique, mais elle devrait également conduire à un modèle de gestion permettant de générer les ressources nécessaires pour intensifier des investissements axés sur la réduction des émissions de CO_2.

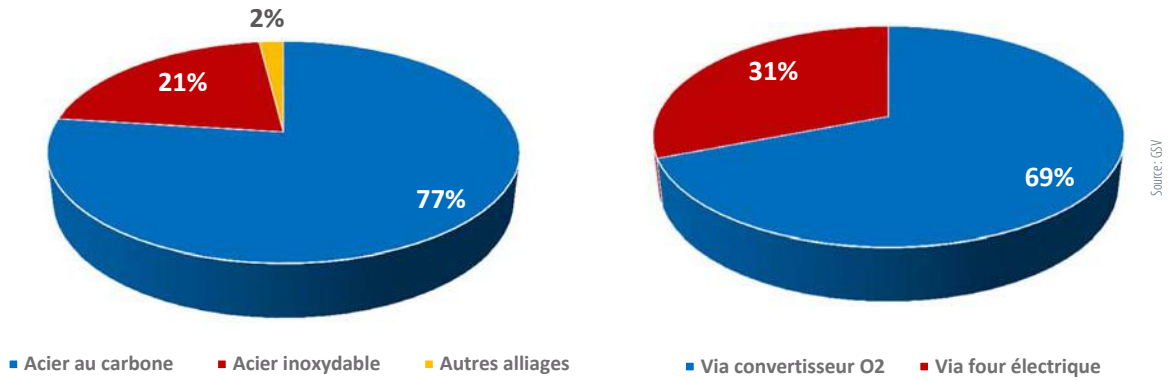

Dès lors, un appel particulier a été lancé aux instances européennes (Etats membres, Parlement et Commission) afin d'élaborer un texte final qui crée le juste équilibre entre la politique climatique, d'une part, et un modèle économique durable pour la survie de l'industrie (sidérurgique), d'autre part. L'imposition unilatérale de taxes et redevances à l'industrie européenne – pourtant benchmark environnemental au niveau mondial – aura un impact négatif sur le climat. Un marché mondial déséquilibré facilite l'importation sans entrave d'aciers polluants en Europe au détriment de sa propre industrie, performante en matière d'environnement. Un plaidoyer pour un «level playing field» est au premier titre bénéfique pour le climat.

De longue date, la sidérurgie belge s'emploie également à l'optimalisation de l'efficacité énergétique des processus de production non seulement dans le cadre de son engagement en vue de la réalisation des objectifs climatiques, mais aussi de la nécessité de maîtriser la hausse des coûts de l'énergie. Des études récentes comparatives avec nos pays voisins en UE indiquent que le handicap concurrentiel de la Belgique au niveau du coût de l'électricité persiste. En tant que secteur à forte intensité énergétique, la sidérurgie réitère sa demande auprès des autorités de prendre d'urgence les mesures correctrices nécessaires en la matière.

Le matériau «acier» offre une solution aux nombreux défis en vue d'une société durable. La construction d'éoliennes, de bâtiments démontables et la réduction du poids des véhicules n'en sont que quelques illustrations. Dès lors, nous insistons sur le maintien et le renforcement de la sidérurgie belge. Le facteur clé est le rétablissement du «level playing field», en Europe et dans le monde, dans plusieurs domaines tels que la politique économique, la législation climatique et le coût de l'énergie, de manière à créer un cadre dans lequel un marché équitable sera réalisable avec des solutions durables, tant pour notre industrie que pour la société. ●

La rédaction de ces études
a été achevée le 28 juillet 2017.

La première partie de ce document a été rédigée par le Département économique de l'UWE (Didier PAQUOT et Pierre ELIAS).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Didier PAQUOT, Directeur du Département économique de l'UWE : 010/47.19.44 - didier.paquot@uwe.be

UNION WALLONNE DES ENTREPRISES ASBL

Chaque année, l'Union Wallonne des Entreprises publie ses **«ÉTUDES SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE»**.

La première partie de l'édition 2017 est consacrée au thème de la **«Croissance des Entreprises»**, De nombreuses études internationales ont montré le poids des entreprises en forte croissance (EFC) dans la croissance globale de l'activité et de l'emploi. C'est le cas aussi pour la Wallonie, comme le montre la première étude de ce volume, qui caractérise les EFC de Wallonie : combien sont-elles, qui sont-elles, de quels secteurs etc. ? Vu leur importance, les EFC focalisent l'attention des responsables économiques et politiques depuis de nombreuses années. Mais comment repérer les entreprises dont le potentiel de croissance est important et comment les aider le plus efficacement possible ? La revue de la littérature sur le sujet, faite dans une étude de ce volume, montre la difficulté à répondre à ces questions. En dépit de de ces difficultés, des pays ont mis en place des politiques spécifiques de soutien aux entreprises à fort potentiel de croissance. La Wallonie s'apprête à emboîter le pas et de manière intéressante, comme le détaille une dernière étude.

Dans une deuxième partie sont proposées des **monographies sectorielles** qui procurent une vision claire de l'activité des différents secteurs en Wallonie.

L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des **employeurs privés** qui **agit** pour assurer l**a prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la **création** et le **développement d'entreprises compétitives** et **durables**.

Alimentée financièrement par les cotisations de ses quelque 6.000 membres et des 23 fédérations sectorielles avec lesquelles elle a signé un accord d'affiliation, l'UWE dispose d'un staff permanent basé à Wavre. Importante source d'informations sur l'économie et les entreprises, l'UWE anime plusieurs sites internet, publie un magazine (***DYNAM!SME***) et effectue de nombreuses études et enquêtes.

CE DOCUMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ OU TÉLÉCHARGÉ SUR ● WWW.UWE.BE
(RUBRIQUE "PUBLICATIONS > ÉTUDES")

Ed. resp. : Didier Paquot

CHEMIN DU STOCQUOY 3 - 1300 WAVRE
TÉL. 010/47.19.40 ● FAX : 010/45.33.43
INFO@UWE.BE ● WWW.UWE.BE